



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 mars 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2016, à 10 h 45

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164815002

Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de "Cyclovia" à Montréal pour l'année 2016. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

AJOUT - Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1161541001

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée du contrat est de 24 mois, du 1er avril 2016 au 31 mars 2018, incluant une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019 - (montant estimé : 5 102 108 \$, taxes incluses et année optionnelle)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1166682002

Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102004

Accorder un contrat à Transelec / Common inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement Ville-Marie. Dépense total de 3 293 002,48 \$ (contrat: 2 654 993,98 \$ + incidences: 638 008,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 216803 - 5 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1167227001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016.

20.006 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660002

Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel (316) dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Itée (CM15 0514) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses.

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102006

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102008

Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 3 948 323,80 \$ (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CG Service des infrastructures_voie et transports - 1164139001

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 118 120,00 \$ (contrat: 1 984 000,00\$ + incidences: 134 120,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330001 - 8 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166627001

Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses

20.011 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163456001

Accorder un contrat à la firme Construction Doverco inc. pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 621 872,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5792 (10 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1166708001

Accorder un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 370 450,73 \$ + incidences 477 146,25 \$). Appel d'offres public 330201 - 7 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1164021002

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans les avenues Wiseman, Manseau et Outremont) dans l'arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 4 350 747,75 \$ (contrat: 4 169 169,00 \$ + incidences: 181 578,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221707 - 16 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161670001

Autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal. Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll, Bouthillette Parizeau et Williams Asselin Ackaoui (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses.

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1166075003

Conclure des ententes de services professionnels avec la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 - 6 432 745,70 \$ / entente 2 - 631 771,53 \$) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 - (entente 1 - 4 soumissionnaires et entente 2 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp.(192 492.28\$, taxes incluses) et Infrastructel Inc,(210 231.79 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public. 5 soumissionnaires, 4 conformes .

20.019 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1163815001

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. Inc. Pour la réalisation du projet Forêt fabuleuse au Jardin botanique.

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1161630001

Autoriser la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal, NACEV Consultants inc. en génie mécanique et électrique, en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver le projet de convention de cession à cet effet.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161630002

Autoriser la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. consultants en génies civil et de structure en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet et la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter 3 octobre 2014.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.022 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166756001

Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels de 10 mois à la firme Radiance Média Inc. pour une somme maximale de 142 281,56 \$, pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie (appel d'offres public16-15018 - 2 soumissionnaires) - (incluant les taxes).

20.023 Entente

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164107002

Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération). Autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, à signer à titre de président de l'agglomération de Montréal. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 240 000 \$ selon les modalités décrites dans l'Entente.

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.024 Entente

CG Service de l'environnement - 1150720003

Approbation de la cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Société en commandite Biomont Énergie

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.025 Entente

CG Service du développement économique - 1165175003

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.026 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896005

Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

20.027 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069014

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et huit mois, à compter du 1er septembre 2016, des espaces situés 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 26 401 pi² (2 452,73 m²), à des fins de bureaux, pour le Service de l'approvisionnement, pour une dépense totale de 7 460 684,04 \$, incluant les taxes

20.028 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165373001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de 5 ans et 12 jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 m², au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 045,76 \$, plus les taxes applicables

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1167165002

Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2016 au 30 septembre 2018) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018.

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679005

Accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

20.031 Autres affaires contractuelles

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1164956002

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural au montant maximal de 315 000,00 \$, taxes incluses, à monsieur Francis Montillaud, artiste professionnel, pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est "Tranche de vie". Initiée dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, l'oeuvre d'art mural sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill. / Approuver un projet de convention à cette fin. / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural, de concert avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports - 1160615001

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1166807002

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à la firme Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public #20151156.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1165175005

Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1167195002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ahuntsic-Cartierville. Approuver le protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1166004001

Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour procéder aux aménagements requis par la mise en oeuvre du Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements (RDE) dans les Bureau accès Montréal.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1165073001

Autoriser un virement budgétaire de 155 000 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal en relations de travail à la Direction des relations de travail - Ajuster la base budgétaire de 165 800 \$ pour les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1166486003

Autoriser un virement budgétaire de 558 808,55 \$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet de réaménagement du terrain April dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi)

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Service des technologies de l'information - 1155954010

Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux (2) postes permanents de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-02- C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Service des technologies de l'information - 1163242001

Autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$ / Autoriser le transfert de trois (3) postes permanents de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-002 - C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

30.010 Nomination / Désignation d'élus

CG Service du développement économique - 1165175004

Désigner monsieur Robert Coutu, maire de la ville de Montréal-Est, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger comme membre élus municipaux au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1166335001

Adopter le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction des revenus - 1163843002

Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.003 Règlement - Adoption

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1151896001

Adopter un projet de règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction

Mention spéciale : Assemblée de consultation publique tenue le 17 février 2016

Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le conseil municipal le 25 janvier 2016

40.004 Règlement - Adoption

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688004

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

40.005 Règlement - Adoption

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166688005

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque

40.006 Règlement - Emprunt

CM Service de la concertation des arrondissements - 1151175003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1164213002

Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau".

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.008 Règlement - Autre sujet

CG Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1160184001

Adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)".

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.009 Règlement - Autre sujet

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161543001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091, afin de corriger certains tarifs relatifs aux équipements sous la juridiction de la division de la gestion des installations sportives

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	25

CE : 10.002
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 février 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0241

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 février 2016, en y retirant l'article 30.001.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0242

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0243

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0244

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0245

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0246

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 330 871,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Bauval CMM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Saint-Laurent et Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1157075001

CE16 0247

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Westburne Électricité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements électriques pour le réservoir Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 168,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14703 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1157175001

CE16 0248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'annuler l'octroi du contrat accordé à MacDonald Maintenance inc. (CG15 0601) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 15-14016;

- 2 - d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1, pour une période de 32 mois à compter du 1^{er} mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 911,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14016;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154512003

CE16 0249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 janvier 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165954001

CE16 0250

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à 9317-9083 Québec inc. pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, pour les périodes estivales du 1^{er} avril 2016 au 3 septembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14635 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153277002

CE16 0251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire Decimal Technologies inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14468;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 129 200 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153706001

CE16 0252

Vu la résolution CA16 27 0034 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 février 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une portion du financement pour les travaux de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166318002

CE16 0253

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Impérial Habitation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des grandes chambres froides au niveau 0 du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 591,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00075;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160185002

CE16 0254

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689), majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1165965001

CE16 0255

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en architecture de paysage, d'ingénierie, de design urbain et d'éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et pour la surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour une somme maximale de 6 002 161,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14866;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151009018

CE16 0256

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'Agence métropolitaine de transport les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14829;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30%) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70%) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1162891001

CE16 0257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada, organisme à but non lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151637001

CE16 0258

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au nom du gouvernement du Québec, relativement à la participation de la Ville à la Phase II de coopération avec les municipalités pour l'implantation d'appareils de contrôle automatisé;

- 2 - d'accorder, à cette fin, un budget additionnel de revenus et de dépenses de 482 957 \$, net de ristourne et d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1155090002

CE16 0259

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec et les municipalités, soit les villes de Gatineau, Laval, Montréal, Québec et Sherbrooke relativement au portail commun de données ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1157149001

CE16 0260

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles);
- 2 - d'autoriser le greffier et le maire de la Ville de Montréal à signer cet addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1151103004

CE16 0261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

- | | |
|--|-----------|
| - Biennale de Montréal | 85 000 \$ |
| - Festival international du film sur l'art | 60 000 \$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161197002

CE16 0262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 774 500 \$ à 40 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	
Alchimies, Créations et Cultures / 17 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$
Art Souterrain / 8 ^e Festival Art Souterrain	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 3 ^e Biennale internationale d'art numérique - BIAN	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 17 ^e Festival Elektra	30 000 \$
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 10 ^e édition	12 500 \$
Coup de cœur francophone - 30 ^e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 21 ^e édition	12 500 \$
Festi Blues - 19 ^e édition	5 000 \$
Festival de films Cinémania - 22 ^e édition	10 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 21 ^e édition	30 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 22 ^e édition	27 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 15 ^e édition	45 000 \$
Festival international de théâtre Jeune Public (1992) inc. / Les Coups de théâtre - 14 ^e édition (biennale)	20 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 19 ^e édition	25 000 \$
Festival ZooFest - 8 ^e édition	10 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 18 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 18 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Mutek - 17 ^e édition	50 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 12 ^e édition	15 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 19 ^e édition	40 000 \$

Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 26 ^e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 31 ^e édition	25 000 \$
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$	
Atelier Circulaire (L') / 1 ^e Festival des arts imprimés de Montréal	2 000 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 11 ^e édition	15 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 8 ^e édition	4 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L. / 14 ^e Festival Quartiers Danses	10 000 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 29 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$
Festival BD de Montréal - 5 ^e édition	10 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 9 ^e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 15 ^e édition	15 000 \$
LA SERRE arts vivants / OFFTA - 10 ^e édition	9 000 \$
Les Escales Improbables de Montréal - 14 ^e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / 4 ^e Festival Phénoména	15 000 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16 ^e édition	14 500 \$
Maison de la poésie / 16 ^e Festival de la poésie	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / 14 ^e Festival Montréal Baroque	12 500 \$
Société des Arts Libres et Actuels / 15 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 24 ^e édition	8 000 \$
Théâtre MainLine / 26 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$
Usine C / 10 ^e Festival Temps d'images	12 500 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1161197001

CE16 0263

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ aux 12 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 :

Organisme	Projet	Soutien 2016
Rue action prévention Jeunesse	L'accès soir	15 000 \$
La cafétéria communautaire Multi Caf	Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges	15 000 \$
Dopamine	DopAccès	20 000 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade plateau net	25 000 \$
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	39 289 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	25 000 \$
Travail de rue / Action communautaire	Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance	20 000 \$
Missions Exeko	Ville inclusive	25 000 \$
Projets Autochtones du Québec	Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence	22 176 \$
Clinique Droits Devant	De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée	40 518 \$
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Bonification de l'intervention de nuit	15 000 \$
Action-réinsertion	Brisons la glace ouvrons le dialogue	5 000 \$

- 2 - d'approuver les 12 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1156794007

CE16 0264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Échéance	Contrat
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1 700 000 \$	31 décembre 2018	1
Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L.	1 000 000 \$	31 décembre 2018	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1151803001

CE16 0265

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 792 336,09 \$, taxes incluses, représentant 92,62 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahunsiac-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 748 608,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154102003

CE16 0266

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 034 602,58 \$ taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 824 302,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154102002

CE16 0267

Il est

RÉSOLU :

d'attester que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2014 à 2018 »);
- 2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161158001

CE16 0268

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec;
- 2- d'accorder des avances de fonds de 819,71 \$ à M. Michel Bissonnet et de 255,90 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1164784002

CE16 0269

Vu la résolution CA16 13 0030 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 1^{er} février 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163022005

CE16 0270

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service des affaires juridiques pour établir la procédure à suivre afin de permettre aux membres de la Commission sur l'examen des contrats d'avoir accès, en toute confidentialité, aux avis juridiques émis dans les dossiers qu'elle est appelée à étudier (R-5);
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au bilan de la quatrième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats;

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163430001

CE16 0271

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163430002

CE16 0272

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163430003

CE16 0273

Monsieur Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 77 703,30 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1164472003

CE16 0274

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1167044001

CE16 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2015 du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1163592005

CE16 0276

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 291,44 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, à Lévis (Québec) afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1161516001

CE16 0277

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de reconduire le mandat de la conseillère de Ville Mme Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018;
- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80 pour la période indiquée en regard de chacun d'elles:
 - M. Martin Savaria, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Anjou, à titre de représentant de la Ville, pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018, en remplacement de Mme Chantal Boisvert;
 - M. Gérard Séguin, retraité directeur général de l'Association des postes de Montréal et Ottawa, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Gilles Beaudry;
 - Mme Johanne Du Bois, technicienne en administration à l'Université de Montréal, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Réal Thérout;

- M. Mario Beaulieu, agent immobilier de Via Capital, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Haddad;
- M. René Gauthier, co-président et co-proprétaire de S.R. produits innovateurs inc., à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Foisy.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1161041004

CE16 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163843001

CE16 0279

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de créer le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le dernier alinéa du sous-paragraphe c) du paragraphe 1^o de l'article 1 dudit règlement, par l'ajout, après le mot « clientèle », des mots « , du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal »;
- 3 - d'autoriser un virement de 700 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 945 000 \$;
- 5 - d'autoriser le transfert des responsabilités et de l'enveloppe budgétaire accordé dans le cadre du dossier décisionnel 1153881003 relatif aux réfugiés syriens en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, vers le BINAM à la Direction générale (CE16 0052).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164299001

CE16 0280

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162891002

CE16 0281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150211001

CE16 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1150511007

CE16 0283

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Claude Savage à titre de directeur du Service du matériel roulant et des ateliers dans la classe salariale FM11 (2016: 116 030 \$, 145 040 \$, 174 050 \$), à compter du 17 février 2016, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166089002

CE16 0284

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet immobilier de l'îlot Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle – Projet de règlement P-15-064.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161079001

CE16 0285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE162891001 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) - Autoriser une dépense de 2 722 442 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Ville de Montréal (30 %) - Appel d'offres public 15-14829 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163624004

CE16 0286

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153706001 - Accorder un contrat à Decimal Technologies inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163624005

CE16 0287

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009018 - Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624006

Levée de la séance à 11 h 37.

70.001

Les résolutions CE16 0241 à CE16 0287 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie Samson
Vice-présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 22 février 2016 à 10 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 0288

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 22 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0289

Considérant que le 16 février 2016, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 50 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 50 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 17 février 2016 et annexée au dossier décisionnel soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 50 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er décembre 2034, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;

16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1161629001

CE16 0290

Considérant que le 16 février 2016, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 17 février 2016 et annexée au dossier décisionnel soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2025, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2025, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;

9. d'autoriser la Financière Banque Nationale ic., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 192,83 \$ relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, à Québec, les 23 et 24 février 2016, afin de prendre part aux auditions publiques de la Commission de l'aménagement du territoire et de la Commission des transports et de l'environnement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161143001

Levée de la séance à 10 h 48.

70.001

Les résolutions CE16 0288 à CE16 0291 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164815002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de "Cyclovia" à Montréal pour l'année 2016. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

Il est recommandé :

1. D'adopter, tel que soumis, le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de "Cyclovia" à Montréal.
2. D'autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 16:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1164815002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de "Cyclovia" à Montréal pour l'année 2016. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

CONTENU

CONTEXTE

Le concept de « Cyclovia » est avant tout un événement rassembleur, accessible gratuitement, récurrent et flexible pour l’usager (cyclistes, patineurs à roues alignées, joggeurs ou piétons) qui est libre de se promener selon ses goûts et ses préférences. Le parcours peut, selon sa configuration et son degré de difficulté, être un circuit sportif ou un circuit populaire festif/familial avec animation.

Trois grandes préoccupations sont à l’origine du mouvement de « Cyclovia », soit le manque d’espaces récréatifs, le constat d’une trop grande place prise par l’auto et enfin, la montée fulgurante de la sédentarité et ses importantes répercussions sur la prévalence des maladies chroniques dans notre société.

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » découle d'un mandat qui a été confié au Service de la diversité sociale et des sports, en collaboration avec la Direction des transports, à la suite de l'adoption en mai 2014 d'une résolution du conseil municipal relativement à la mise en place de « Cyclovia » à Montréal, le dimanche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 0522	26 mai 2014	Résolution pour la mise en place de "Cyclovia" à Montréal le dimanche.

DESCRIPTION

L'intérêt et la demande des citoyens pour l'appropriation des espaces publics sont grandissants. Par la mise en place du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia », Montréal souhaite accélérer la mise en œuvre de ce type d'événement pour redonner au cyclisme une place de choix.

Le programme s'adresse aux arrondissements désirant mettre en œuvre de telles initiatives.

Il poursuit les objectifs suivants :

- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs en lieux de rencontres hebdomadaires pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais en périphérie du centre urbain;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs;
- Bâtir sur les réussites montréalaises et adapter le concept « Cyclovia » à l'échelle locale.

Il vise également à mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives.

L'évaluation des projets permettra de déterminer les demandes les plus appropriées. Pour être admissibles, les projets de « Cyclovia » proposés doivent respecter les critères suivants :

- Respect des objectifs du programme;
- Activité gratuite, flexible et inclusive pour tous les usagers (personnes à mobilité réduite, marcheurs, joggeurs, etc.);
- Parcours minimum de trois kilomètres sur le domaine public le long de rues, d'avenues ou boulevards;
- Récurrence minimale de trois événements pendant l'année 2016.

L'appréciation de chaque demande sera effectuée par un comité d'évaluation formé de représentants de la Ville de Montréal. Les arrondissements ne pourront présenter qu'un seul projet.

Au terme de cette première année, un bilan du Programme pilote sera effectué par le Service de la diversité sociale et des sports. La pertinence de reconduire le programme et les projets pilotes sera évaluée.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal vise à devenir, au cours des années à venir, la ville cyclable par excellence, un modèle d'inspiration par la mise en place de mesures audacieuses et à l'avant-garde. Le contexte se prête à l'intégration de nouvelles initiatives pour faire la promotion du vélo sur le territoire montréalais. Il est souhaitable que le concept « Cyclovia » vienne enrichir l'offre d'activités favorisant le vélo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant disponible pour la mise en œuvre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » s'élèvera à 70 000 \$. Un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des

sports pour 2016 doit être autorisé. La base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports doit être ajustée en conséquence. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Les arrondissements qui souhaitent soumettre un projet pourront bénéficier d'une aide financière correspondant à un maximum de 75 % des coûts du projet jusqu'à concurrence de 20 000 \$. L'aide financière sera virée aux arrondissements par le biais d'un dossier décisionnel délégué approuvé par la directrice du Service de la diversité sociale et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'automne 2014, la Ville de Montréal et de nombreux partenaires concernés par l'activité physique ont lancé la Politique du sport et de l'activité physique dont la vision est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif. C'est en se basant sur cette vision que la Ville de Montréal veut stimuler la pratique d'activités physiques et sportives au cours des prochaines années. La réalisation de projet de « Cyclovia », une activité populaire, gratuite et récurrente regroupant un large éventail d'utilisateurs, est en adéquation avec cette Politique. Ces projets favoriseront la pratique d'activités physiques et l'adoption de saines habitudes de vie par les Montréalais.

L'adoption rapide du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » est importante afin que des projets puissent être réalisés en 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2016 - Envoi du programme aux arrondissements.

- 4 mai 2016 - Date de tombée du dépôt des demandes d'aide financière par les arrondissements.
- Mai 2016 - Évaluation des projets par un comité d'évaluation.
- Juin à décembre 2016 - Réalisation de « Cyclovia ».
- Janvier 2017 - Dépôt du bilan 2016 du Programme pilote.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kevin DONNELLY, 23 février 2016
Serge LEFEBVRE, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-02-26

CE : 12.006
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de vingt-quatre (24) mois, du 1er avril 2016 au 31 mars 2018 (2 ans) incluant une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019. (la valeur totale estimée est de 5 102 108 \$ en incluant les taxes et l'année optionnelle)

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à un regroupement. La durée du contrat est de 24 mois, du 1er avril 2016 au 31 mars 2018 (2 ans) et est assortie d'une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019. (la valeur totale estimée est approximativement de 5 102 108 \$ en incluant les taxes et l'année optionnelle).
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-24 16:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de vingt-quatre (24) mois, du 1er avril 2016 au 31 mars 2018 (2 ans) incluant une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019. (la valeur totale estimée est de 5 102 108 \$ en incluant les taxes et l'année optionnelle)

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a autorisé l'adhésion (l'engagement — fiche technique) de la Ville à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) par l'entremise de l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour remplacer le contrat à commandes de fourniture de pneus (échéance le 31 mars 2016). Il était important d'adhérer à ce regroupement (le troisième depuis 2012) pour s'assurer que toutes les unités d'affaires de la Ville continuent de bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus. Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

Le CSPQ a lancé son appel d'offres public (numéro 999107139) le 24 septembre 2015 et la fermeture le 5 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0456 — 20 août 2015 — Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés/Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 30 octobre 2014 — Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20

mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - 2 411 099 \$

CG14 0293 — 19 juin 2014 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 – 25 octobre 2012 — Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 - 2 518 000 \$)

CG12 0221 — 21 juin 2012 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

DESCRIPTION

Le CSPQ a conclu un contrat à commandes avec les sept (7) fournisseurs conformes : Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc., Michelin Amérique du Nord (Canada), Pneus Toyo Canada inc., Centre Techno-Pneu inc, Pneus Lanoraie inc. et Pneu Continental Tire inc.

La durée des contrats à commandes avec les fournisseurs est de vingt-quatre (24) mois. Ils débuteront le 1er avril 2016 et se termineront le 31 mars 2018 (2 ans), ou le 31 mars 2019 (3 ans) advenant le choix d'une année supplémentaire (optionnelle).

Pour les pneus de la catégorie B (patrouille de police), les clients devront acheter du fournisseur ayant soumis le plus bas prix pour le produit recherché, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas, les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif.

Pour toutes les autres catégories : Les clients devront acheter des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de dix pour cent (10 %) le prix le plus bas pour le produit recherché. En effet, il pourrait être avantageux de commander du même fournisseur pour réduire d'autres coûts indirects (exemples : stock, commande, facture).

Les frais de livraison sont inclus dans les prix soumis. Une pénalité d'un pour cent (1 %) par jour de retard de livraison pourrait être appliquée jusqu'à un maximum de dix pour cent (10 %). Le fournisseur s'engage à récupérer les pneus usagés de l'organisme public, lesquels seront remplacés lors de l'achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneu et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de trois dollars (3 \$) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.

Le client est libre de choisir le détaillant autorisé de son choix, la commande et la facture devront être au nom du manufacturier. Le numéro de contrat du CSPQ (999107139) devra être indiqué sur le bon de commande et le détaillant sera rémunéré par le manufacturier en contrepartie du service rendu.

JUSTIFICATION

Le regroupement permettra à la Ville de continuer de bénéficier des escomptes et des prix compétitifs. Plus de 60 municipalités (dont Saguenay, Lévis, Québec, Sherbrooke, Longueuil et Gatineau) et 111 organismes publics et gouvernementaux (ministères, commissions

scolaires, sociétés d'État, CSSS et autres) se sont joints au regroupement. Pour la durée maximale des contrats (3 ans), les achats estimés du regroupement sont d'environ 39.6 M\$ (taxes incluses) et ceux de la Ville de 5.1 M\$ (taxes incluses), soit environ 13 % du montant total. Sans l'option du renouvellement d'une année additionnelle, les achats (2 ans) seront d'environ 26.4 M\$, dont 3.37 M\$ pour la Ville.

Il est difficile de comparer les prix avec d'autres villes ou organismes publics puisque la majorité participe ou a adhéré au regroupement, toutefois l'escompte pour les pneus Goodyear est de 4 % supérieure (catégories A et C) à celle obtenue par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Un des avantages pour la Ville est de permettre d'acquérir des pneus de plusieurs grands manufacturiers (contrat à commandes), évitant ainsi de faire un lourd travail de standardisation auprès de tous les utilisateurs (marques et modèles de pneus).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix des pneus de la catégorie B et les escomptes pour les autres catégories sont fermes pour toute la durée du contrat. Les escomptes accordés sont applicables sur les prix de détail déposés par le fournisseur et ces prix sont fermes pendant toute la durée du contrat. Le CSPQ fournira une liste de prix de plus de dix mille (10 000) pneus sur son portail d'approvisionnement et les clients pourront s'assurer des prix en effectuant des recherches sur le portail « configurateur ».

Les prix incluent un frais de gestion d'un pour cent (1 %) que les fournisseurs doivent verser au CSPQ sur les achats réels faits par les participants. Le CSPQ va transférer à son tour 0.4 % des achats effectués par les participants municipaux à l'UMQ pour son implication dans le regroupement. Il y a eu deux nouveaux soumissionnaires conformes, Pneu Continental Tire inc. (catégorie C) et Pneus Lanoraie inc. (Pneus N — réchappés).

Globalement, par rapport au contrat précédent (en vigueur jusqu'au 31 mars 2016), les escomptes (catégories A, C,G, J,K, N,R) sont demeurés les mêmes pour 15 des 17 escomptes soumis, alors qu'elles ont augmenté avantageusement dans les 2 autres cas. Pour la catégorie B (véhicule de patrouille), 9 prix ont baissé légèrement (2 \$) et 10 sont demeurés identiques, pour une baisse moyenne globale de 1.5 %.

Les commandes, l'établissement de l'imputation budgétaire et les calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur au fur et à mesure de leurs besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d'un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s'assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion de ces ententes entraînerait des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer formellement de la conclusion des ententes-cadres internes et des modalités d'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et émission des ententes-cadres dans l'intranet pour chacun des sept (7) fournisseurs suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat est conforme à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes qui permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric LONGPRE, Service de police de Montréal
Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de l'approvisionnement
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2016-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-02-24



Dossier # : 1166682002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166682002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir, dès 2017, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. En ce sens, le Bureau de la Ville Intelligente et Numérique (BVIN) a présenté sa stratégie en juin 2015 au travers du Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017.

Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligent, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI) et le BVIN ont présenté au Comité exécutif un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données capable de supporter les besoins de la ville intelligente.

La mise en place de ce modèle s'appuiera sur une gouvernance des services de télécommunications à la Ville incluant les unités de service et les arrondissements, un cadre financier rigoureux et évolutif et une reddition de compte annuelle aux instances.

Nouveau modèle de gestion pour la transmission de données

Ce modèle est basé sur une approche par livraison de services incluant :

- **Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;**
- L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
- Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements de télécommunications, incluant le volet Wi-Fi public;
- Le rapatriement de la maîtrise d'oeuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;

- La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

Déploiement d'un réseau propriétaire de fibres optiques

Le Service des TI dispose d'une fibre optique propriétaire reliant 22 édifices municipaux dans le centre de Montréal, et gérée depuis 2008 par un contrat d'impartition pour la gestion de ses services de télécommunications. Cette fibre forme un anneau afin d'assurer une excellente disponibilité en transmission de données pour les sites reliés.

L'ensemble des autres édifices sous la responsabilité du Service des TI, soit quelques 350 édifices, est raccordé au réseau corporatif à l'aide de circuits loués à même le contrat d'impartition.

Puisque les crédits alloués au contrat seront épuisés en 2016, le moment était opportun pour mettre en place le nouveau modèle de gestion.

En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le BVIN et le Service de l'infrastructure, voirie et transport, un appel d'offres public en date du 14 octobre 2015, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.

Dans un souci d'ouverture du marché, le Service des TI a choisi une nouvelle approche de multi-sourçage en appliquant une approche par zone géographique pour donner l'opportunité à de nouveaux joueurs de déposer des offres. Aussi, l'appel d'offres a été découpé en six lots :

- Lots 1 à 3 pour les besoins corporatifs;
- Lots 4 à 6 pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public.

Six (6) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2015-10-26	Précisions et révision du bordereau
2	2015-11-02	Précisions et révision du bordereau
3	2015-11-04	Précisions suite à une question administrative
4	2015-11-06	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2015-11-13	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2015-11-16	Précisions suite à des questions techniques et administratives

Un délai de cinq semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture des huit (8) soumissions reçues ont été faites le 18 novembre 2015. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à accorder trois contrats pour les lots 4, 5 et 6 aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, pour une période de 3 ans, pour des dépenses totales respectives de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, avec une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives.

Un prochain sommaire sera présenté aux instances pour l'octroi des lots 1 à 3, l'octroi de ces lots nécessitant des vérifications administratives additionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0196 - 2016-02-11 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

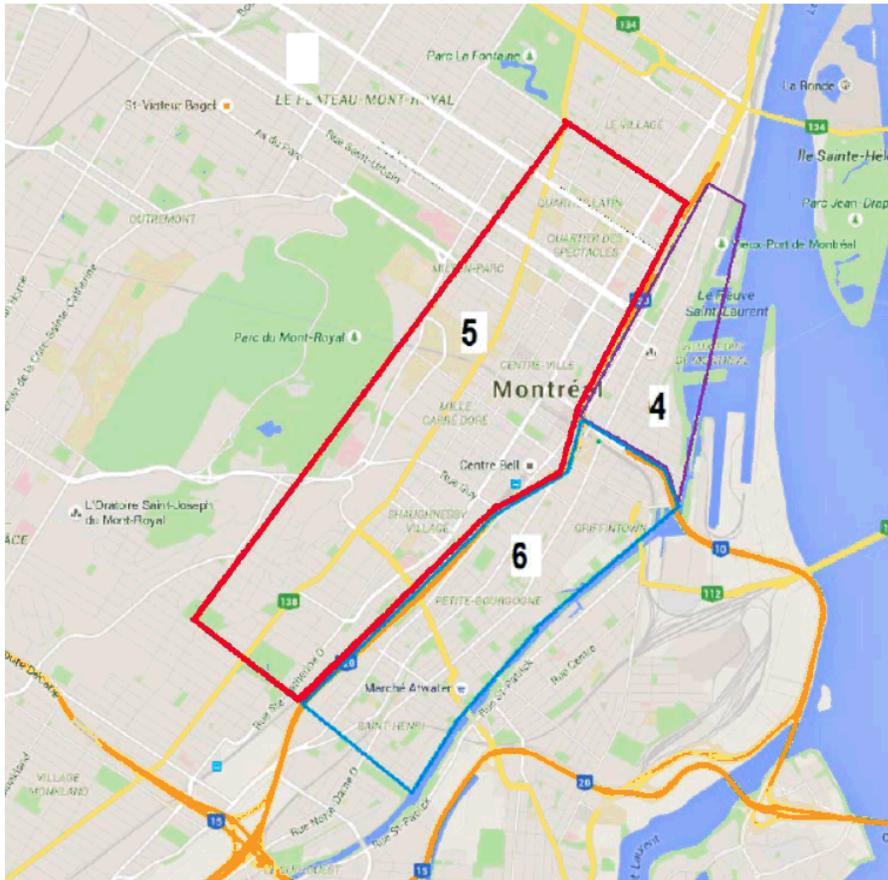
CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

La Ville souhaite déployer des fibres optiques propriétaires afin de connecter des antennes Wi-Fi extérieures et des projecteurs dans trois zones géographiques distinctes, chaque zone de déploiement étant couverte par un lot de l'appel d'offres :

- Vieux Montréal (lot 4);
- Quartier des spectacles et centre-ville (lot 5);
- Quartier de l'innovation (lot 6).



Les travaux requis comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Fourniture, pose et raccordement des fibres;
- Fourniture et installation des boîtiers de fusion dans les puits d'accès;
- Fourniture et installation des boîtiers de fusion dans les immeubles;
- Fourniture et installation des boîtiers d'interconnexion dans les immeubles;
- Fusion des fibres en aérien et dans les puits d'accès;
- Maintien de la circulation pendant les travaux;
- Les tests de conformités de travaux;
- La production des plans finaux;
- Un nombre limité d'interventions d'urgence sur les fibres en cas de bris.

Description des lots (estimés) :

No. et description du lot	Distance dorsale «backbone» (fibres de 144 brins optiques)	Distance raccordement (fibres de 24 à 48 brins optiques)	Quantités antennes Wi-Fi et projecteurs *	Quantité édifices
4 - Vieux Montréal	16,2 km	7,3 km	85	3
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	27,2 km	6,8 km	80	6
6 - Quartier de l'innovation	25 km	4,3 km	50	2

Total	68,4 km	18,4 km	215	11
--------------	----------------	----------------	------------	-----------

* Les antennes seront achetées par l'entremise d'un appel d'offres dédié et les projecteurs sont fournis par Montréal en Histoire.

La Ville pourra à son entière discrétion et sur avis écrit donné à l'adjudicataire, prolonger indépendamment chaque contrat d'un (1) an pour un maximum de deux (2) prolongations. Toute prolongation devra respecter l'intégralité des termes et conditions de l'appel d'offres et des prix soumis. Elle devra être présentée de nouveau aux instances pour approbation.

JUSTIFICATION

La Ville souhaite se doter d'un service sans fil public pour faciliter et accélérer l'accès gratuit à internet pour ses citoyens et ses visiteurs, d'abord dans ses sites majeurs. Pour le Vieux Montréal (lot 4), le déploiement de la fibre optique et l'installation des antennes Wi-Fi permettra de renforcer le réseau mis en place à l'été 2015.

Concernant le quartier des spectacles, le centre-ville (lot 5) et le quartier de l'innovation (lot 6), le déploiement des points d'accès au réseau sans fil public permettra de bonifier l'expérience numérique des citoyens et dynamiser le tourisme.

Sur un total de 27 preneurs du cahier des charges, six firmes (22%) ont déposé une offre pour les lots 4 à 6, une firme (4%) a déposé une offre pour le lot 4 seulement, et une firme (4%) a déposé une offre pour les lots 5 et 6.. Dix-neuf (19) autres preneurs (70%) n'ont pas soumissionné.

Sur ces dix-neuf derniers :

- Un est une municipalité à l'extérieur de l'île de Montréal;
- Six sont des fournisseurs d'accès disposant de leur propre réseau de fibres et n'offrant généralement pas des services de pose de fibres optiques;
- Huit sont des entrepreneurs en construction ou génie électrique dont :
 - Un ne rencontrait pas les spécifications demandées;
 - Sept n'ont pas précisé leur décision de ne pas soumettre d'offres;
- Les quatre autres n'offrent pas les services de pose de fibres optiques (fabricant d'équipements en télécommunications et firmes de consultation).

Exceptée une soumission qui a été déclarée non conforme administrativement car la firme n'a pas soumis un cautionnement d'exécution pour chaque lot, tel que demandé dans l'appel d'offres, toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacun des lots retenues (à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots) :

No. et description du lot	Nb soumissions reçues	Nb soumissions conformes
4 - Vieux Montréal	7	6
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	7	6
6 - Quartier de l'innovation	7	6

Les écarts de prix pour chaque lot entre la plus basse soumission et l'estimation s'expliquent par le volume total des travaux à réaliser.

En effet, les estimations étaient basées sur les prix de précédents contrats pour la pose de fibres pour des travaux semblables mais pour des distances nettement inférieures, entre 5 à 10 km.

En comparaison, les deux plus bas soumissionnaires ont répondu à l'ensemble des six lots pour un total de plus de 250 km, tout type de fibres confondu.

De plus, l'approche multi-sourçage en découpant en plusieurs lots a permis d'obtenir des prix plus bas qu'attendus.

Enfin, il y a une grande variabilité des prix entre les soumissions par lot, ce qui peut expliquer la volonté de certains fournisseurs à remporter les contrats.

Présentation des résultats pour le lot 4

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autre (à préciser)	Total
Teltech Télécommunication Inc.	468 106,92 \$		468 106,92 \$
Télécon Inc.	477 749,01 \$		477 749,01 \$
TRJ Télécom Inc.	516 651,09 \$		516 651,09 \$
Broadnet Télécom Inc.	650 650,32 \$		650 650,32 \$
C3F Télécom Inc.	709 075,84 \$		709 075,84 \$
Télécommunications Grimard Inc.	737 584,60 \$		737 584,60 \$
Dernière estimation réalisée	855 095,29 \$		855 095,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			593 302,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			26,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			269 477,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			57,57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(386 988,37) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-45,26%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			9 642,09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,06%

Présentation des résultats pour le lot 5

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autre (à préciser)	Total
Teltech Télécommunication Inc.	602 635,71 \$		602 635,71 \$
Télécon Inc.	608 200,68 \$		608 200,68 \$
TRJ Télécom Inc.	675 491,92 \$		675 491,92 \$
C3F Télécom Inc.	875 391,77 \$		875 391,77 \$
Télécommunications Grimard Inc.	1 008 872,12 \$		1 008 872,12 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 608 988,89 \$		1 608 988,89 \$
Dernière estimation réalisée	1 171 690,45 \$		1 171 690,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			896 596,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			48,78%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 006 353,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			166,99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(569 054,74) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-48,57%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			5 564,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,92%

Présentation des résultats pour le lot 6

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autre (à préciser)	Total
Teltech Télécommunication Inc.	447 190,66 \$		447 190,66 \$
Télécon Inc.	459 630,96 \$		459 630,96 \$
TRJ Télécom Inc.	510 840,82 \$		510 840,82 \$
C3F Télécom Inc.	636 534,01 \$		636 534,01 \$
Télécommunications Grimard Inc.	748 694,00 \$		748 694,00 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 253 510,45 \$		1 253 510,45 \$
Dernière estimation réalisée	930 024,96 \$		930 024,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			676 066,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			51,18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			806 319,79 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	180,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(482 834,29) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-51,92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 440,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,78%

Contingence

Des frais supplémentaires maximaux de 15% sont réservés pour la contingence lors de la réalisation des travaux.

No. et description du lot	Incidence
4 - Vieux Montréal	70 216,04 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	90 395,36 \$
6 - Quartier de l'innovation	67 078,60 \$
Total	227 690,00 \$

Incidences

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 20% sont également à prévoir. L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation du projet dont les travaux civils réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal, les demandes de permis, les coûts électriques (demande de raccordement au réseau d'Hydro-Québec et prolongement de ligne électrique au besoin), l'installation des antennes par les techniciens de la Ville, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

No. et description du lot	Incidence
4 - Vieux Montréal	93 621,38 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	120 527,15 \$
6 - Quartier de l'innovation	89 438,13 \$
Total	303 586,66 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale est de 2 049 209,95 \$, taxes incluses et sera assumée comme suit :

No. et description du lot	2016	2017	2018	Total
4 - Vieux Montréal	449 382,64 \$	9 362,14 \$	9 362,14 \$	468 106,92 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	578 530,29 \$	12 052,71 \$	12 052,71 \$	602 635,71 \$
6 - Quartier de l'innovation	429 303,04 \$	8 943,81 \$	8 943,81 \$	447 190,66 \$

Contingence	218 582,40 \$	4 553,80 \$	4 553,80 \$	227 690,00 \$
Incidence	291 443,18 \$	6 071,74 \$	6 071,74 \$	303 586,66 \$
Total	1 967 241,55 \$	40 984,20 \$	40 984,20 \$	2 049 209,95 \$

Cette dépense sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet Couverture sans-fil étendue, et sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le service sans fil gratuit étendu dans des zones achalandées et touristiques permettra de positionner Montréal sur la scène internationale comme étant une ville connectée, capable d'offrir des services numériques de qualité.

De plus, la mise en place d'un réseau propriétaire de fibres optiques permettra à la Ville de garantir l'augmentation de la bande-passante à moindre coût, la Ville n'étant plus tributaire que du seul fournisseur d'accès Internet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La communication sur le déploiement du Wi-Fi sera réalisée par le BVIN en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 9 mars 2016
 Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016
 Approbation du dossier au CG – 24 mars 2016
 Octroi du contrat – 1er avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
 Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Chheng BUN)

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marie CARDONA
Conseiller analyse - Contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-22

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-02-26

CE : 20.003
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154102004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transelec / Common inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement Ville-Marie. Dépense total de 3 293 002,48 \$ (contrat: 2 654 993,98 \$ + incidences: 638 008,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 216803 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 293 002,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La compagnie Transelec / Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 654 993,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216803 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59,51 % par l'agglomération de Montréal et à 40,49 % par la ville centre (CSEM).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-16 08:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transelec / Common inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement Ville-Marie. Dépense total de 3 293 002,48 \$ (contrat: 2 654 993,98 \$ + incidences: 638 008,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 216803 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelques 730 kilomètres.

Le projet d'aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard De Maisonneuve identifié au Plan vélo a été planifié afin de relier la piste cyclable de la rue Notre-Dame (à la hauteur de

la rue du Havre) à celle du boulevard De Maisonneuve Ouest dans la Ville de Westmount (un peu à l'ouest de la rue Atwater).

La réalisation du projet a été divisée en 3 phases :

La première phase, d'Atwater à Berri a été réalisée en 2008. Cette section traverse le centre-ville et dessert un nombre important d'institutions (universités, hôpitaux, quartier des spectacles, etc.), de commerces et de bureaux.

La seconde phase, de Berri à Alexandre-DeSève est prévue se réaliser en 2016 et 2017. L'objectif de cette phase est de relier la piste actuelle du boulevard De Maisonneuve qui se termine à la rue Berri à la piste du pont Jacques-Cartier. Le milieu traversé est différent de celui qui correspond à la piste cyclable actuelle qui traverse le centre-ville, tant au niveau des usages que des conditions de circulation. La réalisation de cette phase était prévue en 2010 mais différents événements ont nécessité le report des travaux à plusieurs reprises.

La troisième et dernière phase, d'Alexandre-DeSève à du Havre a pour objectif de se raccorder à la piste cyclable de la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue du Havre. Cette phase présentement à l'étude sera réalisée ultérieurement.

Afin de réaliser la seconde phase, un appel d'offres a été publié du 30 novembre 2015 au 13 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 44 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 7 décembre 2015 : il s'agit essentiellement de modifications au devis technique, soit l'ajout d'une base de béton et la modification du nombre de conduits dans les massifs à l'est et à l'ouest du puits d'accès. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 2 émis le 10 décembre 2015 : il s'agit essentiellement de modifications au devis technique, soit le déplacement d'une base de béton et la modification du nombre de conduits dans les massifs à l'est du puits d'accès. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 3 émis le 14 décembre 2015 : il s'agit du report de la date d'ouverture au 6 janvier 2016.
- Addenda n° 4 émis le 18 décembre 2015 : il s'agit de l'agrandissement d'un puits d'accès, de la modification de 2 puits d'accès et du retrait d'une chambre de transformateur. Il s'agit aussi du report de la date d'ouverture au 13 janvier 2016. Ces modifications représentent une diminution du coût des travaux d'environ 4,7 %, soit un montant approximatif de 57 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la construction de mails centraux et d'îlots, à la reconstruction de trottoirs et du système d'éclairage, à la mise aux normes des feux de circulation et du réseau de la CSEM, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

La Division du transport actif et collectif a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier. La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a intégré ses travaux dans l'appel d'offres.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, à différentes étapes d'avancement, lesquels commentaires ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 246 210,83 \$ (taxes incluses), soit 10,2 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 638 008,50 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de caractérisation des sols, de mobilier de signalisation lumineuse et leur installation, de branchement d'éclairage de rue, de plantations, de regard de Bell et Hydro-Québec à niveler, de dépenses de la CSEM ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 216803 s'est terminé le 13 janvier 2016. Sur vingt-et-un (21) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 24 % et 76 %. Parmi les seize (16) qui n'en ont pas déposé, neuf (9) sont connus comme étant des sous-traitants. La liste des commandes SEAO est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Transelec / Common inc.	2 408 783,15 \$	246 210,83 \$	2 654 993,98 \$
2 Les Entreprises Bucaro inc.	2 544 422,23 \$	260 362,80 \$	2 804 785,03 \$
3 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 640 789,52 \$	269 064,06 \$	2 909 853,58 \$
4 CMS Entrepreneurs Généraux inc.	2 663 768,17 \$	272 811,79 \$	2 936 579,96 \$
5 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	3 046 186,51 \$	310 375,74 \$	3 356 562,25 \$

Estimation des professionnels externes (\$)	2 428 881,40 \$	254 013,66 \$	2 682 895,06 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 932 554,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	10,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	701 568,27 \$
		(%)	26,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-27 901,08 \$
		(%)	-1,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	149 791,05 \$
		(%)	5,6 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Des corrections ont été effectuées à deux soumissions:

- Les Entreprises Bucaro inc. : le montant total est passé de 2 804 533,25 \$ à 2 804 785,03 \$ en raison d'une erreur d'addition au numéro de sous-projet 156913660 du bordereau de soumission;
- Les Entreprises de Construction Ventec inc. : le montant total est passé de 3 793 740,06 \$ à 3 356 562,25 \$ en raison d'une erreur de calcul du total des 4 sous-projets sur le tableau résumé des bordereaux de soumission.

Ces deux modifications n'ont pas eu d'impact sur l'ordre des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels externes, Legico-CHP Inc., mandatés par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart de -27 901,08 \$ (-1,0%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Transelec / Common inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 6 janvier 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 293 002,48 \$ taxes incluses incluant des incidences de 638 008,50 \$ taxes incluses.

Cette dépense est répartie de la façon suivante :

- 59,51 % au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le développement du réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération, pour un montant de 1 959 556,98 \$ taxes incluses;
- 40,49 % au PTI de la CSEM, assumée par la ville centre, pour un montant de 1 333 445,50 \$ taxes incluses.

Cette dépense totale représente un coût net de 2 983 622,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est financé par le règlement d'emprunt # RCG 15-028 de compétence d'agglomération « Programme de développement du réseau cyclable » pour un montant de 1 789 336,73 \$ et par le règlement d'emprunt # 15-045 de compétence centrale pour un montant de 1 194 285,35 \$.

Le sommaire de la répartition du coût des travaux et des incidences est présenté dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'une piste cyclable favorise le transport actif et améliorera la qualité de vie des citoyens en donnant un accès sécuritaire et agréable. Elle vise également à améliorer la qualité de l'air, à réduire les gaz à effet de serre et à contribuer à réduire la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat était reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 12 mai 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Andrés BOTERO, Ville-Marie
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Serge A BOILEAU, 28 janvier 2016
Serge LEFEBVRE, 27 janvier 2016
Andrés BOTERO, 27 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-15



Dossier # : 1167227001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-29 13:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1167227001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Jardin de Chine est l'un des joyaux du Jardin botanique de Montréal, contribuant sans aucun doute, notamment par son authenticité, à distinguer ce dernier à travers le monde. C'est au printemps 1990 qu'une centaine de conteneurs en provenance de Chine arrivent au Port de Montréal. Ils renferment tous les éléments pour la construction d'un jardin traditionnel chinois de type privé, inspiré de ceux construits au sud du Fleuve bleu sous les Ming (1368-1644). Ces conteneurs renferment des milliers de pièces en pierre et en bois, toutes façonnées par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, une quarantaine d'artisans chinois sont sur place afin d'assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigent les sept pavillons, les murs, les couvre-sols et les fresques, les horticulteurs du Jardin botanique plantent ça et là quelque 75 000 spécimens de végétaux en respectant minutieusement les règles d'art du jardin traditionnel chinois. C'est ainsi que le 20 juin 1991, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie ouvrait ses portes à Montréal, soulignant les liens d'amitié désormais tissés serrés entre Montréal et sa ville jumelle chinoise, Shanghai.

Depuis 24 ans, le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal organise l'événement *La Magie des lanternes*, intégré depuis 2012 à l'événement Jardins de lumière. Cet événement, lauréat de plusieurs prix, est devenu un incontournable de l'automne montréalais. Si la conception de la Magie des lanternes est confiée à une conceptrice artistique montréalaise, la fabrication des lanternes traditionnelle est effectuée à Suzhou, située non loin de Shanghai. Le Jardin botanique respecte ainsi la fondamentale authenticité des lieux en confiant, depuis près d'un quart de siècle, la fabrication des pièces par des artisans spécialisés dans la fabrication de lanternes traditionnelles. La conceptrice artistique prépare un cahier technique où est précisément dessinée chaque lanterne thématique et les dessins sont ensuite envoyés en Chine pour la réalisation des lanternes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0043 - 14 janvier 2015 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai, en Chine, pour une somme maximale de 99 000 \$.

- CE14 1035 – 25 juin 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du sous-traitant chinois en date du 28 mars 2014

DESCRIPTION

Depuis 2014, Espace pour la vie développe sa programmation autour d'une thématique annuelle commune. Après le thème de la lenteur en 2014, puis celui de la lumière en 2015, le fil conducteur qui reliera les 4 institutions en 2016 porte sur la *relation enfants et nature*. On ne cherchera pas tant à plaire aux enfants qu'à faire vivre une expérience qui permet à tous de « s'échapper en enfance ».

Voulant inviter les familles à partager une expérience commune, accessible et inclusive, l'équipe du Jardin de Chine consacre son exposition de lanternes 2016 à la vie d'un jeune empereur dans la Cité Interdite de Beijing. Des scènes y seront détaillées, telle son intronisation, ses séances d'études quotidiennes et son mariage. La Cité interdite est l'un des plus précieux et importants héritages culturels et d'architecture de la longue histoire chinoise. Palais majestueux et d'une envergure inégalée, il a été habité par 24 empereurs Ming et Qing entre 1420 et 1911. Sa construction s'est échelonnée sur treize années et a mobilisé plus d'un million d'ouvriers. Comportant 8704 pièces et mesurant 900 mètres sur 750 mètres à l'intérieur de ses remparts, le palais couvre une superficie de 720 000 m². La Cour extérieure, qui sera reproduite en lanternes, est centrale. Elle comprend trois palais : le Palais de l'Harmonie Suprême, le Palais de l'Harmonie Parfaite et le Palais de l'Harmonie Préservée. S'y déroulaient les cérémonies importantes, tel le couronnement, les fêtes et anniversaires et diverses cérémonies protocolaires.

JUSTIFICATION

L'article 573.3 (4) de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et culturel. Le travail effectué par les artisans chinois, qui maîtrisent une technique et un savoir-faire uniques permettant de produire des lanternes dont l'authenticité s'intègre harmonieusement au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal relève du domaine artistique.

Ces lanternes, de fabrication artisanale, sont réalisées par les équipes de la Landscape Architecture CORP. of China, Shanghai Branch. La Ville de Montréal fait affaire avec cette compagnie depuis 1993 pour la réalisation de ses lanternes. Ces dernières continuent d'être fabriquées en Chine compte tenu de l'expertise de longue date des artisans chinois, de l'authenticité et de la qualité du produit.

Considérant les mécanismes en vigueur et l'incapacité de faire les paiements directement au fournisseur chinois, par virement, tel que demandé par celui-ci, la Ville de Montréal demandait à la Fondation Espace pour la vie, depuis 2010, de procéder au paiement par virements bancaires. Pour ce faire, elle lui versait l'argent en conséquence.

Cette année, pour la première fois, le fournisseur chinois a accepté que la Ville de Montréal paye la facture par l'intermédiaire d'une traite bancaire. La collaboration de la Fondation Espace pour la vie dans ce dossier n'est donc plus requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de fabrication des lanternes chinoises pour 2016 est de 524 000 CNY, ce qui correspond environ à 110 000\$ CAD au taux de 4.75 CNY par dollar canadien au moment de la rédaction de ce sommaire (24 février 2016).

La budget estimé pour cette dépense est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Toutefois, à la suite de l'adoption du dossier, le paiement au fournisseur devra être effectué en utilisant le taux change en vigueur à ce moment.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Évolution des coûts de fabrication				
2012	2013	2014	2015	2016
74 737.63 \$	94 909.00 \$	82 230.05 \$	100 070.00\$	110 000.00
-12%	+21%	-13%	+21%	+9.9%

Si la commande du nombre de lanternes varie d'une année à l'autre, l'un des facteurs les plus déterminants dans l'établissement des coûts de fabrication est la taille et la complexité de chacune des pièces, étant donné qu'il s'agit d'un travail sur mesure. En 2016, la commande est d'une plus grande complexité, dû notamment aux palais de la Cité interdite de Beijing qu'on souhaite reproduire le plus fidèlement possible.

Également, puisque nous payons le fournisseur en dollars canadiens alors que sa cotation est en renminbi chinois, nous devons composer avec la fluctuation du taux de change. En 2015, au moment des négociations avec le fournisseur, le taux de change était de 1\$ CAN pour 5.41 CNY. En 2016, la valeur du dollar canadien a chuté et nous n'obtenons qu'entre 4.6 CNY et 4.75 CNY pour 1\$ CAN ces dernières semaines, ce qui explique en partie les variations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond à plusieurs orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

1. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

L'événement Jardins de lumière est un incontournable pour les jeunes familles montréalaises, il fait désormais partie des attraits qui favorisent la rétention des familles dans la métropole.

2. Pratiquer une gestion responsable des ressources

Énergie : Depuis 2008, les ampoules des lanternes sont toutes été remplacées par des DEL, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérables et une ré-utilisation des lumières d'année en année (durée de vie de 100 000 heures).

L'utilisation des DEL contribue aussi à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise

Matières résiduelles : De nombreuses pièces récupérables provenant des éditions antérieures sont réutilisées dans les éditions successives.

3. Volet social

Cet événement contribue à faire connaître divers aspects méconnus de la culture chinoise dans la communauté montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement Jardins de lumière est le projet d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en seulement huit semaines. Cet événement a su fidéliser sa clientèle depuis plus de 20 ans. La Magie des lanternes s'est également classée Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec et a récolté plusieurs prix au cours de son histoire.

Fréquentations des quatre dernières années :
2012 : 231 229
2013 : 480 000 (Mosaïcultures internationales de Montréal)
2014 : 236 127
2015 : 262 985 (fréquentation record)

Le fait de ne pas accorder de contrat mettrait en péril la tenue de l'événement de l'automne 2015 qui attirera plus de 250 000 visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé pour la promotion de l'événement Jardins de lumière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1^{er} versement Avril 2016
Arrivée des conteneurs à Montréal Dernière semaine de mai 2016
Montage de l'événement Juillet-août 2016
Inauguration officielle de l'événement 1^{er} septembre 2016
2^e versement Septembre 2016
Fin de l'événement 31 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CADIEUX
Agente culturelle

ENDOSSÉ PAR

Michel LABRECQUE
C/d recherche & dev.scientifique

Le : 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur d'Espace pour la Vie

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1160660002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel (316) dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 297 800,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel (316) dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq ltée ce surplus contractuel total de 297 800,00 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel (316) dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bain St-Michel (à l'origine nommé Bain Turcot), sis au 5300, rue St-Dominique à l'angle nord-ouest de la rue Maguire dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, est le seul survivant de la première vague de construction de bains publics vers 1910 (les autres ayant été construits vers les années 1930). Cela lui confère une valeur historique indéniable.

De plus, à l'extérieur, l'architecture du Bain St-Michel a une valeur remarquable par sa volumétrie, son implantation particulière (petit bâtiment de 520 mètres occupant presque 100 % de son site), le traitement exceptionnel de ses façades d'inspiration Beaux-Arts avec l'œil-de-bœuf comme élément très distinctif et sa maçonnerie de briques avec détails de pierre. À l'intérieur, le volume de l'enceinte de la piscine, son éclairage naturel, les finis des murs et du bassin sont également des composantes de grande valeur.

Pour ces raisons, l'énoncé patrimonial dont il a fait l'objet a recommandé sa conservation malgré que le taux de vétusté de l'édifice atteignait les 95 %.

Désaffecté depuis 1993 dans sa fonction initiale de piscine, le Bain St-Michel a été réapproprié par la suite, de façon informelle, comme lieu de création culturelle. Pour des raisons de sécurité, l'édifice est cependant vacant depuis mars 2014.

Depuis, les intervenants municipaux dans le domaine de la culture s'affairent à monter un projet dans le but de recycler le bâtiment pour lui confirmer un nouvel usage lié à la culture. Cependant, entre temps, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) devait faire face à des problèmes urgents :

1. la maçonnerie des façades se désagrègeait, des débris tombant sur les trottoirs le long des façades;
2. la toiture fuyait au point de menacer l'intégrité du bâtiment.

De façon à s'assurer de la sécurité du public et du maintien de l'actif, le SGPI a lancé en 2014 un projet pour faire la réfection de la toiture (incluant la reconstruction de la structure du toit) et la restauration de la maçonnerie. Ces travaux ne pouvaient attendre qu'une nouvelle vocation soit clairement définie pour l'édifice. Suite à un appel d'offres réalisé au début 2015, un contrat de construction a été accordé à Norgéreq ltée et les travaux ont débuté au printemps 2015.

Malgré les expertises préalables faites à partir d'ouvertures exploratoires lors de la préparation des plans et devis, la réalité au moment de dégarnir la toiture et la maçonnerie a surpassé les prévisions les plus pessimistes quant à l'état du bâtiment : les conditions de la structure et de la maçonnerie porteuse et la quantité de moisissures et autres contaminants étaient pires que prévu. En conséquence, le budget de contingence est vite devenu insuffisant pour faire face aux travaux imprévus requis.

La stratégie de la SGPI a été de faire terminer, avant l'hiver, les travaux essentiels pour que le bâtiment soit fermé pour la saison froide. Ainsi, par exemple, un crédit a été demandé pour les travaux de réfection d'un bassin de toiture pour lequel la démolition n'avait pas été entamée et ceux de réfection de la cheminée qui pouvaient être reportés plus tard. Le crédit ainsi obtenu a servi à terminer les travaux jugés essentiels avant l'hiver 2015-2016.

La valeur maximale du contrat de Norgéreq ltée doit être augmentée pour pouvoir terminer au printemps les travaux de réfection de la maçonnerie et de toiture prévus au contrat et qui ont ainsi été mis en suspens depuis décembre 2015 pour la période hivernale.

Par ailleurs, le projet de rénovation général du reste du bâtiment et de conversion de son usage en équipement culturel, encore au stade de la programmation, fera l'objet d'un contrat ultérieur distinct dont l'échéancier reste à préciser. Il est à prévoir que des investissements additionnels importants seront requis pour rendre le bâtiment opérationnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0514 - 28 avril 2015 Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel - Dépense totale de 1 300 393,01 \$, taxes incluses.

CM14 0167 - 24 février 2014 Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens, inc., ingénieurs en électromécanique et en structure-civil, pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 1 567 460,55 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration du montant maximal du contrat de Norgéreq ltée afin de permettre à l'entrepreneur de finir la réfection de la toiture et de la maçonnerie du Bain St-Michel incluse au contrat, mais dont les travaux sont d'une plus grande ampleur qu'initialement prévu en raison des imprévus de chantier.

Le contrat initial au montant de 1 240 393,01 \$ taxes incluses (TI) comportait un budget de contingences de 161 790,39 \$ TI, soit 15 % du coût soumis pour les travaux. En raison de la quantité et des coûts importants des imprévus de chantier, ce budget de contingences est devenu insuffisant pour y faire face et pour faire les travaux nécessaires pour fermer le bâtiment avant l'hiver. Il a donc été augmenté par le crédit de quelque 122 000 \$ TI obtenu par le retrait des travaux suivants :

- La reconstruction de la structure du bassin de toiture #4 et son étanchéité;
- La complétion des travaux de restauration de la maçonnerie des façades des rues Maguire et Saint-Dominique;

- La restauration de la maçonnerie de la cheminée.

Ces travaux sont reportés au printemps 2016 conditionnellement à une augmentation de 297 800 \$ TI de la valeur du contrat initiale de Norgéreq Ltée. Cette augmentation est ventilée ainsi :

- - 800 \$ TI : solde du budget du contrat suite à la suspension des travaux;
- 154 000 \$ TI : coût estimé des travaux à terminer au printemps incluant les 122 000 \$ TI de travaux mis en suspens à l'automne 2015 et 32 000 \$ TI de travaux additionnels (voir liste * ci-après).
- 95 000 \$ TI : coût estimé des frais de prolongation de chantier du 29 mars au 26 juin 2016.
- 248 200 \$ TI : sous-total
- 49 600 \$ TI : budget de contingences pour travaux imprévus (20 % de 248 200 \$);
- 297 800 \$ TI : montant de l'augmentation de la valeur du contrat.

La valeur du contrat sera ainsi majorée de 1 240 393,01 \$ tous frais inclus (TFI) à 1 538 193,01 \$ TFI, , soit une augmentation de 24 %.

* Les travaux additionnels suivants (accessoires aux travaux principaux), sont inclus dans le coût estimé des travaux à terminer :

- Rejointoiement de fondations de maçonnerie du côté du voisin;
- Enlèvement des nombreux graffitis qui sont apparus sur la maçonnerie durant le chantier;
- Ajout d'un enduit de protection anti-graffitis;
- Ajout d'un tapis de protection sur la toiture;
- Ajout d'une base pour un futur mât de drapeau tel qu'à l'origine, suite à la demande du Comité conseil d'urbanisme de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Le degré d'avancement des travaux requis pour compléter ce projet de réfection de toiture et de maçonnerie, après suspension du chantier en décembre 2015, est d'environ 80 %.

JUSTIFICATION

Les explorations préparatoires lors des plans et devis, avaient révélé que la structure de la toiture, attaquée par la pourriture, devait être refaite. La présence de moisissures et de fientes d'oiseaux dans l'entre-toit avait également été détectée par les ouvertures exploratoires faites dans la toiture. Mais l'ampleur de la décontamination s'est révélée beaucoup plus grande que prévue, lors des travaux de démolition.

De plus, si l'inspection préalable de la maçonnerie a permis d'identifier les briques de parement et pierres devant être réparées ou remplacées, elle n'a pas révélé l'instabilité au cœur des murs de maçonnerie porteuse qui a obligé des reconstructions partielles de ces murs et de la solidification pour qu'ils puissent supporter la nouvelle structure de la toiture.

À un moment donné au chantier, le risque de perte de l'édifice était grand. Des travaux imprévus mais essentiels devaient alors être faits de façon à stabiliser le tout.

Dans la mesure où l'intérêt patrimonial de cet édifice fait consensus, le travail de conservation doit être complété (ce qui implique l'augmentation de la valeur du présent contrat) et, surtout, des fonds additionnels devront être votés par la suite pour en assurer une occupation, condition essentielle à la conservation d'un édifice patrimonial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Norgéreq Itée est présentement de 1 240 393,01 \$ incluant les taxes et un budget pour travaux contingents de 15 %. Le contrat serait augmenté de 297 800 \$ TI (24 %) et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 13-014 du règlement - Protection immeuble, installations sportives aquatiques. Le total du contrat serait alors porté à 1 538 193,01 \$ TFI. Le calcul des coûts est annexé en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 271 931,09 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre. Le montant sera entièrement dépensé en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enveloppe de l'édifice est présentement protégée de façon sommaire pour lui permettre de traverser l'hiver. La complétion des travaux débutés en 2015 ne saurait être retardée sans augmenter les risques de mettre en péril les travaux déjà accomplis l'an dernier, notamment au niveau de la maçonnerie, et la préservation de l'actif. À ce titre, les travaux qui restent à compléter pour la réfection de la toiture et de la maçonnerie ne pourraient être reportés dans le prochain appel d'offres pour la rénovation générale, dont les travaux ne débiteront probablement pas avant 2017, sans mettre en péril la conservation même de ce bâtiment d'intérêt patrimonial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information concernant le projet via les panneaux de chantier a été mise à jour pour annoncer la suspension des travaux pour l'hiver. En fonction de la décision qui sera prise concernant le présent dossier, cette information sera à nouveau mise à jour au printemps.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat mars 2016
Fin des travaux prévus au contrat avril à fin juin 2016
Contrat distinct pour la rénovation générale du bâtiment et la conversion d'usage prévu pour 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-11

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-29

**Dossier # : 1154102006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 859 118,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 769 118,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329401 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-22 14:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la DI a décidé de diviser le projet en quatre secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre, le secteur Est et le secteur Nord. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc du secteur Ouest. Le projet du secteur Centre fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1154102007, A.O. 329402), tandis que les projets des secteurs Est et Nord feront l'objet d'appels d'offres à partir du 22 février 2016 (A.O. 329403 et A. O. 329404).

L'appel d'offres du présent dossier a été publié du 14 décembre 2015 au 27 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 43 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 13 janvier 2016 : Modifications au cahier des charges pour ajouter les articles sur l'évaluation de rendement de l'adjudicataire et la grille des critères de l'évaluation et report de la date d'ouverture de la soumission;
- Addenda n° 2 émis le 19 janvier 2016 : Modifications pour clarifier un article sur les branchements d'eau dans le devis technique égout et aqueduc et pour préciser certaines exigences particulières dans le devis de circulation.

Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0160 - 26 mars 2015 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62\$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur Est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (contrat UX15351 - secteur Ouest: 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats (1154822003);
CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses (contrat: 8 851 619,88 \$ + incidences: 113 000 \$) - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires (1144551002).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage structural prévue en 2016 est de 20,6 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,6 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat (secteur Ouest) prévoit 3,6 km et regroupe les arrondissements suivants: Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Saint-Laurent.

La liste des rues où auront lieu les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur les qualifications du soumissionnaire, sur les équipements et sur les produits de chemisage sont insérées aux documents d'appel d'offres. Le délai d'exécution des travaux, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **cent-quarante (140)** jours de calendrier. Les travaux sont prévus débuter au printemps 2016 (trimestre 2) et doivent être complétés au plus tard en août 2016.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 342 647,12 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe

Sur huit (8) preneurs de cahier des charges, sept (7) étaient susceptibles de déposer une soumission. Trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 43 % et 57 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Aquarehab (Canada) inc.	3 426 471,15 \$	342 647,12 \$	3 769 118,27 \$
2 Réhabilitation Du O inc.	3 626 363,63 \$	362 636,37 \$	3 989 000,00 \$
3 Sanexen Services Environnementaux inc.	4 117 427,21 \$	411 742,72 \$	4 529 169,93 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	3 996 180,33 \$	399 618,03 \$	4 395 798,36 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 095 762,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	8,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	760 051,66 \$ 20,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-626 680,09 \$ -14,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	219 881,73 \$ 5,8 %

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de

même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart de -626 680,09 \$ (-14,3 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant favorable à la Ville de Montréal, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat. Cet écart peut s'expliquer par un changement dans les exigences habituelles de ce type de contrat en vue d'ouvrir le marché. Pour ce contrat, la sous-traitance des travaux de chemisage était permise et seulement les certifications d'innocuité eau potable BNQ et NSF étaient requises. De plus, la nouvelle stratégie de la Ville à segmenter l'ensemble des travaux en quatre secteurs afin de permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs de soumissionner pourrait aussi expliquer l'écart favorable.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Aquarehab (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 27 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 12 février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 859 117,27 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 90 000 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre et représente un coût net de 3 523 889,36 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est admissible à une subvention estimée à 3 523 889,36 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc. Le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts

beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 mai 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Avril 2016

Fin des travaux : Août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 17 février 2016

Dominique FILION
Ingénieur(e)

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-02-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1154102008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 3 948 323,80 \$ (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 948 323,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Sade Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 868 323,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329405 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 07:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 3 948 323,80 \$ (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation

permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a décidé de diviser le projet en trois secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Ouest. Un deuxième et troisième dossiers d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Centre et le secteur Est sont actuellement en cours (A.O.329406 - 1154102009 et A.O. 329407 - ouverture prévue le 9 mars 2016).

L'appel d'offres a été publié du 14 décembre 2015 au 10 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 57 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda, publié le 25 janvier 2016, fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, de l'ajout de (2) deux articles du cahier des charges relatifs à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire et à la grille des critères de l'évaluation. Cet ajout n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0283 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à la firme Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ taxes incluses (contrat 11 424 938,58 \$ + incidences 180 000 \$) - Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires (1154822009);
CG15 0281 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à la firme Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ taxes incluses (contrat 11 665 000,22 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires (1154822010);

CG14 0210 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats (1144551001);

CG14 0025 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à la firme Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - Dépense totale de 2 877 581,09 \$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires (1134551009).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue pour les trois (3) secteurs est de 33,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de

l'ordre de 0,77 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 6,6 km (secteur Ouest) et regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur les équipements, sur les produits de gainage, sur la planification et la gestion des travaux sont insérées aux documents d'appel d'offres.

Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 2 novembre 2016, mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 351 665,80 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 80 000,00 \$ (taxes incluses), comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 329405 s'est terminé le 10 février 2016. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 44 % et 56 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Sade Canada inc.	3 516 658,00 \$	351 665,80 \$	3 868 323,80 \$
2 Clean Water Works inc.	3 523 636,36 \$	352 363,64 \$	3 876 000,00 \$
3 Insituform Technologies Limited	3 803 636,36 \$	380 363,64 \$	4 184 000,00 \$
4 Les Excavations Lafontaine inc.	6 205 977,75 \$	620 597,78 \$	6 826 575,53 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	4 069 252,69 \$	406 925,27 \$	4 476 177,96 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 688 724,83
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 21,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	2 958 251,73
		(%)	\$ 76,5 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-607 854,16 \$
		(%)	-13,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	7 676,20 \$
		(%)	0,2 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie à partir de l'historique des appels d'offres de même nature depuis 2008 et ce en tenant compte de l'évolution du coût du marché et les complexités particulières des contrats.

L'écart de -607 854,16 \$ (-13,6 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant favorable à la Ville, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat. Considérant que 75% des soumissionnaires ont un prix inférieur à celui de l'estimation, l'écart peut s'expliquer notamment par la nouvelle stratégie de la Ville à segmenter l'ensemble des travaux en trois secteurs afin de permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs de soumissionner sur les différents appels d'offres et par l'effet de concurrence obligeant les firmes à soumissionner à la baisse afin de conserver leur part de marché. De plus, une meilleure connaissance du territoire et des attentes de la ville pour ce type d'ouvrages et une meilleure productivité des équipes de travail de l'entrepreneur pourraient aussi expliquer l'écart favorable à la ville avec le plus bas soumissionnaire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sade Canada inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 19 février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 948 323,80 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 80 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense totale de 3 948 323,80\$ (taxes incluses) représente un coût net de 3 605 345,90\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense est admissible à une subvention estimée à 3 605 345,90 \$ au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ne laissant aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance des travaux (6,6 km) à réaliser d'ici le 2 novembre 2016, il est primordial d'octroyer le contrat le 21 mars 2016, afin de pouvoir débiter les travaux au plus tard le 1^{er} avril 2016 et de permettre l'exécution des travaux sur une période de deux-cent-quinze (215) jours.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUBUC, Service de l'eau
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro
Ronald LARIVIÈRE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Sylvain MARCOUX, 29 février 2016
Ronald LARIVIÈRE, 22 février 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 17 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1164139001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 118 120,00 \$ (contrat: 1 984 000,00\$ + incidences: 134 120,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330001 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 2 118 120,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 984 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330001;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération et par le CHUM conformément à l'entente intervenue entre les parties.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-26 13:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164139001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 118 120,00 \$ (contrat: 1 984 000,00\$ + incidences: 134 120,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330001 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonnent jusqu'en 2020. La Phase 1 du CHUM est prévue être livrée en 2016.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en huit (8) lots de travail distincts (voir pièce jointe), qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2021.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (lot C).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées

	Coût	Date de début	Date de fin
· Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot A : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043,43 \$	Mai 2014	Mai 2015
· Lot B – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	1 125 000 \$	Juin 2015	Septembre 2015

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lot C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger	Mai 2016	Août 2016

Étapes à venir

	Date de début	Date de fin
· Lot D – Travaux d'aménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de Viger	Juin 2016	Octobre 2016
· LOT E – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc et aménagement de la rue Sainte-Elizabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque	Août 2016	Novembre 2016
§ LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Juillet 2017	Août 2017
§ LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet	Printemps 2020	Automne 2020
§ LOT H – Travaux d'aménagement de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de	Printemps 2021	Automne 2021

la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0340 - 25 mars 2015 (dossier 1154139003) - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (Lot B) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie
CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Viger au boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (Lot C). Les travaux consistent en la reconstruction des infrastructures des réseaux d'aqueduc et d'égout. De façon générale, les travaux comprennent :

- le remplacement de la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre par une conduite de 300 mm de diamètre dans la rue Saint-Denis entre la rue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger.
- le remplacement de la conduite d'égout en brique de 600 mm par 900 mm de diamètre par une nouvelle conduite de 750 mm de diamètre entre la rue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger.
- le remplacement des puisards;
- le raccordement de tous les services d'eau et d'égout existants;
- l'ajout de services d'eau et d'égout pour les besoins du nouveau CHUM;
- le remplacement et l'ajout de bornes-fontaines;
- la réfection permanente des coupes;
- les travaux de maintien de la circulation;
- les travaux de reconstruction de chaussée incluant les fondations, là où requis;
- les travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis;
- des travaux mineurs d'éclairage temporaire.

La conduite d'aqueduc secondaire de la rue Saint-Denis est en fonte grise et a été installée en 1890. Sa durée de vie est atteinte. Il y a présence de joints en plomb.

Conduite existante en fonte grise : 300 mm de diamètre; 215 mètres de longueur
Conduite proposée en fonte ductile : 300 mm de diamètre; 215 mètres de longueur

La conduite d'égout secondaire de la rue Saint-Denis est en brique et a été installée en 1890. Sa durée de vie est atteinte.

Conduite existante ovoïde en brique : 600 mm X 900 mm de diamètre; 215 mètres de longueur

Conduite proposée circulaire en béton armé : 750 mm de diamètre; 215 mètres de longueur

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Division des grands projets agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) informée de l'avancement des travaux. À la fin des travaux, les plans finaux "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

L'appel d'offres a été publié du 25 janvier 2016 au 15 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 8 février 2016: Prolongement de la durée de l'appel d'offres, modifications à la formule de soumission au cahier des charges, ainsi qu'au cahier C portant sur le maintien de circulation

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 180 363,64\$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de 134 120,00 \$ est allouée aux incidences.

Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 53% et 47%. Les raisons de désistement n'ont pas été précisées par les preneurs de cahier des charges.

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #330001:

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Entreprises Claude Chagnon inc. (Licence RBQ # 1331-5924-63) (Attestation Revenu Québec délivrée le 28 janvier 2016)	1 803 636,36 \$	180 363,64 \$	1 984 000,00 \$
2 Construction Bau-Val inc.	1 818 689,81 \$	181 868,98 \$	2 000 558,79 \$
3 Excavation Loiselle inc.	1 884 646,88 \$	188 464,69 \$	2 073 111,57 \$
4 Les Entreprises Michaudville inc.	1 941 545,45 \$	194 154,55 \$	2 135 700,00 \$
5 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 999 012,84 \$	199 901,28 \$	2 198 914,12 \$
6 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	2 046 372,76 \$	204 637,28 \$	2 251 010,04 \$
7 Pavages D'Amour inc.	2 352 480,48 \$	235 248,05 \$	2 587 728,53 \$
8 Duroking Construction/9200-2088 Québec inc.	2 452 668,78 \$	245 266,88 \$	2 697 935,66 \$
Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP inc.	1 739 050,81 \$	173 905,08 \$	1 912 955,89 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 241 119,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	713 935,66 \$
		(%)	36,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	71 044,11 \$
		(%)	3,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	16 558,79 \$
		(%)	0,8%

La Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a mandaté la firme externe Legico-CHP Inc. pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Legico-CHP est de 71 044,11\$ (3,7%).

Les entreprises Claude Chagnon inc. possède l'autorisation valide de l'AMF en date du 23 janvier 2014 de conclure un contrat public (voir pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 984 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 803 636,36 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 180 363,64 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **2 118 120,00 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **134 120,00 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Un montant maximal de 1 934 125,88 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 08-005 – «Aménagement du pourtour du CHUM». Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 1 934 125,88 \$ net de ristournes est prévu pour 2016.

La dépense pour la réalisation de ces travaux d'infrastructures sera imputée au PTI – Fonds d'investissement. La DGSRE n'assume aucun coût. Elle a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Ces travaux font partie de la convention signée par la Ville de Montréal et le CHUM en 2008 (CG08 0336), portant sur la réalisation et le partage des coûts des travaux d'aménagement et d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM. Cette entente prévoit que le

coût des travaux d'égout et d'aqueduc de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, soit partagé à 50-50 entre la Ville et le CHUM, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 967 062,96 \$.

Une demande de remboursement sera adressée au CHUM suite à la réalisation des travaux, tel que le prévoit l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue en 2016.

Les travaux sur la rue Saint-Denis ont fait l'objet d'une coordination étroite avec le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM.

En ce qui a trait aux impacts sur la circulation, ces travaux nécessiteront les entraves suivantes :

a) de début mai à mi-juillet:

- Fermeture de la rue Saint-Denis, entre René-Lévesque et Viger

b) au début mai, durant neuf (9) jours consécutifs (incluant deux fins de semaine):

- Fermeture complète de l'avenue Viger entre Berri et Ste-Elizabeth

- Fermeture complète de la bretelle de sortie Sanguinet (A720 Est)

- Fermeture complète de la Rue Saint-Denis, entre René-Lévesque et St-Antoine

Les travaux visés par le présent dossier occasionneront des entraves qui feront l'objet de mesures de mitigation selon les pratiques en vigueur à la Ville (mise en place de panneaux à messages variables, instauration de chemins de détour).

Afin de diminuer la durée de l'entrave sur l'avenue Viger, il est exigé que l'entrepreneur réalise tous les travaux requis aux intersections Viger / Saint-Denis et Viger / Sanguinet en même temps avec au moins deux (2) équipes de travail. Les travaux à ces deux intersections s'effectueront sans journée d'interruption. Un délai de neuf (9) jours consécutifs, incluant deux (2) fins de semaine, a été spécifié au devis.

Les travaux prévus sur l'avenue Viger sont prévus en mai, de manière à permettre les travaux d'aménagement du trottoir nord de l'avenue Viger à compter de juin. Le report de l'octroi du contrat aurait donc des répercussions sur le calendrier des autres travaux à venir, l'objectif étant de terminer les travaux d'aménagement avant la mise en service du Nouveau CHUM. Les travaux d'aménagement feront l'objet d'un autre sommaire décisionnel.

Tous les travaux prévus aux abords du CHUM font l'objet d'une coordination et d'une planification avec le CHUM ainsi qu'avec Consortium Santé Montréal, en charge de la construction du nouveau CHUM. Le report de cet octroi nécessiterait de revoir la planification des travaux dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront à ces outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'eau dans la rue Saint-Denis de l'avenue Viger au boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger:

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 24 mars 2016
- Travaux: de la fin avril à la mi-juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Camille TROUDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Kathy DAVID, Service de l'eau
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude DUBOIS, 18 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-02-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1166627001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour **le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891)** dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166627001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

Le bâtiment, d'une superficie locative totale de 12 650 m², construit en 1952, et agrandi en 1962 et 1966, présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe : toitures, maçonnerie, murs rideaux. Des infiltrations d'eau dues à des fissures dans la toiture d'une des ailes ont eu lieu en janvier 2014. Suite à ces infiltrations, la Ville a déposé un plan d'action à la CSST et aux occupants du bâtiment et s'est engagée à apporter les correctifs nécessaires au bâtiment. L'élément principal du plan d'action est le projet de « Réfection majeure » qui fait l'objet du présent dossier décisionnel.

Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- La réfection des toitures (Ailes B, C, D et E);
- Des travaux à l'aile F : remplacement de murs rideaux et installation d'un nouveau système de ventilation/climatisation;
- Le remplacement (partiel) de murs rideaux et de fenêtres, ailes A et D;
- La réfection de maçonnerie partielle;
- Des travaux aux deux entrées extérieures avant;
- Divers travaux de ventilation et plomberie;
- Des travaux de décontamination intérieure : murs, finis de plancher, mobilier intégré.

L'octroi du contrat de construction à Norgereq Ltée a été autorisé par le conseil municipal, le 18 août 2015 pour un montant maximal de 3 837 779,04 \$, incluant contingences et taxes, (Contrat # 14546) Les travaux ont débuté le 14 septembre 2015 et la fin du projet

originellement prévue le 13 mars 2016 est reportée au 27 mai 2016.

À ce jour, le chantier s'est avéré plus compliqué que prévu lors de l'appel d'offres. Des coûts additionnels sont imputables au nombre particulièrement important de directives de chantier résultant des conditions de chantier, aux conditions d'hiver non prévues et à la prolongation du chantier; d'où la nécessité d'augmenter la valeur du contrat de construction pour permettre de finaliser l'ensemble du projet d'origine.

Augmentation des contingences de chantier pour assumer le coût des nombreuses directives de chantier liées aux conditions de chantier.

Au 31 janvier 2016, l'avancement du chantier était de 44 %. Les travaux qui restent à compléter sont les suivants :

- Travaux à l'aile F : remplacement de murs rideaux et installation d'un nouveau système de ventilation/climatisation;
- 50 % des bassins de toiture au contrat;
- Remplacement du mur rideau et de fenêtres, ailes A et D;
- Travaux aux deux entrées extérieures avant.

Le budget de contingences prévu au contrat du projet totalise 639 629,84 \$ (taxes incluses), soit 20 % du contrat. À ce jour, à part les directives de changement résultant des demandes du CCU pour l'obtention du permis, d'une valeur de 90 000 \$, la quasi-totalité des directives de chantier a été générée par des conditions de chantier.

Lors de la démolition des éléments touchés par le projet, le constat de différences entre les conditions réelles et les plans et devis de l'existant, le manque de détails sur les dessins d'origine, la piètre qualité de la construction originale et le mauvais état du bâtiment sont autant d'éléments qui ont engendré, à ce jour, une dépense majeure des contingences du projet. Ces mêmes conditions prévaudront jusqu'à la fin du chantier et continueront de générer des directives de chantier.

Basé sur le déroulement du chantier jusqu'à ce jour, les prévisions concernant le budget additionnel requis en contingences pour assumer le coût des directives de changement à venir d'ici la fin du chantier est évalué à 528 885 \$ (taxes incluses).

Prolongation de chantier :

Une prolongation de chantier de 10 semaines, du 13 mars au 27 mai 2016, est prévue pour les raisons suivantes :

- Délai dans la relocalisation de la garderie qui a été déménagée le 30 janvier 2016, alors que sa relocalisation était prévue avant le début des travaux en septembre 2015. À cause de ce délai, la planification du phasage des travaux, telle que prévue à l'appel d'offres a été révisée en début de chantier, impliquant de réaliser en premier des travaux dans les secteurs occupés par le locataire principal, et par le fait même, un plus grand nombre de phases et des phases de moindre envergure;

Dans ce dossier, la relocalisation de la garderie est gérée indépendamment du projet de construction et assumée par la Ville. Il a été plus ardu que prévu de trouver des espaces à louer qui conviennent aux besoins de la garderie : localisation dans un périmètre de recherche établi, disponibilité d'espace extérieur ou proximité réglementé d'un parc, disponibilité ou possibilité d'aménager une cuisine et des toilettes à l'usage exclusif de la garderie, superficie, fenestration, etc. La Ville n'avait pas d'espaces disponibles pour relocaliser la garderie dans des locaux lui appartenant et répondant aux critères.

- Plusieurs locaux ont été visités, la possibilité d'aménager des bâtiments temporaires a également été regardée, mais s'est avérée trop dispendieuse et non autorisée par l'arrondissement du Plateau. Une fois le local trouvé et la transaction autorisée au conseil municipal (CM15 1341), les travaux ont été réalisés afin de permettre le déménagement de la garderie le 30 janvier 2016;
- Au début du projet, des exigences du CCU de l'arrondissement pour l'obtention du permis ont nécessité l'émission de directives de changement qui a retardé les travaux principalement ceux à l'entrée de l'auditorium. Ces directives ont engagé dès le début du chantier une portion non négligeable du budget de contingences.
 - L'émission et la négociation d'un nombre important de directives de chantier liées aux conditions de chantier ont également contribué à la prolongation de la période de chantier.

La valeur estimée de la prolongation de chantier est de 150 000\$ (taxes incluses).

En résumé la situation budgétaire du projet est la suivante :

- Le budget de contingences au contrat est de 639 629,84 \$
- La somme des directives de chantier autorisée et en attente d'approbation est de 497 786,07 \$
- Le solde des contingences disponibles à ce jour est de 141 843,77 \$

Le budget de contingences requis pour finaliser le projet est de :

- Frais de prolongation : 150 000 \$
- Directives à venir (valeur estimée) : 528 885 \$
- Total des contingences requises pour compléter le chantier : 678 885 \$

Augmentation du contrat à prévoir :

- Contingences requises : 678 885,00 \$ - Contingences disponibles : 141 843,77 \$ = 537 041,23 \$

Voir tableaux en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2361	23 décembre 2015	Autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels (CE14 1452) majorant le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses - Contrat 14284.
CM15 1341	23 novembre 2015	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Planeta S.E.C., pour une période de 6 mois, à compter du 1 ^{er} février 2016, un local d'une

		superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 191 720,82 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C.
CM15 0982	18 août 2015	<p>Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires</p> <p>Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284.</p>
CE14 1452	24 sept. 2014	

DESCRIPTION

L'augmentation du contrat permettra de compléter les travaux du projet de réfection majeur du Pavillon La Fontaine, en assumant les coûts additionnels liés :

- aux directives de chantier à venir d'ici la fin des travaux et liées aux conditions de chantier, qu'elles soient connues ou anticipées suite au constat de l'état général du bâtiment réalisé dans le cadre des travaux réalisés à ce jour;
- à la prolongation du chantier;

JUSTIFICATION

Dans ce dossier, les contingences prévues au contrat, bien que de 20 % ne suffiraient pas à mener à terme le projet. Bien que les documents aient été préparés au mieux, il était impossible de prévoir les conditions existantes. Le manque de détails sur les dessins d'origine, l'impossibilité de faire des investigations intrusives dans un bâtiment occupé, le fait que les interventions ont lieu dans tout le bâtiment et sont de nature diverse et ponctuelle, le mauvais état général du bâtiment, la présence d'amiante et de contamination fongique dans les matériaux, sont autant d'éléments qui ont généré les nombreuses directives de changement en lien avec les conditions de chantier.

Viennent s'ajouter à ce point, les frais de prolongation de chantier, dont la principale cause est la relocalisation tardive de la garderie. Comme il était urgent de commencer les travaux, l'appel d'offres pour construction a été lancé alors qu'une première possibilité de relocalisation de la garderie dans des locaux en location était en exploration avec le propriétaire, cette solution n'ayant pas abouti, il a fallu poursuivre les recherches pour relocaliser la garderie.

Tous les travaux du projet sont liés à la correction des dérogations émises par la CSST pour lesquelles la Ville reçoit des amendes depuis novembre 2016 et doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation du contrat de 537 041,23 \$ (taxes incluses) représente 14,0 % du contrat initial de 3 837 779,04 \$ (contingences et taxes incluses).

Un montant maximal de 537 041,23 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 13-014 du règlement - Protection immeuble. La dépense additionnelle sera réalisée à 100% en 2016.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés à pourcentage de la valeur des travaux. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour leur permettre de finaliser la surveillance du chantier conformément à la convention de services professionnels et fera l'objet d'une demande séparée via un futur sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le déficit d'entretien du bâtiment, il est important que le contrat de réfection majeure soit réalisé dans son entier. La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment est primordiale à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

Pour l'instant, les travaux au contrat se poursuivent. Il reste un budget de 142 000 \$ de contingences, incluant taxes, pour poursuivre l'avancement du chantier jusqu'à l'autorisation d'augmentation de contrat par le conseil municipal le 22 mars 2016. Bien que les changements soient limités aux changements liés aux conditions de chantier, un budget supplémentaire est requis pour compléter les travaux.

Dans le contexte actuel du projet, il n'est pas souhaitable d'arrêter le projet et de retourner en appel d'offres, cela impliquerait pour la Ville des dépenses inutiles :

- La Ville se voit imposer des amendes pour non-respect des délais imposés par la CSST pour apporter les correctifs convenus dans ce dossier. Les amendes s'accumulent pour chaque jour de retard jusqu'à la fin des travaux;
- La garderie ne peut revenir dans ses locaux avant que les travaux ne soient complétés. Ne pas réaliser les travaux rapidement, impliquerait que les dépenses de relocalisation temporaire de la garderie n'auraient pas été utiles et placerait la Ville dans une situation délicate vis-à-vis son locataire;
- Le chantier est à une étape où beaucoup de matériaux spécifiques au projet ont été commandés et/ou fabriqués : fenêtres, murs rideaux, équipements de ventilation. L'arrêt du chantier impliquerait la nécessité de payer des éléments qui ne seraient pas installés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense 22 mars 2016
Fin des travaux 27 mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier
514 872-0889

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-17

André CAZELAIS
Chef de section - Gestion immobilière
corporatif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1163456001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Doverco inc. pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 621 872,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5792 (10 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 621 872,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 222,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5792);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-26 16:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1163456001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Doverco inc. pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 621 872,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5792 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 73 est située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (voir photo du bâtiment en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1961. Ce dernier est occupé par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), par un point de service de la Cour municipale, par un organisme communautaire et par le Service de police de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. Une évaluation de l'état actuel du système de chauffage, de ses composantes, des accès véhiculaires, des stationnements et des besoins du SIM ont permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé pour réaliser le réaménagement du bâtiment.

L'appel d'offres public a été publié le 26 novembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 janvier 2016. Sept addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-12-18	Modification de la durée des travaux, ajouts aux plans d'architecture et devis de décontamination de sols
2	2015-12-18	Clarification aux documents civils
3	2015-12-18	Clarification aux documents mécaniques
4	2015-12-18	Clarification aux documents électriques
5	2016-01-07	Ajouts aux plans d'architecture et des documents de structure ayant été omis

6	2016-01-07	Ajout aux documents électriques
7	2016-01-08	Ajout aux plans civils

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 7 au vendredi 9 décembre 2015 et le jeudi 7 janvier 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et dix (10) ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission figurent trois (3) associations patronales représentant des entrepreneurs, trois (3) entreprises fournisseurs d'équipements et de services d'entretien. Les sept (7) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Construction Doverco inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement des chaudières et travaux civils à la caserne 73.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- construire un ouvrage de rétention des eaux pluviales;
- enlever un réservoir souterrain de mazout;
- refaire les accès des camions au garage et les stationnements;
- démolir en condition d'amiante les équipements électromécaniques de la chaufferie;
- installer les nouvelles chaudières et leurs accessoires;
- remplacer des portes et cadres et ragréer des salles mécaniques.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Des dix soumissions reçues, une a été déclarée initialement non conforme. Construction Doverco inc. a omis d'indiquer à sa soumission trois des sept addendas émis pendant la période de l'appel d'offres. Conformément aux documents contractuels, cet entrepreneur a confirmé par écrit que son offre tenait compte de tous les addendas. Cette correction n'affecte pas le prix de sa soumission. Dans ce contexte, la soumission de Construction

Doverco inc. a été considérée comme conforme. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Doverco inc.	1 321 062,75 \$	198 159,41 \$	1 519 222,16 \$
Développement Atrium inc.	1 362 196,96 \$	204 329,54 \$	1 566 526,50 \$
KF Constructions inc.	1 366 762,61 \$	205 014,39 \$	1 571 777,00 \$
Urbex Construction inc.	1 389 322,95 \$	208 398,44 \$	1 597 721,39 \$
Afcor Construction inc.	1 430 410,40 \$	214 561,56 \$	1 644 971,96 \$
Trempro Construction inc.	1 485 097,03 \$	222 764,55 \$	1 707 861,58 \$
Charex inc.	1 495 508,69 \$	224 326,30 \$	1 719 834,99 \$
9140-2594 Québec inc (Construction Arcade)	1 690 574,00 \$	253 586,10 \$	1 944 160,10 \$
Merlain Canada inc.	1 699 331,26 \$	254 899,69 \$	1 954 230,95 \$
Ramcor Construction inc.	1 764 561,57 \$	264 684,23 \$	2 029 245,80 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	1 636 465,66 \$	245 469,85 \$	1 881 935,51 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 725 555,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			13,58 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			510 023,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			33,57 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-362 713,35 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-19,27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			510 023,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			32,56 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 881 935,51 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 362 713,35 \$ (-19,27 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 01 « Clauses administratives », le chapitre 03 « Béton », le chapitre 22 « Plomberie », le chapitre 23 « CVCA », le chapitre 25 « Régulation automatique », et le chapitre 26 « Électricité ».

Le coût moyen des soumissionnaires est de 1 725 555,24 \$ ce qui représente un écart de 13,58 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 510 023,64 \$, soit 33,57 %.

Toutefois, si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart est de - 9,06 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Doverco inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Construction Doverco inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Construction Doverco inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 519 222,16 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 102 650,83 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire.

Le montant à autoriser totalise 1 621 872,99 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des sols d'excavation et l'enlèvement d'un réservoir de mazout souterrain seront réalisés conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs de minimiser la consommation énergétique des chaudières.

Gaz Métro versera une subvention de l'ordre de 25 000,00 \$ - montant à valider - pour cette chaudière et ce montant sera réinvesti dans un projet d'économie d'énergie ultérieurement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés avec le remplacement de la chaudière qui est prévu avant la saison de chauffage 2016-2017. De plus, les travaux de génie civil doivent être réalisés avant la prochaine saison hivernale. La chaudière a atteint sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14508 - Mandat : 17672-2-001

Octroi du contrat au CG	mars 2016
Réalisation des travaux :	avril 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole Guérin, Service de sécurité incendie de Montréal
François Buteau, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1166708001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 370 450,73 \$ + incidences 477 146,25 \$). Appel d'offres public 330201 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Catalogna & Frères Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 330201;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-26 16:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166708001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 370 450,73 \$ + incidences 477 146,25 \$). Appel d'offres public 330201 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) a été conçu par la Ville en 2010, en collaboration avec le MBAM. La première phase de ce projet, incluant l'avenue du Musée et le côté nord de la rue Sherbrooke, a été réalisée en 2012. La deuxième phase vise le réaménagement du trottoir sud de la rue Sherbrooke entre les rues Bishop et Crescent. Par ailleurs, la Ville désire inclure à cette phase le réaménagement de la rue Bishop entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke en accompagnement de la construction du nouveau pavillon de la Paix du MBAM qui sera inauguré à l'automne 2016 (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier). Les travaux d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du MBAM seront réalisés en 2016, entre les mois d'avril et octobre inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).
CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Catalogna & Frères Ltée. pour la réalisation des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia. Les travaux à effectuer sur la rue Sherbrooke, entre les rues Redpath et Crescent, portent principalement sur :

- Aqueduc : Remplacement de deux bornes d'incendie;
- Égout pluvial : Remplacement de puisards de rue;
- Trottoir Sud : Reconstruction et élargissement du trottoir avec bordure et pavés de granit;
- Chaussée : Démolition de la chaussée mixte et construction d'une chaussée souple;
- Aménagement paysager : Construction de fosses de plantation ($\pm 10 \text{ m}^3$) au niveau du trottoir, plantation d'arbres et d'arbustes et mise en place de blocs architecturaux en calcaire;
- Électricité et éclairage de rue : Remplacement des lampadaires de rue;
- Circulation : Remplacement des feux de circulation, marquage de la chaussée et installation de la signalisation écrite (panneaux).

Les travaux à effectuer sur la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke, portent principalement sur :

- Égout combiné : Réhabilitation par gainage de la conduite d'égout combiné existante ovoïde en briques, remplacement et/ou démolition des regards d'égout combiné existants en briques ainsi que réhabilitation, remplacement ou démolition des entrées de service existantes;
- Aqueduc : Reconstruction de la conduite d'aqueduc en fonte et des entrées de service incluant tous les accessoires et raccordements à l'existant aux intersections du boulevard de Maisonneuve et de la rue Sherbrooke;
- Trottoir : Reconstruction et élargissement du trottoir avec bordure de granit, pavés de granit et pavé de béton entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke et reconstruction du trottoir monolithique de béton à l'intersection du boulevard de Maisonneuve;
- Chaussée : Démolition de la chaussée mixte et construction d'une chaussée souple entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- Aménagement paysager : Construction de fosses de plantation et de fosses d'arbres agrandies avec grille métallique ($\pm 10 \text{ m}^3$) au niveau du trottoir et plantation d'arbres et arbustes, mise en place de blocs architecturaux en calcaire et de mobiliers urbains, construction d'une traverse piétonne surélevée, travaux d'aménagement dans l'emprise privée de l'université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) (ces derniers seront remboursés à la Ville par les deux institutions dans le cadre d'une entente en cours de préparation (référence GDD1166708003));
- Électricité et éclairage de rue : Mise en place des conduits pour futures bornes de recharge de véhicules électriques et remplacement des lampadaires de rue;
- Circulation : Remplacement des feux de circulation, marquage de la chaussée et installation de signalisation écrite (panneaux).

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 477 146,25 \$ (taxes incluses). Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication, au marquage et à la signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document "Incidences et ristournes" en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce projet fait partie des legs que la Ville entend laisser dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

Analyse des soumissions

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Catalogna et Frères Ltée (Licence RBQ # 1123-3293-59) (Attestation Revenu Québec délivrée le 24 novembre 2015)	3 973 137,03 \$	397 313,70 \$	4 370 450,73 \$
2 Cevéco inc.	4 128 969,46 \$	4 12 896,94 \$	4 541 866,40 \$
3 Les Excavations Super inc.	4 361 355,84 \$	436 135,58 \$	4 797 491,42 \$
4 Les Pavages Chenail inc.	4 497 589,75 \$	449 758,98 \$	4 947 348,73 \$
5 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	5 048 214,23 \$	504 821,42 \$	5 553 035,65 \$
6 Aménagement Côté Jardin inc.	5 157 164,42 \$	515 716,44 \$	5 672 880,86 \$
7 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	5 974 344,75 \$	597 434,47 \$	6 571 779,22 \$
Estimation des professionnels préparée par Macoqep Inc.	3 523 338,08 \$	352 333,82 \$	3 875 671,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			5 207 836,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	2 201 328,49 \$
		(%)	50,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	494 778,83 \$
		(%)	12,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	171 415,67 \$
		(%)	3,9%

Notons que les corrections suivantes ont été effectuées :

- Soumission des Entreprises Ventec inc. : le montant total est passé de 5 551 863,25\$ à 5 553 035,65\$ suite à la correction d'erreurs de calcul des montants des éléments "entrée de service d'égout combiné à démolir 150 mm" faisant partie des travaux d'égouts, et "Fourniture et pose de pavé de granit sur trottoir, sur bâtiment et sur chaussée" faisant partie des travaux d'aménagement.
- Soumission d'Aménagement Côté Jardin inc. : le montant total est passé de 5 672 028,90\$ à 5 672 880,86\$, suite à la correction d'erreurs de calcul pour les mêmes éléments faisant partie des travaux d'aménagement.
- Soumission de Bucaro inc. : le montant total est passé de 6 570 350,08\$ à 6 571 779,22\$ suite à la correction d'erreurs de calcul pour les mêmes éléments faisant partie des travaux d'aménagement ainsi que pour les éléments "Entrée d'égout de service d'égout existant à remplacer et à démolir" faisant partie des travaux d'égout.

Toutefois, ces corrections ne changent nullement le rang des soumissionnaires.

Le processus d'appel d'offres public no. 330201 s'est déroulé du 5 au 27 janvier 2016. Sur vingt deux (22) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission. Il est à noter que les quinze (15) firmes n'ayant pas déposé de soumissions n'ont pas précisé la raison de leur désistement. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

Les prix de soumission et l'autorisation de l'AMF furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois (3) plus bas soumissionnaires (cautionnement, lettre d'engagement,

licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Catalogna & Frères Ltée., est supérieure à l'estimation faite par la firme Macogep, laquelle s'élevait à 3 875 671,90\$, incluant les contingences et les taxes.

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que les taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -494 778,83 \$, soit 12,8 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la DGPEC a remarqué que 57% de l'écart se situe dans une seule activité, soit l'organisation de chantier. Étant donné qu'il s'agit d'un montant global et que la stratégie et la planification des travaux sont uniques à chaque entrepreneur, il est normal d'observer une grande divergence parmi les prix soumis pour l'organisation de chantier par les entrepreneurs, allant jusqu'à 10 fois entre le plus bas et le plus haut prix.

Compte tenu que cet écart de 12,8 % est dans une marge acceptable, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Catalogna & Frères Ltée. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 août 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Catalogna & Frères Ltée., est le suivant: 1144-0490-70. Une attestation valide délivrée le 24 novembre 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no. 330201, il est recommandé de retenir les services de Catalogna & Frères Ltée. pour la somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes et contingences incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 4 370 450,73\$ (taxes incluses) et 477 146,25\$ (taxes incluses) pour les incidences.

Soit une dépense totale à prévoir de 4 847 596,98\$ (taxes incluses) répartie comme suit:

1 - Un montant maximal de 3 674 078,89\$ (taxes incluses) (3 196 932,64\$ (taxes incluses) pour les travaux d'aménagement et 477 146,25\$ (taxes incluses) pour les incidences) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 07-037 du règlement - «Programme de réfection routière ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. La totalité de la dépense est prévue pour l'année 2016.

2 - Un montant maximal de 1 173 518,08 \$ pour les travaux de réfection de conduites sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-015 du

règlement – «Travaux d'infrastructure d'eau potable et d'eau usées admissible au Programme TECQ - AGGLO».

La dépense assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau est de 1 173 518,08 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 1 071 578,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense est admissible à une subvention estimée à 857 262,74 \$ par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 214 315,68 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise plusieurs objectifs en matière de développement durable, notamment :

- améliorer l'accessibilité universelle dans les rues;
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs (élargissement des trottoirs, ajout de rampes pour handicapés, création d'une zone de rencontre (rue partagée) et ajout de fosses d'arbres (33 arbres et 563 arbustes)).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation. En effet, les travaux liés au présent dossier doivent commencer dès ce printemps afin de respecter la date de fin fixée, soit le 15 octobre 2016.

Pour la réalisation des travaux, la rue Bishop sera complètement fermée en 2016 entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke de la fin avril jusqu'au début septembre. Il y aura des entraves sur la rue Sherbrooke entre les rues Redpath et Crescent de la fin juin jusqu'au début septembre. Des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec les partenaires concernés afin de s'assurer que des mesures adéquates d'atténuation des impacts soient mises en œuvre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du conseil d'agglomération quant à l'octroi du contrat de travaux de construction:

24 mars 2016

Début des travaux de construction: 25 avril 2016

Fin des travaux: 15 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Sarah ELARABY, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sarah ELARABY, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
Ingénieur et Sebastien Deshaies Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1164021002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman (de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau), dans l'avenue Manseau (de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont) et dans l'avenue Outremont (de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau) dans l'arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 4 350 747,75 \$ (contrat: 4 169 169,00 \$ + incidences: 181 578,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221707 - 16 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage

- dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau,
- dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et
- dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau,

dans le cadre du projet du Site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 169 169.00 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221707 ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 16:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164021002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman (de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau), dans l'avenue Manseau (de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont) et dans l'avenue Outremont (de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau) dans l'arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 4 350 747,75 \$ (contrat: 4 169 169,00 \$ + incidences: 181 578,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221707 - 16 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal (UdM) est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2016-2018, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Les travaux, études et certaines autres dépenses effectués dans le cadre de la réalisation du site Outremont avant la fin 2018 sont admissibles à un remboursement de 50 % en vertu de l'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), jusqu'à un montant maximum de 38 300 000 \$.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots. Parmi ces travaux, on compte la reconstruction des avenues Wiseman et Outremont, entre Van Horne et Manseau, ainsi que l'avenue Manseau entre Wiseman et Outremont.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de travaux :

- de réhabilitation, de reconstruction et de construction d'égout,
- de reconstruction d'aqueduc à un diamètre supérieur pour alimenter le nouveau site,

- de reconstruction de la chaussée et de trottoirs (ou construction là où absents actuellement) pour un meilleur partage entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons et
- de reconstruction de l'éclairage (ajout de lampadaires et éclairage DEL).

L'appel d'offres 221707 a été publié du 30 novembre 2015 au 11 janvier 2016. L'annonce a été publiée dans le journal Le Devoir le 30 novembre 2015 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 42 jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 10 mai 2016.

Cinq (5) addenda ont été publiés : le 3, le 9, le 10, le 16 décembre 2015 ainsi que le 6 janvier 2016.

L'addenda 3 du 10 décembre portait uniquement sur le report de la date de fin de la période de soumission du 16 décembre 2015 au 11 janvier 2016. Les autres addenda ont été émis pour répondre aux questions des preneurs de cahier des charges ou préciser des éléments du devis : éclairage et lampadaires dans l'addenda 1, les exigences de la STM lors des travaux au-dessus d'un tunnel de métro dans l'addenda 4. Les autres éléments abordés étaient relativement mineurs (addenda 2 et 5).

Tous les travaux municipaux prévus ont été organisés dans une structure de découpage du projet en étapes.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
3 - Construction de la rue d'accès à la future cour de service.	juillet 2014	octobre 2015
2a - Réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher.	mai 2015	août 2015

Étape en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
2b - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	avril 2015	juin 2016

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
4 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau et dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont.	avril 2016	décembre 2016

Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux

5a - Pointe nord de la cour de services Outremont : réhabilitation des sols.	juin 2017	septembre 2017
5b - Cour de services: réhabilitation des sols.	septembre 2018	décembre 2018
6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réhabilitation des sols, réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	juillet 2017	novembre 2018
6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019
7 - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central Ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019
8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central Ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019
10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019
12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran: réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0781 – 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.) (1154021004);
CM15 0644 - 25 mai 2015 - Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.) (1156310002);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la

seconde sur son entretien. Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction (1154021003);

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85 \$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat proposé s'intègrent dans l'ensemble des actions à entreprendre par la Ville pour la réalisation du projet du site Outremont.

Les travaux prévus dans ce lot visent les objectifs suivants :

1 - Mettre en place un système de captage des eaux de ruissellement en cas de forte précipitation qui ne peuvent être gérées par les égouts actuels. Lors de pluies intenses, le secteur visé par les travaux récolte les eaux descendant des côtes du mont Royal qui ne sont pas captées par les égouts actuels à cause de leur manque de capacité. Cet enjeu doit être réglé pour pouvoir réaliser le développement immobilier sur le site.

2 - Remplacer les aqueducs existants par de nouveaux aqueducs de plus gros diamètre pour alimenter le site Outremont en eau potable et assurer la protection incendie des futurs bâtiments.

3 - Rendre les rues plus conviviales en élargissant les trottoirs, en améliorant l'éclairage et en sécurisant les intersections. La station métro Outremont sera l'un des principaux point d'accès et celle-ci sera reliée au futur campus par l'avenue Wiseman. Actuellement les trottoirs sont étroits ou inexistantes.

Pour éviter la reprise de travaux à court terme, les intersections des avenues Wiseman et Outremont avec l'avenue Van Horne ne seront pas construites dans le cadre de ce contrat. Ces travaux seront exécutés par la Direction des Infrastructures lors de la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue Van Horne de l'avenue Pratt à l'avenue Du Parc prévu en 2018.

4 - Réhabiliter les conduites qui ne sont pas remplacées pour prolonger leur vie utile.

JUSTIFICATION

Les travaux de reconstruction des avenues Wiseman, Manseau et Outremont font partie de ceux prévus dans l'Entente relative à l'implantation du nouveau site Outremont de l'Université de Montréal (CM11 0128 et CM14 0293).

Sur trente-trois (33) preneurs de cahier des charges, seize (16) firmes ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 48 % et 52 %. La liste des commandes SEAO est en pièce jointe.

Le tableau ci-après présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Groupe TNT inc. - Licence RBQ # 8276-8086-40 - Attestation Revenu Québec délivrée le 15 décembre 2015	3 790 153,64 \$	379 015,36 \$	4 169 169,00 \$
2	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	3 817 086,39 \$	381 708,64 \$	4 198 795,03 \$
3	Unigertec inc.	3 838 115,07 \$	383 811,51 \$	4 221 926,58 \$
4	Excavation Loiselle inc.	3 957 007,31 \$	395 700,73 \$	4 352 708,04 \$
5	Construction Bau-Val inc.	3 980 914,91 \$	398 091,49 \$	4 379 006,40 \$
6	Les Pavages Chenail inc.	4 079 744,99 \$	407 974,50 \$	4 487 719,49 \$
7	Construction G-NESIS inc.	4 164 938,91 \$	416 493,89 \$	4 581 432,80 \$
8	Les Excavations Payette Ltée.	4 284 909,19 \$	428 490,92 \$	4 713 400,11 \$
9	Pavages D'Amour inc.	4 332 258,00 \$	433 225,80 \$	4 765 483,80 \$

10	Catalogna et Frères inc.	4 519 277,48 \$	451 927,75 \$	4 971 205,23 \$
11	Roxboro Excavation inc.	4 575 077,20 \$	457 507,72 \$	5 032 584,92 \$
12	Les Excavations Super inc.	4 628 048,20 \$	462 804,82 \$	5 090 853,02 \$
13	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	4 714 114,13 \$	471 411,41 \$	5 185 525,54 \$
14	Les Entreprises Michaudville inc.	4 860 000,00 \$	486 000,00 \$	5 346 000,00 \$
15	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	5 078 799,87 \$	507 879,99 \$	5 586 679,86 \$
16	Sade Canada inc.	5 113 109,56 \$	511 310,96 \$	5 624 420,52 \$
	Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP inc.	4 169 446,26 \$	416 944,64 \$	4 586 390,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				4 794 181,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				15,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	1 455 251,52 \$
			(%)	34,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-417 221,90 \$
			(%)	-9,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	29 626,03 \$
			(%)	0,7%

* Les prix de soumission et l'attestation de AMF furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, attestation Revenu Québec, licence RBQ, etc.)

L'estimation de soumission pour l'appel d'offres 221707 a été effectuée par la firme externe, Legico-CHP inc. Compte tenu que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est inférieur à 10 % et qu'il est favorable à la Ville de Montréal, la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est favorable à l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 15 décembre 2015 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 4 350 747,75 \$ taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, les contingences et les incidences.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	3 790 153,63 \$
Contingences (10 %)	379 015,36 \$
Incidences	181 578,75 \$
Total	4 350 747,75 \$

Le coût des travaux sera assumé entièrement par la Ville-centre. La dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets PTI du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et du Service de l'eau (DGSRE) :

- **SMVT** : 3 630 055,71 \$ taxes incluses, soit 83% du coût. Un montant maximal de 3 314 724,71 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 - «Règlement municipal pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal». Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec ce qui laisse un emprunt net à la charge des contribuables de 1 657 362,35 \$. Des frais d'incidences estimés à 181 578,75 \$, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet pour le contrôle qualitatif, les utilités publiques et les communications.
- **DGSRE** : 720 692,04\$ taxes incluses, soit 17% du coût. Un montant maximal de 658 087,89 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-025 «Règlement pour le financement des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecteur des eaux usées». Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 658 087,89 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans l'Entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville relatif à la réalisation du projet du campus Outremont (CM11 0128 et CM14 0293) à obtenir les certifications LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour l'aménagement de quartiers (LEED-AQ) et les nouvelles constructions (LEED-NC). Ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal. En janvier 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Argent (59 points/80 points) pour la phase conception (stade 2). À ce stade de la démarche, 50 crédits étaient visés dont 23 impliquaient directement la Ville de Montréal. Les exigences de ces crédits concernent autant les phases de conception, de construction que d'exploitation du nouveau quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les principales interventions de la Ville concernent le développement du réseau viaire et des infrastructures, l'aménagement de parcs et d'une place publique, la reconstruction de la cour de services d'Outremont et la construction d'unités résidentielles abordables. Les crédits LEED-AQ sous la responsabilité

de la Ville visent notamment l'aménagement d'un environnement favorisant les déplacements actifs, la décontamination et la réhabilitation des sols, l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures et des équipements, la gestion des déchets de construction et la prévention de la pollution pendant le chantier, ou encore la construction de bâtiments LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux proposés sont nécessaires à la poursuite de la réalisation du projet du site Outremont en partenariat avec l'Université de Montréal et en conformité avec l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont du 23 mars 2011. Le chantier se déroule essentiellement sur des rues locales, dans un milieu résidentiel. Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi selon les horaires permis par la réglementation de l'arrondissement. Pour limiter l'impact des travaux sur les résidents, un phasage précis a été exigé de l'entrepreneur durant la réalisation des travaux de sorte qu'il ne puisse intervenir que dans un tronçon de rue entre deux intersections à la fois. Le devis prévoit que des sections de rues habituellement à sens unique seront temporairement mises à double sens, en fonction de l'avancement des travaux, pour minimiser les pertes d'accessibilité. Ces changements seront indiqués par la signalisation des chemins de détour qui sera implantée pour aviser les citoyens qui empruntent ces rues.

Il faut noter qu'une école et un CPE sont localisés dans le secteur des travaux. Même dans la section de rue en chantier, l'entrepreneur devra maintenir des accès piétons sécuritaires à tous les bâtiments.

Il importe de rappeler que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2018. Les travaux devront donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications pour l'ensemble du projet ainsi que pour les travaux prévus dans le contrat faisant l'objet de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil municipal : 21 mars 2016.

- Début des travaux sur le site: fin avril 2016.
- Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Sophie LABERGE, Outremont
Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sophie LABERGE, 24 février 2016
Marc RICARD, 24 février 2016
Claude LAURIN, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur et
Sébastien DESHAIES
Chef de Section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-02-29

CE : 20.014
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.015
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1161670001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal. Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll, Bouthillette Parizeau et Williams Asselin Ackaoui (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le virement d'un montant de 49 500,00 \$ taxes incluses du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal;
2. d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll, Bouthillette Parizeau et Williams Asselin Ackaoui (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161670001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal. Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll, Bouthillette Parizeau et Williams Asselin Ackaoui (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Stade de soccer de Montréal est une nouvelle construction située sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le pôle sportif du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Ce projet d'envergure visant une accréditation LEED-NC OR comprend un édifice recevant un terrain de soccer intérieur et les activités publiques et de support, ainsi qu'un terrain extérieur. Le projet retenu par concours d'architecture pour le Centre de soccer intérieur prévoit une structure de toit monumentale en gros bois d'oeuvre (de conception unique), des façades vitrées et un stationnement.

La firme Saucier+Perrotte/ HCMA architectes a été désignée lauréate du concours, en décembre 2011. Un appel d'offres public a été lancé en parallèle pour les services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage afin de compléter l'équipe de projet. Les firmes Nicolet Chartrand Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. forment l'équipe de projet retenue. Le présent sommaire porte sur ce contrat spécifique.

Les plans et devis ont été préparés en 2012. Deux appels d'offres de construction ont été lancés en 2013, l'un pour la structure de toit en gros bois d'oeuvre et l'autre pour l'ensemble du projet. Le coût résultant de ces deux soumissions a dépassé le budget initial, approuvé en 2009 et ce, malgré d'importantes optimisations réalisées. Les honoraires professionnels étant payés proportionnellement au coût de construction., une augmentation des honoraires professionnels a été consentie en septembre 2013 afin d'ajuster les honoraires au coût réel de construction (soumission de l'entrepreneur plus bas soumissionnaire conforme).

En décembre 2014, en raison de la complexité de la construction en cours et de conditions de chantier (gestion de l'eau, des sols, des biogaz), le budget de frais contingents du contrat de l'entrepreneur général a dû être augmenté. Le sommaire décisionnel (1141670004) accompagnant la décision mentionnait aux aspects financiers qu'en raison de l'augmentation du contrat de l'entrepreneur général, une augmentation des honoraires professionnels était à prévoir et ferait l'objet d'un sommaire décisionnel subséquent, et que ce montant serait couvert par l'enveloppe prévue dans le règlement d'emprunt du projet.

Les travaux étant pratiquement achevés et connaissant la portée budgétaire de chaque ordre de changement en cours de construction, il est maintenant possible de préciser les montants dus aux professionnels au pourcentage des travaux supplémentaires reconnus et ne relevant pas d'erreurs ou omissions. Ce montant dépasse la somme disponible aux frais contingents du contrat et implique son augmentation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1246 15-12- 2014	Autoriser le regroupement de l'ensemble des budgets pour travaux contingents associés aux contrats de construction octroyés par la Ville dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 2 028 976,84 \$ dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Entreprises de construction TEQ inc. (CM13 0582) de 44 109 544,19 \$ à 46 138 521,03 \$, taxes incluses.
CM13 0967 24-09- 2013	Autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses.
CM13 0582 17-06- 2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses / approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.
CM13 0130 26-02- 2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CM11 1024 19-12- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses.
CM11 0890 22-11- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux liés aux travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 090 151,06 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation de l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. permettant d'augmenter leur contrat de 49 500,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur.

JUSTIFICATION

Les professionnels sont rémunérés sur la base du pourcentage du coût des travaux de construction. En raison de l'augmentation du contrat de construction, les honoraires professionnels doivent être ajustés.

Les sommes prévues au poste des dépenses contingentes n'ont pas été suffisantes pour couvrir les efforts supplémentaires dus à la fois à l'augmentation du coût du projet mais également à la complexité de ce dernier. Les travaux non prévus à l'origine, et que ne pouvait prévoir l'entrepreneur, sont dus notamment à la complexité du système structural, à l'arrimage de l'appareillage électromécanique à cette structure et ses mouvements différentiels et à des conditions de chantiers. Ces changements, accessoires au projet, ont exigé des efforts de conception et engendré des honoraires supplémentaires.

Toutefois, les sommes engagées au poste des dépenses incidentes pour frais d'expertises ou de laboratoire se sont avérées moins élevées que prévu. Aucune autre dépense n'étant prévue, il est recommandé de procéder au virement des 49 500 \$ non utilisés au contrat de la firme de professionnels

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum des honoraires prévus au contrat de 1 570 098 \$ incluait 10 % de sa valeur en frais contingents. Un budget d'incidences de 49 552,32 \$ équivalent à 5% du contrat était également prévu, afin de permettre des expertises ne relevant pas du contrat. Le montant en frais contingents sera entièrement utilisé pour couvrir les efforts de conception supplémentaires et honoraires conséquents. Toutefois, pour rejoindre les exigences du contrat relativement aux frais liés aux demandes de changement en structure, civil et électromécanique en cours de construction, des montants supplémentaires sont requis.

Le montant prévu au poste des dépenses incidentes pour des expertises complémentaires n'a, cependant, pas eu à être utilisé. Ce crédit est récupéré dans l'opération et transféré au poste des dépenses contingentes.

Le virement de 49 500 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes porte à 15,5 % la part relative des contingences au coût du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les honoraires professionnels comprennent les services requis pour l'atteinte de la certification LEED-niveau Or, en respect de la politique de développement durable dans les édifices de la Ville de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce virement, la firme de professionnels ne disposera pas de montants suffisants pour couvrir les frais relatifs aux avenants exécutés en cours de chantier .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 9 mars 2016
Conseil municipal 21 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants et est conforme aux politiques d'accessibilité universelle et de développement durable de la Ville :
- Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier
514 872-7852

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-02

André CAZELAIS

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-26

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1166075003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes de services professionnels avec la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 - 6 432 745,70 \$ / entente 2 - 631 771,53 \$) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 - (entente 1 - 4 soumissionnaires et entente 2 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels spécialisés en informatique pour les besoins du portfolio du Bureau de demain ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-14887 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-28 15:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166075003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes de services professionnels avec la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 - 6 432 745,70 \$ / entente 2 - 631 771,53 \$) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 - (entente 1 - 4 soumissionnaires et entente 2 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Afin que Montréal devienne une ville intelligente et numérique, elle doit avant tout se doter des meilleurs outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens. Afin de rencontrer ces objectifs, les technologies de l'information ont un rôle important à jouer.

En ce sens, le portfolio de projets TI du Bureau de demain est un projet majeur du service des technologies de l'information (TI) et il a pour objectif de:

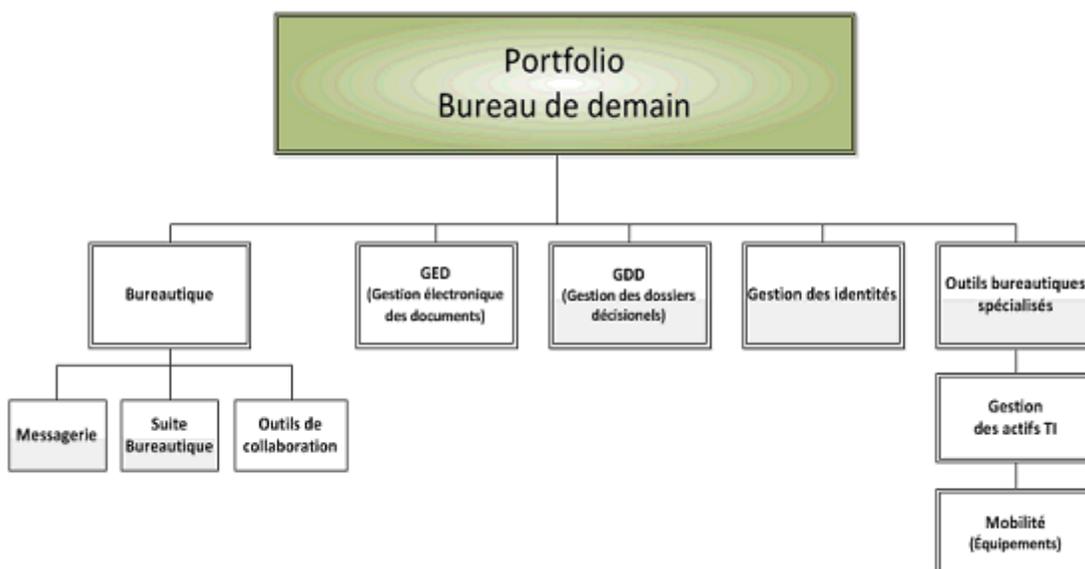
- fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Dans cette optique, le 1^{er} avril 2015, le Service des TI présente au comité exécutif une démarche concernant le Bureau de demain.

Dans le cadre du portfolio de projets TI du Bureau de demain, les projets visent essentiellement à mettre à jour et à moderniser les composantes actuelles de l'environnement bureautique des employés. De par sa nature, le portfolio TI fait référence à un regroupement de projets unifiés sous une même stratégie qui inclut les projets suivants :

- Bureautique: déploiement d'une solution bureautique (messagerie électronique et agenda, suite bureautique et outils de collaboration) (Investi #70500);

- Gestion électronique de documents (GED) : acquisition et mise en place d'une plateforme de gestion électronique de documents et d'automatisation de processus d'affaires (Investi #71350);
- Équipements du Bureau de demain : définition de la stratégie et orientation pour définir les nouveaux types d'ententes-cadres en lien avec le portfolio TI du Bureau de demain et les types d'utilisateurs;
- Gestion des identités et des accès (GIA) ; mise en place d'une solution permettant la gestion des identités et des accès à l'ensemble des ressources informationnelles et physiques de la Ville (Investi #68255);
- Gestion des actifs TI : mise en place d'un catalogue de services informatisé des actifs TI pour l'ensemble des employés de la Ville;
- Gestion des dossiers décisionnels (GDD) : modernisation de l'écosystème actuel de gestion des dossiers décisionnels / Gestion des ordres du jour / ADI et Instances sans papier (Investi #70250).



Les premiers projets identifiés concernent la bureautique notamment la messagerie électronique, la suite bureautique et les outils de collaboration et la gestion électronique de document (GED). Comme ces deux projets sont fortement complémentaires, le Service des TI assure un arrimage entre eux et une analyse du marché en trois (3) étapes a été réalisée.

1- Veille de marché qui a permis de conclure que :

- l'intégration GED / Bureautique infonuagique est déjà offerte chez quatre fournisseurs;
- les fournisseurs de solution GED reconnaissent la montée de la bureautique infonuagique et intègrent ces exigences dans leur feuille de route.

2- Une demande d'information est recommandée, afin de permettre :

- D'obtenir des éléments d'informations complémentaires afin de pouvoir compléter la veille technologique;
- De confirmer nos constats et orientations sur l'intégration GED / outils de bureautique;
- Aux éditeurs de partager la feuille de route de leur produit;
- De communiquer les réalités de la Ville avec les fournisseurs afin de valider la compatibilité de l'alignement stratégique;
- D'élaborer l'architecture de solution la plus appropriée au contexte de la Ville;
- De développer nos devis détaillés en vue de l'appel d'offres.

Une demande d'information (RFI) a été publiée sur le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, du 8 avril au 20 mai 2015. 25 fournisseurs répondent et 13 d'entre eux viennent présenter leurs solutions à la Ville.

3- Les résultats obtenus suite à la demande d'information (RFI) nous a permis de préciser les orientations du portfolio du Bureau de demain, et ce, en lien directe avec les objectifs et les défis de la ville intelligente et numérique. Ces positionnements permettent d'établir :

- Des principes directeurs;
- Une architecture cible;
- Une vision globale du Bureau de demain supportée par une structure de portfolio;
- Une stratégie de déploiement accompagnée d'une stratégie de gestion du changement.

Livrable à autoriser dans le présent dossier	Date de début prévue	Date de fin prévue
Octroi de deux ententes de services professionnels pour l'ensemble du portfolio du Bureau de demain	Avril 2016	Décembre 2018

Dans ce contexte, le Service des TI est donc appelé à utiliser, sur une base régulière, des services spécialisés pour réaliser différents projets de développement et d'implantation de systèmes intégrés en lien avec le bureau de demain. Les services spécialisés en informatique sont essentiels et cruciaux pour l'atteinte des objectifs d'affaires recherchés par la Ville.

Afin de pourvoir aux besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain, la stratégie privilégiée a été de procéder à un lancement d'appel d'offres public 15-14887. De plus, ces ententes couvriront la durée totale de la réalisation des projets du portfolio du Bureau de demain.

L'appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 2 décembre 2015 pour se terminer le 18 janvier 2016. La durée de la publication a été de 18 jours. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, six (6) addendas ont été émis.

No. addenda	Date	Portée
1	2015-12-07	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2015-12-11	Report de la date d'ouverture
3	2015-12-21	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2016-01-08	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2016-01-12	Précisions suite à des questions techniques
6	2016-01-13	Précisions suite à des questions techniques

Le présent dossier recommande de conclure des ententes de services professionnels avec la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 - 6 432 745,70 \$ / entente 2 - 631 771,53 \$) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 4 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 - (entente 1 - 4 soumissionnaires et entente 2 - 5 soumissionnaires) et d'approuver les projets de conventions à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0443 – 11 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt (agglo) de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain.

CE15 0444 – 11 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt (corpo) de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain.

DESCRIPTION

L'octroi de ces deux (2) ententes distinctes, composée chacune d'une équipe différente, assurera au portfolio du Bureau de demain la disponibilité de ressources spécialisées pouvant fournir des expertises variées dans des domaines de pointe liés aux technologies de l'information et des communications. Les ententes seront à l'usage exclusif du portfolio du Bureau de demain, pour une durée de trente-six (36) mois, à partir de la date d'autorisation d'octroi par le conseil d'agglomération, avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois.

Les profils sont séparés en deux lots en vue de la distinction et la différenciation des catégories pour permettre une plus grande ouverture sur le marché et ainsi, ouvrir les possibilités aux petites et moyennes firmes. Ces deux (2) ententes correspondent à deux familles d'expertise réparties en deux (2) groupes. À travers ces ententes, le portfolio du Bureau de demain pourra combler la majorité de ses besoins en services professionnels spécialisés et ainsi, contribuer à l'avancement des projets informatiques qui lui sont confiés.

- Lot 1: Gestion de projet et changement.
- Lot 2: Développement de solutions.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 15-14887, à deux enveloppes, a été lancé le 2 décembre 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 janvier 2016.

Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges et cinq (5) firmes ont déposé des soumissions.

Parmi les 17 firmes qui n'ont pas déposé de soumissions:

- Pour deux (2) firmes, le lieu de réalisation des mandats ne convient pas;
- Quatre (4) firmes ne rencontrent pas certaines exigences;
- Une (1) firme n'a pas les ressources disponibles;
- Deux (2) firmes ou institutions ont acquis le cahier des charges par intérêt, mais ne peuvent pas soumissionner;
- Une (1) firme a pris deux (2) fois le cahier des charges;
- Malgré une relance, sept (7) firmes n'ont pas fournis l'avis.

Lot 1: Un (1) soumissionnaire a obtenu un pointage de moins de 70 %, menant au rejet de la soumission. Les quatre (4) autres soumissions ont été jugées conformes.

Lot 2: Les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes.

Les écarts de -19,73 % pour le lot 1 et de -24,03 % pour le lot 2, notés entre le montant de l'adjudicataire et le montant de l'estimation sont expliqués de la façon suivante : les taux horaires utilisés dans le cadre de l'estimation du contrat sont les taux basés sur les ententes de services professionnels de 2010-2012 et 2013-2015 et des taux moyens du marché. On dénote une forte concurrence dans le marché, ce qui explique que les firmes ont soumissionné de manière très compétitive et sont toutes en dessous des taux moyens du marché.

Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autres (à préciser)	Total \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	89,00	0,22	6 432 745,70 \$		6 432 745,70 \$
Cofomo Inc.	79,50	0,19	6 978 066,95 \$		6 978 066,95 \$
Groupe Conseil FX innovation Inc.	71,38	0,16	7 558 695,08 \$		7 558 695,08 \$
Systematix Technologies de l'Information Inc.	77,25	0,18	7 253 203,62 \$		7 253 203,62 \$
Dernière estimation réalisée			8 013 972,35 \$		8 013 972,35 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(1 581 226,65 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					(19,73 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$)					545 321,25 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%)					8,48 %

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme CGI a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autres (à préciser)	Total \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	87,25	2,17	631 771,53 \$		631 771,53 \$
Cofomo inc.	80,25	1,87	695 315,25 \$		695 315,25 \$
Groupe Conseil FX innovation Inc.	72,88	1,66	740 278,04 \$		740 278,04 \$
Facilité Informatique Canada inc.	70,38	1,58	760 560,00 \$		760 560,00 \$
Systematix Technologies de l'Information Inc.	80,00	1,67	777 798,98 \$		777 798,98 \$
Dernière estimation réalisée			831 566,89 \$		831 566,89 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(199 795,36 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					(24,03 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$)					63 543,72 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%)					10,06 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour l'entente 1 au total de 6 432 745,70 \$ et l'entente 2 au total de 631 771,53 \$ seront assumées au PTI des divers projets reliés au portfolio du Bureau de demain, pour la durée des contrats.

Les services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services spécialisés seront régis par le processus d'autorisation de dépenses du contrat. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces ententes permettent:

- d'avoir des ressources spécialisées disponibles en temps voulu;
- de favoriser le respect des échéancier des projets du portfolio du Bureau de demain;
- d'avoir des équipes de projet optimales;
- de minimiser l'impact sur les coûts supplémentaires liés aux changements des calendriers de projet;
- de réaliser les objectifs du Service des TI reliés au portfolio du Bureau de demain;
- de permettre une innovation technologique pour tous les employés de la Ville;

- d'avoir une expertise pointue. Cette expertise permettra notamment de respecter les échéanciers du portfolio du Bureau de demain et d'atteindre les bénéfices des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 9 mars 2016
Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016
Approbation du dossier au CG – 24 mars 2016
Octroi du contrat – avril 2016

Prestation des services professionnels : avril 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève JODOIN
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-15

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1166850001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp.(192 492.28\$, taxes incluses) et Infrastructel Inc,(210 231.79 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme .

Il est recommandé de:

conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes **Englobe Corp.** (192 492.28\$, taxes incluses) et **Infrastructel Inc**,(210 231.79 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme /

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-02-29 10:50

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1166850001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp.(192 492.28\$, taxes incluses) et Infrastructel Inc,(210 231.79 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme .

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14- 1842 - 3 décembre 2014- Approbation préalable de la grille des critères de sélection amendée aux besoins du mandat

Contrats semblables l'an dernier:

CE15 0643 - 15 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme LVM, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (Appel d'offres 1556, lot #1))

CM15 0517 - 27 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1556 lot 2)

CE15 0835 - 6 mai 2015 l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (Appel d'offres 1580)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'octroyer deux mandats de prêt de main-d'oeuvre pour une période d'un an au montant de 196 492,28 \$ et 210 231,79 \$ taxes incluses pour la période de 7 000 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

Les deux prolongations d'une année chacune permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongations seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent le prêt de main-d'oeuvre de 7 000 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 500 heures chaque firme)

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 172 349.02 \$ (Englobe Corp.) et 184 400,34 \$ (Infrastructel Inc.)

Imputation 6105. 7715045 .802400 .06819 .54507 .0 .0. 160401 .0.19520. 0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de prêt de main-d'oeuvre permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, l'autoroute Ville-Marie ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de parution: 21 janvier 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 8 février 2016

Début des travaux: environ le 21 mars 2016

Fin des travaux: environ le 28 avril 2017 plus les prolongations si applicables

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1605 le 22 janvier 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif. (voir grille d'évaluation en pièce jointe)

Les montants des contrat sont de l'ordre de: 196 492,28 \$ pour EnGlobe Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses) et ayant obtenu un pointage de 6.94

210 231,79 \$ pour Infrastructel Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses et ayant obtenu un pointage de 6.49

Le cahier des charges a été préparé par la division Gestion de projets. À la fin de la période de soumission, 5 firmes ont déposé une offre mais celle de la firme Groupe ABS a été déclarée non conforme.

Un comité de sélection, composé de 3 personnes, s'est réuni le 15 février dernier au siège social de la CSEM, afin d'analyser les offres reçues.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences	Prix
Englobe Corp.	196 492,28 \$	Aucune	196 492,28 \$
Infrastructel	210 231,79 \$	Aucune	210 231,79 \$
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	214 370,89 \$	Aucune	214 370,89 \$
WSP	250 645,50 \$	Aucune	250 645,50 \$
Groupe ABS	Non-conforme	Aucune	Non-conforme
Coût moyen des soumissions reçues			217 935,12 \$
Estimation interne			222 650,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			-21 442,84 \$ -11%
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme			54 153,22 \$ 28%
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			-26 157,72 \$ -13%
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse			-12 418,21 \$ -6%

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 22 février 2016 séance 5.C.1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et
financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis - Ext POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-02-23



Dossier # : 1163815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. Inc. Pour la réalisation du projet Forêt fabuleuse au Jardin botanique.

Il est recommandé

D'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. Inc. pour la réalisation du projet "Forêt Fabuleuse" au Jardin botanique.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 14:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. Inc. Pour la réalisation du projet Forêt fabuleuse au Jardin botanique.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil municipal a entériné, le 21 septembre 2015, l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Clair K inc., représentée par madame Karine Lanoie Brien, pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet "Forêt fabuleuse" au Jardin botanique (titre provisoire), pour une somme maximale de 344 925,00 \$ taxes incluses. Ce projet de nature artistique, portant sur notre relation à l'arbre et identifié suite à un concours organisé en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, devait avoir lieu dans l'Arboretum du Jardin botanique durant la période estivale 2016.

Le 7 janvier 2016, la Ville a reçu, de la part des avocats de l'entreprise Clair K. Inc, une lettre mentionnant l'intention de celle-ci de résilier le contrat la liant à la Ville de Montréal pour la réalisation du projet *Forêt fabuleuse* dans le cas où celui-ci ne serait pas renégocié et amendé selon ses demandes. Ainsi, la lettre reçue évoquait, notamment, "des modifications importantes (au concept lauréat du concours) requises par la Ville", "des nouvelles contraintes importantes requises par la Ville" (respect de la norme BNQ concernant l'aménagement paysager, édification d'une clôture de chantier pendant l'installation), le tout engendrant, selon la firme, "un contrat dénaturé", des "coûts supplémentaires" et "un climat de travail tendu et confus".

Ont suivi une série d'échanges allant jusqu'au 26 janvier 2016, tentant de ramener le fournisseur à la table de travail afin de clarifier les demandes et identifier des solutions, dont certaines ont été évoquées dans une lettre des avocats de la Ville datée du 19 janvier (souplesse dans l'application de la norme BNQ, prise en charges de certains frais). Cette lettre de la Ville demandait également à la firme d'explicitier ses demandes quant à certains points, notamment quant à l'approche conceptuelle, notant qu'il n'y avait "pas de demandes spécifiques relatives à ce point" dans la lettre reçue le 7 janvier et que "des orientations claires avaient été données avant la signature du contrat" et que "les ajustements qui ont suivi faisaient partie d'un processus normal et ont été acceptés et validés par les parties à chaque étape".

Le 26 janvier 2016, la Ville a reçu une dernière dernière lettre de l'avocat de Clair K. inc. indiquant que celle-ci refusait toute rencontre et maintenait sa décision de cesser l'exécution de ses obligations contractuelles.

Tel que prévu au contrat, un montant de 60 000\$ a été payé à la firme Clair K. pour le

travail effectué entre le 29 septembre et le 10 décembre 2015. La firme a livré, durant cette période, son concept préliminaire ainsi que la phase 1 du concept final, conformément aux attentes.

En attendant la décision du Conseil municipal, le contrat a été suspendu et tout travail qui lui était relié a été interrompu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 151093 - 21 septembre 2015 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Clair K inc., représentée par madame Karine Lanoie Brien, pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet "Forêt fabuleuse" au Jardin botanique (titre provisoire), pour une somme maximale de 344 925,00 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Compte tenu du contexte, le présent dossier vise à autoriser la résiliation du contrat liant la Ville à Clair K. Inc. pour la réalisation du projet *Forêt Fabuleuse* .
Suite à la résiliation du contrat, le dossier sera transmis aux avocats responsables des litiges à la division Responsabilité, du Service des affaires juridiques, pour évaluer la pertinence ou non d'un recours.

JUSTIFICATION

Compte tenu des délais et de la quantité de travail nécessaires pour réorganiser la programmation estivale du Jardin botanique, dont la *Forêt fabuleuse* était une activité majeure, et considérant le refus ferme de la firme à collaborer à la recherche de solutions, mettre un terme au contrat s'avère l'option privilégiée pour que les équipes aient la latitude de créer et réaliser un autre événement qui permettra de soutenir les attentes associées aux objectifs d'achalandage durant période estivale, soit environ 450 000 visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le service de l'Espace pour la vie ne prévoit verser aucune somme additionnelle à Clair K. Inc. suite à la résiliation du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour pallier à l'annulation de la Forêt fabuleuse, le service de l'Espace pour la vie a planifié une nouvelle programmation (*Héros de la forêt* , contes et quête animée dans l'Arboretum) qui sera offerte aux visiteurs, et notamment aux familles, dès la fin juin 2016. La résiliation du contrat avec Clair K inc. va permettre aux équipes de se concentrer sur la réalisation de ce nouvel événement afin qu'il obtienne le succès escompté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour faire la promotion de la programmation à Espace pour la vie est prévue, tel que planifiée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars-mai: concept, plans et devis de l'événement Héros de la Forêt
Mai-juin: installation
20 juin 2016: lancement de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annabelle MIMOUNI
Agent(e) de programmes éducatifs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Michel LABRECQUE
C/d recherche & dev.scientifique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1161630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal, NACEV Consultants inc. en génie mécanique et électrique, en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver le projet de convention de cession à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention de cession entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc. auquel intervient la Ville de Montréal, et par laquelle NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227, selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal, NACEV Consultants inc. en génie mécanique et électrique, en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver le projet de convention de cession à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La firme NACEV consultants inc. (NACEV), pour les services en génies mécanique et électrique est l'adjudicataire avec la firme Pasquin St-Jean et associés, experts conseils, pour les services en génie civil et de structure et la firme d'architecture Riopel + Associés, architectes (coordonnateur de l'équipe projet) d'une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs. Ce contrat porte le numéro 12227 et il a été octroyé suite un appel d'offres public (07-10398) en juin 2007. Le solde de ce contrat de services professionnels 12227 est utilisé actuellement pour la préparation de plans et devis pour la réfection de toiture et divers travaux à l'édifice du Centre Strathearn. Les travaux sont prévus au PTI 2016. Récemment, la Ville était informée des changements effectués par la firme NACEV. Conséquemment, la Ville doit procéder à l'approbation de la cession des droits et obligations de la firme NACEV pour ce contrat. Les raisons sont les suivantes :

Les faits suivants sont survenus modifiant le statut légal de la firme NACEV.

1. En 2006, la firme NACEV est acquise par la firme Leroux, Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA).
2. En 2012, tous les actifs et passifs de la firme NACEV ont été transférés à l'actionnaire unique LBHA.
3. En 2012, la firme LBHA a modifié sa raison sociale pour la firme Beaudoin Hurens inc.

Une vérification à l'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises du Québec a permis de confirmer que :

1. NACEV a publié la radiation volontaire de l'entreprise en mai 2013.
2. L'inscription de la firme Beaudoin Hurens inc. au registre (NEQ1148115281) confirme les faits ci-dessus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0295 Le 30 Août 2006, le conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Riopel + associés architectes, Nacev consultants inc. en génie mécanique et électrique et Pasquin St-Jean et associés, experts conseils en génie civil et de structure pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs – Dépense totale de 500 000 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à autoriser la cession des droits et obligations de la firme NACEV consultants inc. en génie mécanique et électrique à la firme Beaudoin Hurens inc.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et la firme Beaudoin Hurens inc. ont convenu des termes de la convention de cession afin de régulariser la situation contractuelle de la firme Beaudoin Hurens et permettre de poursuivre les travaux en cours de planification dans ce contrat. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Services des affaires juridiques. Celle-ci sera signée par le greffier lorsque les instances auront autorisé la présente cession.

Beaudoin Hurens a repris tous les actifs de la firme NACEV dans les mêmes proportions et poursuit le travail de la firme conformément à la convention du contrat 12227.

Beaudoin Hurens inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) qui inclut, depuis le 1^{er} avril 2015, le registre du directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Beaudoin Hurens inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Beaudoin Hurens inc. ne détient pas d'attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prestation de Beaudoin Hurens inc. pour le projet du Centre Strathearn est en cours. Toutefois, elle est présentement suspendue jusqu'à ce que la situation soit régularisée ce qui entraîne des retards dans le déroulement du projet. Si la cession du contrat n'est pas complétée, la convention devra être résiliée et la planification devra être reprise dans le cadre d'un autre mandat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation CE : 9 mars 2016
Approbation CM : 21 mars 2016
Approbation CG : 24 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C
Tél. : 872-3782

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-24

M. André Cazalais, chef de section
Gestion immobilière - Corporatif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-26

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1161630002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. consultants en génies civil et de structure en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet et la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter 3 octobre 2014.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention de cession entre Pasquin St-Jean et associés inc., Beaudoin Hurens inc. et la Ville de Montréal auquel intervient la firme Riopel et associés architectes, et par laquelle Pasquin St-Jean et associés inc. cède à Beaudoin Hurens inc. les droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227, selon les termes et conditions stipulés aux conventions.
2. Approuver la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter du 3 octobre 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161630002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenue entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. consultants en génies civil et de structure en faveur de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet et la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter 3 octobre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Pasquin St-Jean et associés experts-conseils pour les services en génies civil et de structure est l'adjudicataire avec les firmes Beaudoin Hurens inc., pour les services en génies mécanique et électrique, et Riopel + Associés, architectes (coordonnateur de l'équipe projet) d'une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs. Ce contrat porte le numéro 12227 et il a été octroyé à la suite d'un appel d'offres public (07-10398) en juin 2007. Le solde de ce contrat de services professionnels 12227 est utilisé actuellement pour la préparation de plans et devis pour la réfection de toiture et divers travaux à l'édifice du Centre Strathearn. Les travaux sont prévus au PTI 2016. Ce projet sera le dernier de l'entente-cadre.

La Ville doit procéder à l'approbation de la cession des droits et obligations de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. pour ce contrat. Les raisons sont les suivantes :

Les faits suivants sont survenus :

1. La Ville a fait appel à l'équipe du coordonnateur pour divers travaux de réfection au Centre Strathearn,
2. Les plans et devis ont été préparés, au début du mandat, par l'architecte et les ingénieurs en mécanique et électricité,
3. Les services en génies civil et de structure n'étaient pas requis selon le programme initial,
4. L'ajout de services en structure est survenue, par nécessité, durant l'élaboration des plans et devis,
5. La firme Beaudoin Hurens inc., aussi en mesure d'offrir des services de génies civil et de structure, a pris en charge ces services à la demande de l'architecte,

6. La Ville, constatant les faits, a demandé aux parties de régulariser la situation contractuelle,
7. Les firmes au contrat ont convenu de la cession de Pasquin St-Jean et associés inc. selon les termes de la convention (voir le document juridique annexé).

Une vérification à l'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises du Québec a permis de confirmer que :

1. Pasquin St-Jean et associés, experts conseils a fait l'objet d'une fusion pour devenir Pasquin St-Jean et associés inc.
2. L'inscription de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. au registre (NEQ1160121332) le confirme.

Il est important de souligner qu'un autre dossier décisionnel (1161630001) est présenté au conseil pour la cession du contrat de la firme Nacev à la firme Beaudoin Hurens inc., pour les services en génies mécanique et électrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0295 Le 30 Août 2006, le conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Riopel + associés architectes, Nacev consultants inc. en génies mécanique et électrique et Pasquin St-Jean et associés, experts conseils en génies civil et de structure pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs – Dépense totale de 500 000 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à autoriser la cession des droits et obligations de la firme Pasquin St-Jean et associés inc, consultants en génies civil et de structure à la firme Beaudoin Hurens inc.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, la firme Pasquin St-Jean et associés inc. et la firme Beaudoin Hurens inc. ont convenu des termes de la convention de cession afin de régulariser la situation contractuelle et permettre de poursuivre les travaux en cours de planification dans ce contrat. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Services des affaires juridiques. Celle-ci sera signée par le greffier lorsque les instances auront autorisé la présente cession.

Beaudoin Hurens reprend les droits et les obligations de Pasquin St-Jean et associés inc. et poursuit le travail de la firme conformément à la convention du contrat 12227.

Beaudoin Hurens inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) qui inclut, depuis le 1^{er} avril 2015, le registre du directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Beaudoin Hurens inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Beaudoin Hurens inc. ne détient pas d'attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prestation de Beaudoin Hurens inc. pour le projet du Centre Strathearn est en cours. Toutefois, elle est présentement suspendue jusqu'à ce que la situation soit régularisée ce qui entraîne des retards dans le déroulement du projet. Si la cession du contrat n'est pas complétée, la convention devra être résiliée et la planification devra être reprise dans le cadre d'un autre mandat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation CE : 9 mars 2016
Approbation CM : 21 mars 2016
Approbation CG : 24 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Le : 2016-02-25

Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C
Tél. : 872-3782

Chef de division

M. André Cazelais, chef de section
Gestion immobilière - Corporatif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1166756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels de 10 mois à la firme Radiance Média Inc. pour une somme maximale de 142 281,56 \$, pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie (appel d'offres public16-15018 - 2 soumissionnaires) - (incluant les taxes).

Il est recommandé :

I. d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un service de planification et d'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 142 281,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15018) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 17:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels de 10 mois à la firme Radiance Média Inc. pour une somme maximale de 142 281,56 \$, pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie (appel d'offres public16-15018 - 2 soumissionnaires) - (incluant les taxes).

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est une institution majeure de Montréal qui attire une importante clientèle locale et touristique, soit près de 2 millions de visiteurs par année. À Montréal et en périphérie, les offres muséales, récréatives et artistiques destinées aux clientèles locales et touristiques foisonnent.

Les objectifs ambitieux de fréquentations d'Espace pour la vie nécessitent une offensive publicitaire performante afin qu'Espace pour la vie puisse maintenir son leadership et attirer le plus grand nombre de visiteurs montréalais, québécois, nationaux et internationaux.

Dans un univers médiatique en constante mouvance, les nouvelles technologies prennent une place prépondérante dans l'espace publicitaire et requièrent un accès aux plates-formes d'échanges publicitaires numériques automatisés (Ad Exchange), c'est-à-dire une plateforme web permettant de mettre en relation des vendeurs d'espaces publicitaires web (éditeurs web, régies publicitaires, réseaux publicitaires) avec des acheteurs (annonceurs, agences média, etc.)

Un accompagnement par des spécialistes dans ce champ d'intervention pointu de la publicité numérique est nécessaire pour atteindre les objectifs et répondre aux divers besoins publicitaires d'Espace pour la vie.

Des tests ont été effectués en 2015 sur quelques campagnes pour comparer les prix des bannières publicitaires numériques achetées traditionnellement ou via des firmes ayant accès aux plates-formes d'échanges automatisés. Les prix se sont avérés nettement inférieurs dans le deuxième cas.

Espace pour la vie a donc mandaté le service d'approvisionnement pour lancer un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme d'achats d'espaces publicitaires numériques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les mandats principaux de l'adjudicataire seront de planifier des campagnes numériques, d'effectuer, au meilleur coût, les achats automatisés sur les plates-formes d'échanges publicitaires, de concevoir et programmer les bannières publicitaires qui seront placées sur ces plates-formes, d'analyser et d'optimiser les campagnes.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse par les membres du jury, les 2 firmes ayant déposé une soumission ont obtenu la note de passage. Suite à l'ouverture des enveloppes contenant le bordereau de prix, la firme Radiance Média Inc. a obtenu le plus haut pointage et est recommandée comme adjudicataire pour ce contrat.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Soumissionnaire 1	84,7	9,46	142 281,56 \$		142 281,56 \$
Soumissionnaire 2	75,3	8,58	146 018,25 \$		146 018,25 \$
Dernière estimation réalisée			156 366,00 \$		156 366,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					14 084,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					9%
Écart la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					3 736,69 \$
Écart la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					2,6%

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire s'explique par la commission sur les placements publicitaires qui est plus basse pour le soumissionnaire que la moyenne de l'industrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 142 281,56 \$ (incluant les taxes) est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra à Espace pour la vie de mettre en place des campagnes publicitaires efficaces, pour tous ses événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication n'a été identifié

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : mars 2016
Fin : 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 16 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1164107002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération). Autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, à signer à titre de président de l'agglomération de Montréal. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 240 000 \$ selon les modalités décrites dans l'Entente.

- Approuver le contenu du projet d'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération).

- Autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de l'agglomération de Montréal, à signer à titre de représentant de l'agglomération de Montréal, l'Entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué.

- Autoriser la Ville de Montréal à recevoir selon les modalités décrites dans l'Entente, une subvention totale de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$) répartie comme suit : en 2016, le montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) couvrant la période 2015-2017 et, en 2017, le montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour la période 2017-2018.

- Désigner madame Carole Paquette, directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), comme représentante du Délégué.

- Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$).

- Mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à réaliser les suivis convenus dans l'Entente.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-29 19:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164107002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération). Autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, à signer à titre de président de l'agglomération de Montréal. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 240 000 \$ selon les modalités décrites dans l'Entente.

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 novembre 2015, une lettre a été adressée à M. Denis Coderre, président de l'agglomération de Montréal, par M. Jean-Philippe Détole, directeur général de la Direction générale du secteur métropolitain et sud du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). L'agglomération de Montréal est invitée à conclure une entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) en 2015-2018 avec le Ministère (MFFP).

Cette proposition est faite dans le cadre du PADF qui a comme pour objectif de mettre en oeuvre des obligations prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier visant à rapprocher les centres de décisions des populations locales et donner plus d'emprise aux milieux régionaux sur leur développement. Le PADF permet de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région des responsabilités, notamment en favorisant l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux ainsi que de financer des travaux d'aménagement forestier. Pour la région administrative de Montréal, c'est l'agglomération de Montréal qui est invitée à titre de délégataire. Dans sa lettre, le Ministère considère que « pour la région administrative de Montréal, la mise en oeuvre du PADF permettra la réalisation d'interventions ciblées visant à soutenir l'organisation de différentes activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois ». La lettre est accompagnée du Cadre normatif 2015-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts ainsi que d'un projet d'entente de délégation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est désignée comme Délégitaire de l'Entente pour la région de Montréal. Monsieur Denis Coderre, maire de Montréal, à titre de président de l'agglomération de Montréal, a été identifié comme représentant aux fins de l'entente.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit verser à la Ville de Montréal une contribution annuelle au montant de quatre-vingt mille dollars (80 000\$) pour chacune de ses années budgétaires, à savoir 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, pour un total de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$). Ce montant est réparti en deux périodes : pour la période 2015-2017, un montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) et pour la période 2017-2018, un montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$).

Pour tenir compte des particularités de la région de Montréal et de sa composante forestière en milieu urbanisé laquelle ne comporte pas de forêts publiques sous aménagement, le projet d'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération) a été révisé. De plus, il faut spécifier que ne sont pas éligibles au programme les activités concernant les parcs et les boisés appartenant à une municipalité.

Compte tenu de sa mission et de son expertise dans le domaine de la forêt urbaine, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est le plus habilité à répondre aux objectifs du programme (PADF). C'est ainsi que Madame Carole Paquette, directrice du SGPVMR de la Ville de Montréal, a été désignée comme représentante du Délégitaire.

Suite à la signature de l'entente, le SGPVMR aura à élaborer et en mettre en oeuvre les plans d'action annuels sujets à l'approbation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ces plans d'action élaborés par le SGPVMR avec ses partenaires tiendront compte de la mission du Service et des objectifs du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018. Les objectifs précis, les thématiques et les interventions ciblées des plans d'actions spécifiques pour 2015-2017 et 2017-2018 restent à être définis par le SGPVMR. Le SGPVMR aura à préparer les bilans annuels en 2017 et en 2018 pour fins de redditions de comptes. Le SGPVMR participera aux travaux du comité régional de suivi et d'évaluation jusqu'à la fin de l'entente prévue le 31 mars 2018. À la fin de l'entente en 2018, le SGPVMR participera aux travaux du comité régional qui fera le bilan global quant à l'atteinte des objectifs de l'entente.

La mise en oeuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération) requiert de préparer pour approbation par le MFFP les plans d'actions annuels et de déposer à la fin de chaque année (le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018), les rapports annuels tels que spécifiés pour répondre aux modalités de reddition de comptes du programme. De façon plus précise ;

- 60 jours après la signature de l'entente, les plans d'actions spécifiques pour 2015-2017 à être élaborés par le SGPVMR doivent être déposés pour fins d'approbation par le MFFP et pour être mis en oeuvre du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Une partie de la contribution financière pour la période 2015-2017, soit 120 000 \$ est versée 30 jours après l'approbation des plans d'actions annuels 2015-2017. La partie finale de la contribution financière 2015-2017, soit 40 000 \$, est versée suite au dépôt du rapport annuel et son acceptation par le MFFP.
- Le plan d'action 2017-2018 à être élaboré par le SGPVMR et à être approuvé par le MFFP en 2017 est prévu pour être mise en oeuvre du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Une partie de la contribution financière pour la période 2017-2018, soit 60 000 \$ est versée 30 jours après l'approbation du plan d'action annuel 2017-2018. La partie finale de la contribution financière 2017-2018, soit 20 000\$, est versée suite au dépôt du rapport annuel et son acceptation par le MFFP.

Le projet d'entente prévoit des clauses spécifiques relatives aux communications, à savoir possibilités d'annonces officielles conjointes, affichage, publicité, délai d'avis pour toute cérémonie officielle.

JUSTIFICATION

La signature de l'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération) permet à la Ville de Montréal de développer et de mettre en oeuvre des projets d'interventions et des activités en lien avec la forêt urbaine qui sont dans sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit, une somme de deux cents quarante milles dollars (240 000 \$) est requis. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives au *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF).

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts,

Le dossier contribue à tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain; à diffuser l'information relative à la biodiversité et à renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération) et la subvention qui en découle, permettent de recevoir du Ministère une contribution en lien avec une priorité significative de l'agglomération de Montréal, à savoir réaliser des projets d'interventions et des activités en lien avec la forêt urbaine. Cela vient à un moment déterminant alors qu'on lutte contre l'agrile du frêne et que l'on cherche à augmenter la couverture forestière et à préserver la biodiversité sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption est prévue lors de la séance du comité exécutif du 9 mars 2016, du conseil municipal du 21 mars 2016 et du conseil d'agglomération du 24 mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole BASTIEN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre JUTRAS
Agronome

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1150720003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approbation de la cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Société en commandite Biomont Énergie

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'approuver la convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, à laquelle intervient la Ville de Montréal, et par laquelle Biomont Énergie inc. cède à Biomont Énergie, Société en commandite ses droits découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du CESH et ses droits découlant du Bail et de la sous-location du site foncier."

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150720003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approbation de la cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Société en commandite Biomont Énergie

CONTENU

CONTEXTE

En mai dernier, Biomont Énergie a signé une entente de 25 ans avec la Ville de Montréal pour la valorisation du biogaz du CESM. Depuis, la Société en commandite Biomont souhaite se porter acquéreur des actifs et projet de Biomont Énergie incluant celui de la valorisation du biogaz du CESM. Cette convention entre Biomont Énergie inc. et la Ville de Montréal a essentiellement une vocation de valorisation énergétique du biogaz du site d'enfouissement du CESM et ce, en échange de redevances sur l'énergie électrique produite, le chauffage urbain et tous autres éventuels revenus provenant de cette valorisation du biogaz pour une période de vingt-cinq (25) ans. Pour y arriver, le nouveau partenaire doit au cours des prochains mois remplacer les équipements désuets et surdimensionnés de l'usine actuelle pour faire place à des équipements de technologies différentes et permettant une modulation des besoins en fonction de la décroissance attendue et normale du biogaz au cours de la même période. Afin de concrétiser le projet, Biomont Énergie inc. et la Société en commandite Biomont doivent officialiser le transfert des ententes antérieures à la cession.

De plus, Société Biomont inc. et Société en commandite Gazmont sont parties à un bail commercial conclu en date du 22 décembre 2014, concernant la location de la bâtisse sis au 2275 rue des Regrattier à Montréal, appartenant à la Société Gazmont et la sous-location du site appartenant à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 15 0335 28 mai 2015 : Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du

BAPE / Approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficière.

DESCRIPTION

Approuver la cession de droits de Biomont Énergie inc., à Biomont Énergie, Société en commandite. Approuver la cession de droits découlant du Sous-bail de Biomont Énergie inc. à Biomont Énergie, Société en commandite afin que la cessionnaire devienne sous-locataire du site. "

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de modernisation et mise en marche d'une usine de cogénération à partir du biogaz capté au CESM, Biomont Énergie a convenu de transférer à Biomont société en commandite (BÉ SEC), tous ces droits, titre et intérêt dans des actifs identifiés possédés en regard du projet. Le changement de structure résultant de la transaction s'inscrit dans un processus d'optimisation du projet et de la recherche de financement. À l'entrée en vigueur de la Convention de cession, BÉ SEC assumera tous les droits et obligations découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM et deviendra la sous-locataire du site.

À compter de la date où la Ville aura consenti à la cession de droits, la signature de la Convention de cession pourra être complétée et une confirmation officielle sera émise confirmant la reprise intégrale des exigences contractuelles avec BÉ SEC. La Cession de droits entre en vigueur à compter de la date de prise d'effet de la cession des actifs dans le projet entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, laquelle est prévue le ou vers le 26 février 2016.

Mentionnons que conformément à l'article 16.1 de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM, BÉ SEC devient conjointement et solidairement responsable avec Biomont Énergie inc. de toutes les obligations qui incombent à Biomont Énergie inc. en vertu de la Convention, y compris celles antérieures à la cession.

La cession de la convention entrera en vigueur advenant une entente avec la Ville de Montréal et le restera pour la durée résiduelle de la convention. À compter de la date où la Ville aura consenti la cession, la signature entre les parties pourra être complétée et une confirmation officielle sera émise confirmant la reprise intégrale des exigences contractuelles avec BÉ SEC.

En terminant, BÉ SEC a obtenu le 29 janvier 2016 la cession du certificat d'Autorisation émis par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et de lutte contre le changements climatiques à Biomont Énergie inc., pour l'installation d'une nouvelle centrale de cogénération à la biomasse résiduelle de 4,8 MW."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de convention s'inscrit dans un contexte de développement durable et de la valorisation d'énergie verte, le biogaz du CESM, démarche appréciée dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet la poursuite de mise en chantier de la modernisation de l'usine de Gazmont permettant à la Ville de Montréal de valoriser le biogaz.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en chantier été 2016
Mise en marche automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1165175003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et les organismes ci-après désignés:
 - Centre local de développement Anjou;
 - Développement économique LaSalle.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-26 16:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165175003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire. L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui ont eu un mandat de CLD. L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a

accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, six (6) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- Centre local de développement Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0210 – 10 février 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.
CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Pour les organismes CLD, la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est de 100% en tenant compte des obligations et dépenses.

Les conventions de partage de l'actif pour les deux (2) CLD prévoient le transfert des sommes suivantes :

CLD Anjou :

- Actif net CLD : 23 959 \$;
- FLI : 74 954,79 \$.

Développement économique LaSalle :

- Actif net CLD : 268 311 \$;
- FLI : 483 154,53 \$;
- FLS : 175 405,72 \$.

Transfert vers les pôles PME MTL

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers :

- PME MTL Est-de-l'Île pour la part du CLD Anjou;
- PME MTL Grand Sud-Ouest pour la part Développement économique LaSalle.

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes aux cinq pôles PME MTL, les actifs nets CLD du CLD Anjou (au montant de 23 959 \$) et de Développement économique LaSalle (au montant de 268 311 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville. Pour les sommes FLI (total de 558 109,32 \$) et FLS (175 405,72 \$) seront inscrit à titre de "Autres Crédeurs" dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente de délégation avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI et FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-02-26

**Dossier # : 1166896005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-22 14:59**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166896005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1960, 1970 et 1980, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointe les photos aériennes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par l'avenue Saint-Charles, les rues Sauvé Est, Saint-Hubert et Prieur Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Paroisse de Sault-au-Récollet	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) au cadastre rénové	Propriétaire(s) à la création des anciens lots
2 698 696	228-565, 228-566 ptie, 228-706	14 mai 1894 14 mai 1894 13 novembre 1911	Ville de Montréal	J.B. Péloquin, Joseph Racette
2 698 723	228-508 ptie	14 mai 1894	J.B. Péloquin	J.B. Péloquin
2 698 724	228-119 ptie	14 mai 1894	J.B. Péloquin	J.B. Péloquin
2 698 725	228-185 ptie	14 mai 1894	J.B. Péloquin	J.B. Péloquin
2 698 726	228-251 ptie	14 mai 1894	J.B. Péloquin	J.B. Péloquin

Ces lots ont été créés le 7 mai 2003 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Sault-au-récollet mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives selon les dates indiquées. (Ci-joint les plans et les fiches des lots rénovés)

Tous ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « lane ou ruelle ». (Ci-

joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans un cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Les propriétaires en titre des lots sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Les propriétaires sont des individus probablement décédés. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1894 et 1911. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 28 janvier 2016, sous le numéro 180 de ses minutes, au dossier 22107 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit de particuliers probablement décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-09

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-02-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1154069014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et huit mois, à compter du 1er septembre 2016, des espaces situés au 4e et 5e étage de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 26 401 pi ² (2 452,73 m ²), à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 7 460 684,04 \$, incluant les taxes. Ajuster la base budgétaire du service de l'approvisionnement de 2017 à 2023. (Bâtiment 3678)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage, de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 26 401 pi² (2 452,73 m²), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'autoriser la dépense de 2 149 463,76 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar;

3- d'autoriser la dépense de 859 725,56 \$ taxes incluses en incidence;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2016 un virement de crédits de 199 198.23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2017 à 2023, conformément aux informations financières

inscrites au dossier décisionnel .

5- D'autoriser un virement budgétaire de 13 466.67 \$ pour l'exercice 2016 et pour l'année 2017 et les suivantes, autoriser les ajustements récurrents de 40 400.00 \$ aux bases budgétaires, en provenance du Service de l'approvisionnement vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le budget d'énergie.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-09 12:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérooux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et huit mois, à compter du 1er septembre 2016, des espaces situés au 4e et 5e étage de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 26 401 pi ² (2 452,73 m ²), à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 7 460 684,04 \$, incluant les taxes. Ajuster la base budgétaire du service de l'approvisionnement de 2017 à 2023. (Bâtiment 3678)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis les années 1970, le Service de l'approvisionnement (le « SDA ») occupe l'immeuble situé au 9515, Saint-Hubert. Depuis plusieurs années, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») étudie la faisabilité de relocaliser l'ensemble des activités du SDA, pour des raisons de vétusté de l'immeuble.

En septembre 2013, la Ville a acquis un immeuble situé au 50-150, Louvain Ouest d'une superficie de 60 095,3 m², destiné principalement à l'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi qu'à plusieurs installations municipales dont les bureaux administratifs du SDA.

Au printemps dernier, considérant que plusieurs travaux d'enveloppe et de mise aux normes se sont avérés requis au 9515, Saint-Hubert et que l'échéance de la construction du futur Centre industriel léger au 50-150 Louvain O. est de 5 à 7 ans, le SDA a mandaté le SGPI afin de lui trouver des locaux dans le but de relocaliser l'ensemble de ses employés.

Ayant une opportunité intéressante sur le marché immobilier, il a été décidé de relocaliser l'ensemble des activités administratives du SDA dans l'immeuble situé au 255, Crémazie Est. Conséquemment, le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un nouveau bail entre la Ville de Montréal et le Fonds de placement immobilier Cominar pour la location de locaux d'une superficie de 26 401 pi² (2 452,73 m²) situé au 4^e et au 5^e étage de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, pour une durée de 6 ans et 8 mois à compter du 1^{er} septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0154 – 27 mars 2014 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023. La dépense totale pour le terme est de 7 829 186,03 \$, taxes incluses.

CM13 0966 - 23 septembre 2013 - Approuver l'acte d'acquisition d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables.

CE10 0371 - 24 mars 2010 - Donner un accord de principe pour relocaliser la Direction de l'approvisionnement, le magasin, le centre d'impression numérique et le bureau de poste de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 26 401 pi² (2 452,73 m²), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, incluant les taxes. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le Locateur doit permettre à la Ville d'utiliser les espaces de stationnement rattachés à l'immeuble pour l'usage des employés du SDA, sans attribution spécifique et sans frais additionnels, pour un minimum de 25 places de stationnement. De plus, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2021, et sous réserve d'un préavis écrit transmis et reçu par le locateur au moins douze mois auparavant, soit au plus tard le 1^{er} juillet 2020, la Ville bénéficiera d'un droit de résiliation du Bail.

JUSTIFICATION

La relocalisation du SDA est nécessaire afin d'offrir un environnement de travail adéquat pour tous les employés. L'immeuble situé au 9515, Saint-Hubert est très vétuste et requiert des investissements majeurs.

Le loyer de base convenu (8,00 \$/pi²) est inférieur au taux de location du marché pour ce type d'immeuble. En effet, des sous-locations disponibles dans cet immeuble ont permis à la Ville de bénéficier d'une réduction de loyer. À titre d'information, le loyer de base demandé pour les édifices à bureaux dans ce secteur oscillent entre 12 \$/pi² et 14 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour cette location.

	du 1^{er} septembre 2016 au 30 avril 2023
Superficie (pi ²)	26 401,00
Loyer de base	1 485 056,25 \$
Frais d'exploitation	1 501 336,87 \$
Taxes foncières	885 313,53 \$
Total avant taxes	3 871 706,65 \$
TPS (5%)	193 585,33 \$
TVQ (9,975%)	386 202,74 \$

Total incluant taxes	4 451 494,72 \$
Ristourne de TPS	(193 585,33) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(193 101,37) \$
Coût total net	4 064 808,02 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel pour cette location est de 21,56 \$/pi²

La dépense totale de loyer pour le terme de 6 ans et 8 mois représente un montant de 4 064 808.02 \$, net des ristournes de taxes, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 199 198.23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, pour l'année 2016, devra être virée au budget du SDA pour ce faire.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des 7 années subséquentes jusqu'en 2023 (4 mois). Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement, à la hauteur de 3 865 609.79 \$, net des ristournes de taxes, est requis pour les exercices 2017 à 2023.

BUDGET D'ENTRETIEN ET ÉNERGIE

Actuellement le Service de l'approvisionnement occupe le 9515 St-Hubert et son budget pour l'entretien. le transport vertical, l'énergie, la sécurité est de 90 500 \$ par année.

Au niveau du budget d'énergie, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 13 466.67 \$ (4 mois), devra être transféré au SGPI en provenance du Service de l'approvisionnement, pour la prise en charge de l'immeuble. Pour l'année 2017 et les suivantes, un ajustement de la base budgétaire du SGPI en provenance du Service de l'approvisionnement devra être effectué.

Pour le budget d'entretien, la facturation immobilière sera corrigée pour tenir compte de cet ajustement entre le Service de l'approvisionnement et du Service de la gestion et de la planification immobilière., à compter de l'exercice 2017.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	1 625 656,81 \$
Contingences 15 %	243 848,52 \$
Incidences	747 750,00 \$
Total avant taxes	2 617 255,33 \$
TPS (5 %)	130 862,77 \$
TVQ (9.975 %)	261 071,22 \$
Total taxes incluses	3 009 189,32 \$
Ristourne de TPS	(130 862,77 \$)
Ristourne de TVQ (50 %)	(130 535,61 \$)
Coût total net	2 747 790,94 \$

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le

déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 3 009 189,32 \$.

Le coût des travaux d'aménagement inclut une somme de 180 000 \$ avant les taxes pour l'aménagement, prévu en 2017, de l'espace adjacent au 5e étage que le SDA devra récupérer.

Cette dépense, incluant le loyer et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par la ville centre pour un montant total de 7 460 684,04 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST a été exigée au locateur telle que requise en vertu de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, le SDA devra demeurer au 9515, Saint-Hubert et le SGPI devra effectuer des travaux majeurs pour assurer une qualité d'occupation pour tous les employés du SDA.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil municipal du 21 mars 2016. Les travaux d'aménagement se dérouleront du 22 mars au 31 août 2016.

La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1^{er} septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie MARCOTTE, Service des ressources humaines
Pierre TRUDEL, Service de l'approvisionnement
Marc FERLAND, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Luc GIROUX, Service des technologies de l'information

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 18 janvier 2016
Marc FERLAND, 11 janvier 2016
Anne-Marie MARCOTTE, 8 décembre 2015
Pierre TRUDEL, 8 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-08

Denis SAUVÉ
Chef de section, en remplacement de Sylvie
Desjardins, directrice par intérim jusqu'au 13
décembre 2015

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice de direction

Approuvé le : 2016-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-09



Dossier # : 1165373001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans et douze (12) jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 m ² , au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 045,76 \$, plus les taxes applicables.(N/Réf.: 3956-100)

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans et douze (12) jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 m², au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 075.76\$ plus les taxes applicables.(N/Réf.: 3956-100);

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-11 14:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165373001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans et douze (12) jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 m ² , au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 045,76 \$, plus les taxes applicables.(N/Réf.: 3956-100)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 1248, de l'avenue Bernard, le Théâtre Outremont est un immeuble voué à une vocation culturelle et est devenu le premier Théâtre municipal de l'histoire de la métropole en 2015.

Depuis le 1^{er} novembre 2001, la compagnie 6813623 Canada inc., connu sous le nom de Pizza No 900, occupe des locaux d'une superficie de 63,8 m², dont 48,8 m² au rez-de-chaussée et 15 m² au sous-sol du Théâtre Outremont. Ces locaux sont utilisés à des fins de restaurant.

Devant le succès de la pizzeria, au début de l'année 2015, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a décidé de conclure un nouveau bail avec ce même occupant.

Par conséquent, le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un projet de bail en faveur de la compagnie 6813623 Canada inc., pour une durée de 5 ans et 12 jours, à compter du 20 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0609 - 22 août 2011 - Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie 6813623 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 20 mars 2011, un local d'une superficie d'environ six cent vingt-neuf pieds carrés (629 pi²) au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), à des fins d'exploiter un commerce sous le nom de Ian Perreault Prêts-à-Manger, moyennant un loyer annuel de vingt-huit mille trois cent cinq dollars (28 305 \$), excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au bail

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc. un local d'une superficie d'environ 63,8 m², au rez-de-chaussée et au sous-sol du Théâtre Outremont situé au 1248 de l'avenue Bernard, pour une période de 5 ans et 12 jours, à compter du 20 mars 2016, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions stipulés au présent bail.

Le local loué totalise 63.8 m², dont 15 m² sont au sous-sol pour l'entreposage et la réfrigération à titre d'espaces dédiés, auxquels s'ajoute un espace accessoire pour la circulation. Cette organisation comporte des contraintes logistiques non négligeables pour l'occupant.

En vertu du contrat de location, le locataire a la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien ménager du local. De plus, il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la pizzeria puisque celle-ci ne cause aucun préjudice aux activités de l'ensemble du Théâtre et apporte une offre alimentaire de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante:

	Loyer antérieur	2016 (9 mois+ 17 jours)	2017-2020	2021 (3 mois)	Total
Superficie (m ²)	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80
Recette avant taxes	28 305,00 \$	22 406,68 \$	114 483,84 \$	7 155,24 \$	144 045,76 \$
TPS (5 %)	1 415,25 \$	1 020,33 \$	5 724,19 \$	357,76 \$	7 202,29 \$
TVQ (9,975 %)	2 823,42 \$	2 235,07 \$	11 419,76 \$	713,74 \$	14 368,56 \$
Recette totale incluant les taxes	32 543,67 \$	25 762,08 \$	131 627,79 \$	8 226,74 \$	165 616,62 \$
Taux unitaire annuel (\$/m ²)	443,65 \$	448,60 \$	448,60 \$	448,60 \$	N/A

Ce revenu de 144 045.76 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière à compter du 20 mars 2016 au 31 mars 2021.

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document " Détail annuel du loyer " en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 448,60 \$/m².

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 441,32 \$/m² et 516,67 \$/m².

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour cet immeuble (énergie, entretien courant et sécurité) est d'environ 257 592 \$.

Les frais annuels que la Ville encourt en exploitation et entretien des espaces loués, d'une superficie utilisable de 63,8m² est de 13 168.56 \$ (le calcul: 63,8 m² / 1238 m² x 257 592 \$ = 13 168.56\$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le Théâtre Outremont à trouver une autre entreprise afin de fournir un service alimentaire de qualité ou priverait la Ville d'une recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :

Gina TREMBLAY, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin THERIAULT
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-02-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-02-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-11



Dossier # : 1167165002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2016 au 30 septembre 2018) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier annuel de 5 500\$ pour les années 2016, 2017, 2018 à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, d'une durée de deux ans et quatre mois à compter du 1er juin 2016 jusqu'au 30 septembre 2018, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 14:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167165002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2016 au 30 septembre 2018) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) est partenaire de la Ville de Montréal depuis 1982. Cet organisme métropolitain a pour mission de promouvoir les arts et traditions populaires à Montréal par le biais de la danse et de la musique traditionnelle. Depuis 34 ans, l'AMATP organise chaque été une série de danses en plein air au Lac aux Castors sur le mont Royal, auxquelles participent plus de 4000 Montréalais de tous les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0933 - 19 juin 2013 - Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2013 au 30 septembre 2015) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$.
CE 10 0658 - 5 mai 2010 - Accorder un soutien financier annuel de 5 000 \$ à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal, pour les années 2010, 2011 et 2012 et d'approuver un projet de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

DESCRIPTION

Les Danses plein air sur le mont Royal ont lieu tout l'été, deux soirs par semaine, de la première semaine de juin à la dernière semaine d'août. Les lundis, des animateurs sont sur place pour initier les Montréalais de tous âges à différents types de danses traditionnelles. Occasionnellement, des représentants des communautés culturelles sont invités à présenter

leur folklore. Les jeudis soirs, à l'occasion de la Folkothèque, les danseurs plus expérimentés se rencontrent pour danser sur des musiques variées et présenter au public un aperçu de leur savoir-faire. Toutes ces activités sont gratuites.

L'AMATP est responsable des tâches suivantes :

- Élaboration de la programmation
- Enregistrement de la musique
- Promotion des activités
- Embauche des animateurs et des techniciens
- Accueil du public
- Animation des activités de danse folklorique
- Transport et installation du matériel
- Production d'un rapport final

JUSTIFICATION

L'AMATP est reconnue pour la qualité de ses activités d'initiation et de sensibilisation au patrimoine d'expression. Les Danses plein air, qui existent depuis plus de 50 ans, sont devenues une tradition estivale sur le mont Royal. Cette activité d'initiation à la danse traditionnelle de diverses cultures favorise la pratique artistique amateur tout en permettant aux Montréalais de tous les arrondissements de se rencontrer et de partager une passion commune. Cette activité originale est une source de découverte d'un volet du patrimoine montréalais ainsi que de plaisir, de mise en forme, de socialisation et d'échanges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 16 500\$ (5 500\$ par année pour les années 2016, 2017, 2018) sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Division du Développement culturel du Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Danses plein air sur le mont Royal suscitent la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, l'*Agenda 21* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les Danses plein air permettent à plus de 4000 personnes de s'initier chaque été à la danse folklorique internationale. L'ensemble des participants se composent d'un noyau d'habitues, mais les Danses plein air attirent aussi, chaque année, des Montréalais de toutes origines intéressés à se familiariser avec les rythmes et les traditions de diverses communautés culturelles qui enrichissent la diversité de Montréal. Cette activité qui se déroule sur le mont Royal, un cadre naturel et protégé très propice aux rassemblements culturels des citoyens, permet également aux Montréalais de redécouvrir ce site remarquable situé en plein cœur de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2016 : approbation du dossier par le comité exécutif
Avril 2016 : signature de la convention entre le Service de la culture et l'organisme
Mai 2016 : remise de la programmation 2016
Juin 2016 : premier versement pour 2016
Juin à août 2016 : réalisation des Danses plein air 2016
Septembre 2016 : remise du rapport d'activités 2016
Octobre 2016 : deuxième versement pour 2016
Mai 2017 : remise de la programmation 2017
Juin 2017 : premier versement pour 2017
Juin à août 2017 : réalisation des Danses plein air 2017
Septembre 2017 : remise du rapport d'activités 2017
Octobre 2017 : deuxième versement pour 2017
Mai 2018 : remise de la programmation 2018
Juin 2018 : premier versement pour 2018
Juin à août 2018 : réalisation des Danses plein air 2018
Septembre 2018 : remise du rapport d'activités 2018
Octobre 2018 : deuxième versement pour 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec des subventions de moins de 50 000\$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre LABRIE
Commissaire au loisir culturel

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-02-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1160679005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour les deux années concernées 2016 et 2017 soit 135 000 \$ par année;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 14:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En février 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les nouvelles orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2016 et 2017. Cette décision permettait de poursuivre les contributions à dix organismes culturels : Festival international de jazz de Montréal inc., Festival Juste pour rire/ Just for laughs, Festival Montréal en lumière inc., Tohu - Cité des arts du cirque (Festival Montréal complètement cirque), Les FrancoFolies de Montréal inc., Festival TransAmériques inc., Festival du nouveau cinéma de Montréal, Fondation Québec cinéma (Les Rendez-vous du cinéma québécois), Festival Mode & Design Montréal et d'ajouter Les Productions Nuits d'Afrique (Festival international Nuits d'Afrique). De plus ces orientations permettaient de poursuivre une contribution pour un événement sportif le Festival Go Vélo Montréal.

Le présent dossier décisionnel vise donc à approuver la convention pour Vélo Québec Événements pour la présentation du Festival Go Vélo Montréal connu préalablement sous le vocable Féria du Vélo et Tour de l'Île. Cet événement relève du conseil d'agglomération (Tour de l'Île).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017;

- CG15 0260 - 30 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à vélo québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2015 et approuver un projet de convention à cette fin.
- CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le

montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

- CE13 0236 - 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.
- CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.
- CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budget en conséquence.
- CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

DESCRIPTION

La convention a été signée par l'organisme. Il s'agit maintenant de la faire approuver officiellement par les instances décisionnelles. Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type pour les projets financés par l'entente Montréal 2025.

JUSTIFICATION

La convention signée à cet effet l'a été sur la base de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025. Cet événement sportif est considéré comme une composante de l'image de marque de Montréal. Sa contribution à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfiques que la Ville en retire sont d'ordre culturel, économique, environnemental et social. En contrepartie de cette contribution, l'organisme s'engage à produire des résultats enrichis et à générer des retombées multiples et tangibles pour le rayonnement de la métropole à l'international tel que prévu dans la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution annuelle de 135 000 \$ versée à Vélo Québec Événements pour chacune des années 2016 et 2017 est entièrement assumée par l'entente Montréal 2025 et elle déjà prévue au budget de fonctionnement. Elle n'aura donc aucun impact sur le cadre financier. La présente entente est proposée au conseil d'agglomération puisqu'elle concerne le Tour de l'Ile qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Voici les revenus de l'organisme pour l'édition 2016 du Festival Go Vélo Montréal:

Contributions gouvernementales		
Gouvernement du Québec	425 000 \$	13 %
Ville de Montréal (entente 175 M\$)	135 000 \$	4 %
Autres (Tourisme Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Société de l'assurance automobile du Québec, Transports Québec)	30 000 \$	1 %
Sous-total	590 000 \$	18 %
Autonomes (billetteries, commandites en argent et en nature)	2 650 000 \$	82 %

TOTAL	3 240 000 \$	100 %
--------------	---------------------	--------------

Le tableau suivant présente le détail des contributions pour la période 2010 à 2015.

	2010	2011	2012	2013*	2014*	2015*
Contribution de la Ville	65 000 \$	65 000 \$	45 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	110 000
Budget de l'événement	2 100 000 \$	2 800 000 \$	3 100 000 \$	3 050 000 \$	3 203 000 \$	3 400 000 \$

* entente Montréal 2025.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$, dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Vélo Québec est l'un des partenaires du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- rayonnement accru de la métropole;
- contribution à une animation urbaine de qualité;
- présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec le Service des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal est bonifiée dans le cadre de cette convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation d'un sommaire pour l'occupation du domaine public et le protocole de soutien technique;

- Dérogation à la réglementation municipale auprès des arrondissements concernés;
- Réalisation du projet;
- Rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1164956002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural au montant maximal de 315 000,00 \$, taxes incluses, à monsieur Francis Montillaud, artiste professionnel, pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est "Tranche de vie". Initiée dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, l'oeuvre d'art mural sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill. / Approuver un projet de convention à cette fin. / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural, de concert avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal recommande :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 315 000,00 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-22 11:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural au montant maximal de 315 000,00 \$, taxes incluses, à monsieur Francis Montillaud, artiste professionnel, pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est "Tranche de vie". Initiée dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, l'oeuvre d'art mural sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill. / Approuver un projet de convention à cette fin. / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural, de concert avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet d'oeuvre d'art mural s'inscrit dans le cadre des Escales découvertes du mont Royal et de son volet relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur de Montréal. Le projet des Escales découvertes fait partie du programme du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lié aux legs du 375^e anniversaire de Montréal. L'oeuvre d'art mural est complémentaire aux interventions prévues à l'intérieur des trois volets du projet des Escales découvertes. Conformément aux pratiques administratives de la Ville de Montréal, les activités relatives à un projet d'art public sont sous la responsabilité du Service de la culture (SC) et de son Bureau d'art public. Dans le cadre du présent projet d'art mural, ces activités seront toutefois effectuées en collaboration avec le SGPVMR, qui pilote le projet global des Escales découvertes du mont Royal.

Un concours par avis public a été lancé le 17 août 2015, s'adressant à des équipes composées d'un artiste professionnel, ou d'un muraliste, et d'un organisme producteur de murales. Huit équipes ont répondu à l'appel de concours. Ces huit propositions ont été présentées aux membres du jury de sélection, lequel était composé de M. Pierre Blanchette,

artiste; Mme Julie Boucher, agente de développement culturel, Ville de Montréal; M. Louis Brunet, responsable des legs du 375^e, arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce; Mme Julie Fournier, conseillère en développement culturel, Ministère de la Culture et des Communications du Québec; Mme Lili Michaud, directrice, galerie Occurrence; Mme Michèle Picard, conseillère en planification, Ville de Montréal (observatrice); M. Ron Rayside, architecte, représentant de Culture Montréal; Mme Claudia Villeneuve, architecte paysagiste, Ville de Montréal. Les trois équipes finalistes retenues par le jury, le 22 septembre 2015, étaient M. Jason Cantoro et l'organisme MURAL; M. Carlito Dalceggio et l'organisme MU; M. Francis Montillaud et l'organisme EXMURO arts publics. Le 10 décembre 2015, à la suite des présentations des projets développés par les trois équipes finalistes, le jury a recommandé le choix de l'oeuvre d'art mural "Tranche de vie" (titre provisoire), proposée par M. Francis Montillaud et EXMURO arts publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1535 - 12 août 2015 - Mandater le Service de la culture, avec la collaboration du SGPVMR, pour l'organisation d'un concours par avis public visant la réalisation d'une oeuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges; mandater le Service de la culture, avec la collaboration du SGPVMR, pour la négociation du contrat de l'équipe lauréate et pour le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural; autoriser une dépense de 34 000,00 \$, taxes incluses, pour les frais de concours.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

DESCRIPTION

Le montant total de ce contrat comprend, de façon non limitative: les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste et de son producteur; les frais de production des plans, devis et estimations de coûts (préliminaires et définitifs) de l'oeuvre; les honoraires des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre, incluant ceux de l'ingénieur en structure; le prix d'achat et de transformation des matériaux; les coûts de transport, de fabrication, d'assemblage, d'installation de l'oeuvre; les coûts des permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation, à l'installation de l'oeuvre et à la sécurisation du site lors de cette installation ainsi que les frais d'administration et d'assurances.

JUSTIFICATION

Le projet d'intégrer une oeuvre d'art à cet ouvrage de soutènement existant vise à enrichir et à compléter la démarche du SGPVMR pour la mise en valeur de ce tracé fondateur que constitue le chemin de la Côte-des-Neiges. Plus particulièrement, ce projet d'oeuvre d'art s'inscrit dans une série d'interventions conçues pour évoquer l'évolution des paysages du chemin de la Côte-des-Neiges, ce mur ayant d'ailleurs été choisi comme support du fait qu'il soit un témoin concret des transformations opérées sur cette artère au cours du dernier siècle.

Les oeuvres d'art public réalisées dans le contexte de la planification de projets d'aménagement retenues par les instances municipales font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le SC, par l'entremise de son Bureau

d'art public, gère le processus lié au choix de l'artiste et à la réalisation de son œuvre et en assure la pérennité. La murale "Tranche de vie" (titre provisoire) consiste en une succession de lignes, de couleurs et de formes retraçant les faits marquants de l'histoire du mont Royal, tout en soulignant sa situation géographique et morphologique exceptionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total affecté à l'exécution de cette oeuvre d'art est de 315 000,00 \$, incluant les contingences et les taxes. Cette dépense capitalisable sera imputée à l'enveloppe budgétaire globale inscrite au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le projet des Escales découvertes du mont Royal (legs du 375^e anniversaire).

Les coûts récurrents pour l'entretien de l'oeuvre d'art mural ne sont pas inclus dans le budget de 315 000,00 \$; ceux-ci seront à la charge du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'oeuvre de Francis Montillaud, intitulée "Tranche de vie" (titre provisoire), aura un impact visuel important, tant à l'échelle du piéton que de l'automobiliste, et contribuera à mettre en valeur les qualités patrimoniales et paysagères du chemin de la Côte-des-Neiges et de ses abords. La proposition de l'artiste consiste à revisiter l'histoire, l'activité humaine et le territoire de la montagne, en présentant des éléments figuratifs dans un décor abstrait. L'oeuvre intègre à la fois la sculpture et la peinture, tout en mettant en valeur l'aspect brut d'un ouvrage de béton datant des années 1950.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en lien avec le présent sommaire décisionnel, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception et réalisation, en atelier, des différentes composantes de l'oeuvre d'art mural: mars 2016 à mars 2017.

- Installation de l'oeuvre d'art mural sur le site : avril à mai 2017.
- Inauguration de l'oeuvre d'art mural : à la discrétion des élus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques administratives des concours d'art public du SC. Il est également conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francyne LORD, Service de la culture
Marthe LAWRENCE, Service des communications
Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Bruno SAM YUE CHI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Bruno SAM YUE CHI, 19 février 2016
Louis BRUNET, 15 février 2016
Marthe LAWRENCE, 15 février 2016
Francyne LORD, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-15

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-02-22

CE : 20.032
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160615001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-01 07:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160615001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2016-2018, un budget de 82 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2016. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des actifs de la voie.

L'arrondissement Le Sud-Ouest offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection du trottoir de la rue Saint-Jacques qui fait partie du réseau artériel.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra un réaménagement qui rendra la place Saint-Henri plus sécuritaire et plus attrayante. L'élargissement et le verdissement des trottoirs dans la rue Saint-Jacques permettront une bonification géométrique de cette artère et s'inscrivent en complément des efforts de la Direction des transports à améliorer son réseau routier artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 22 0067 - 2 février 2016 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation du projet de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, faisant partie du réseau routier artériel conformément au règlement 02-003-1, et ce, dans le cadre de son programme de réfection routière 2016 (GDD no. 1160663002).

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, faisant parti du réseau artériel de la Ville. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Le projet de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques sera conçu et mis en oeuvre par les services techniques de l'arrondissement. Ce réaménagement sécurisera le passage piétonnier vers la station de métro Place Saint-Henri ainsi que le passage piétonnier de cette même station de métro vers l'école Des Métiers Du Sud-Ouest-De-Montréal située en face de cette station.

La Direction des transports validera le nouveau concept de réaménagement proposé par l'arrondissement (voir pièce jointe) et transmettra ses commentaires et son approbation finale avant le lancement de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent en la réfection routière que l'arrondissement a planifiée dans une rue qui fait partie du réseau artériel, qui est de la compétence de la ville centre.

Comme les travaux seront exécutés dans une rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Le Sud-Ouest, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1160663002. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc au projet cité dans ladite décision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visent à améliorer le réseau routier artériel et les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis sont prévus au PTI 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement Le Sud-Ouest présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel dans lequel la Division gestion d'actifs sera identifiée comme partie prenante, alors que le Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables sera intervenant . La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest aurait pour conséquence de retarder les travaux de la sécurisation de l'intersection des rues Saint-Jacques et Place Saint-Henri.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offre par l'arrondissement en mars 2016.
Réalisation des travaux été 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ikir KATI
Ingénieur civil

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1166807002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à la firme Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public #20151156.

Il est recommandé :
d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à la firme Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public #20151156;

d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-26 14:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166807002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à la firme Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public #20151156.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2013, la Société recevait le rapport résultant de l'étude de vétusté du Pavillon du Canada élaboré par les firmes « Cegertec » et « Un architecture » dont les enjeux principaux ont été présentés au conseil d'administration du 12 septembre 2013. L'étude portait sur différents aspects du bâtiment : architecture, structure, mécanique et électricité. Ce rapport indique que la toiture du Pavillon du Canada est en mauvais état et qu'elle doit être remplacée à court terme. Il y a des infiltrations d'eau fréquentes dans le secteur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ainsi que dans celui des bureaux administratifs de la SPJD. Des réparations locales ont permis de déceler que la durée de vie utile de la toiture a été atteinte.

Le projet est planifié en 2 phases de 2015 à 2017. L'étude de la résistance des poutres principales de la toiture du pavillon du Canada réalisée par le mandataire la firme d'ingénierie Cegertec W.P. indique une faiblesse structurale de la résistance en flexion de la partie en porte à faux de la toiture. Afin de pallier cette faiblesse structurale, des travaux de réfection et de renforcement de la toiture sont nécessaires. La réfection de la toiture requiert des travaux de réaménagement et d'installation de supports pour équipements mécaniques de manière à assurer une ventilation adéquate des espaces précédemment occupés par la CSDM. Les travaux de renforcement de la toiture préserveraient l'intégrité structurale du Pavillon du Canada.

Un premier appel d'offres public pour la réfection de la toiture a été publié le 7 mai 2015. Les travaux ciblés par l'appel d'offres consistent à réaliser la réfection complète de la partie plane de la toiture du Pavillon du Canada ainsi que des travaux de renforcement de la structure du toit.

Préalablement à cet appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé à 1 664 987,28 \$ (incluant les taxes) par les professionnels des firmes « Héloïse Thibodeau Architectes » et « Cegertec WorleyParsons ». Les montants des soumissions reçues variaient entre 2 073 666,10 \$ et 2 460 177,56 \$ (toutes taxes incluses et sans contingences). Compte tenu de

l'écart important (25 %) entre la dernière estimation des professionnels et le plus bas soumissionnaire, la SPJD a procédé à l'analyse détaillée des bordereaux de soumission des quatre soumissionnaires. Les différences entre l'estimation et les soumissionnaires se trouvaient principalement au niveau de l'architecture, plus particulièrement au niveau de la démolition et des systèmes intérieurs. Ces deux items représentaient plus de 300 000,00 \$ d'écart avec l'estimation, soit 17 %. D'ailleurs, la firme d'architecture nous a confirmé qu'elle avait sous-estimé ces travaux.

Dans les circonstances, il a été recommandé aux membres du conseil d'administration de rejeter les soumissions, selon l'article 24.1 du devis général de l'appel d'offres, et d'annuler l'appel d'offres public #20150415 pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada.

La Direction Infrastructure et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau a revu la portée des travaux pour y inclure le remplacement de l'isolation et du revêtement métallique du volume central de la toiture, un cône blanc sur lequel figure le logo de la SPJD. La modification de la portée des travaux a conséquemment entraîné une révision des coûts estimés des travaux de 1,665 M\$ (taxes incluses) à 3,009 M\$ (taxes incluses).

La SPJD a, par la suite, lancé un deuxième appel d'offres public (#20151156) du 20 novembre 2015 au 17 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les travaux ciblés par l'appel d'offres consistent à réaliser la réfection complète de la partie plane et de la partie inclinée de la toiture du Pavillon du Canada ainsi que des travaux de renforcement de la structure du toit. Les travaux sont urgents et nécessaires afin de préserver l'étanchéité de la toiture.

JUSTIFICATION

La SPJD a lancé un appel d'offres public portant le numéro 20151156 du 20 novembre 2015 au 17 décembre 2015. Une visite obligatoire d'une durée de 60 minutes fut organisée pour tous les soumissionnaires.

Quatre (4) addendas furent émis dans le cadre de cet appel d'offres :

- Addenda no 1 émis le 20 novembre 2015 : La date de l'ouverture de l'appel d'offres est reportée au jeudi 17 décembre 2015;
- Addenda no 2 émis le 20 novembre 2015 : L'ajout du document «Rapport d'identification et de caractérisation d'échantillons susceptible de contenir des fibres d'amiante »;
- Addenda no 3 émis le 7 décembre 2015 : Changement de la section du devis d'architecture 07 54 19;
- Addenda no 4 émis le 11 décembre 2015 : Changement des plans d'architecture, feuille A-053.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé à 3 009 164,80 \$ par la firme « Héloïse Thibodeau Architectes », incluant les taxes.

Suite à l'ouverture l'appel d'offres public # 20151156, la conformité des soumissionnaires a été validée par le service d'approvisionnement. Les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment : vérification du Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA), du Registre des entreprises et de la liste des personnes non conformes émise par la Ville de Montréal.

Au total, huit (8) soumissions conformes ont été déposées et analysées. Les montants des soumissions variaient entre 2 258 693,07 \$ et 2 977 000,00 \$ (toutes taxes incluses et sans contingences).

Résultats de soumissions				
Travaux de réfection de la toiture - Pavillon du Canada				
SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX SOUMIS (avec taxes)	CONTINGENCES 15% (avec taxes)	TOTAL (avec contingences)
1	Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	2 258 693,07 \$	338 803,96 \$	2 597 497,03 \$
2	J. Raymond Couvreur et fils inc.	2 554 985,95 \$	383 247,89 \$	2 938 233,84 \$
3	Norgereq Ltée	2 641 403,11 \$	396 210,47 \$	3 037 613,58 \$
4	Construction SOCAM Ltée	2 663 970,75 \$	399 595,61 \$	3 063 566,36 \$
5	SGC BPF	2 669 834,48 \$	400 475,17 \$	3 070 309,65 \$
6	Provoca Inc.	2 681 217,00 \$	402 182,55 \$	3 083 399,55 \$
7	DEVCOR (1994)	2 719 000,00 \$	407 850,00 \$	3 126 850,00 \$
8	QUADRAX ET ASSOCIÉS EG	2 977 000,00 \$	446 550,00 \$	3 423 550,00 \$
Dernière estimation externe par Héloïse Thibodeau Architectes		3 009 164,80 \$	451 374,72 \$	3 460 539,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)				
(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		2 645 763,05 \$		3 042 627,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		17%		17%
((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)		718 306,93 \$		826 052,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		32%		32%
(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				
(La plus basse conforme – estimation)		-750 471,73 \$		-863 042,49 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-25%		-25%
(La plus basse conforme – estimation) / estimation) X 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse conforme – la plus basse conforme)	296 292,88 \$		340 736,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	13%		13%
((la deuxième plus basse – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Compte tenu de ce qui précède, la SPJD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire; soit la firme « Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée», lequel a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 258 693,07 \$ (toutes taxes incluses).

Notons que pour pallier toute demande additionnelle ou imprévue, une marge de manœuvre de 15 % est prévue dans le cadre de ce contrat, correspondant aux contingences, pour un montant de 338 803,96 \$. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 2 597 497,03 \$ (2 258 693,07 \$ + 338 803,96 \$), toutes taxes et contingences incluses.

Ce montant est disponible à même le budget PTI 2016-2018 de la SPJD.

Il est à noter que le financement est assujéti à l'approbation du dossier 1156807002 "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le Conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018".

Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 100%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le plan de développement durable, les bassins de toiture seront recouverts d'une membrane élastomère **blanche**, ce qui contribue à diminuer les îlots de chaleur urbains.

De plus, les rénovations apporteront une meilleure efficacité énergétique et permettront de maintenir les éléments de la structure du bâtiment en bon état.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du comité exécutif 9 mars 2016
Approbation du conseil d'administration 25 février 2016
Fin des travaux 30 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annik - Ext SARRAZIN
Adjointe-Infrastructures et gestion de projets
pour Redha Lamri, Chargé de projet
Construction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Charles - Ext FOURNIER
Directeur Infrastructures et gestion de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2016-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2016-02-23



Dossier # : 1165175005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Il est recommandé de :

- soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 09:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire.

En vertu de l'article 284 de la Loi, l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des CLD liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS) ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds.

Considérant les difficultés d'application de la directive FLI - FLS publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'agglomération de Montréal a approuvé :

1. le remboursement au Gouvernement du Québec de la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal relative aux Fonds locaux d'investissement (FLI);
2. le remboursement au Gouvernement du Québec de sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS);
3. un mandat au Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal, de ses encadrements et de ses mécanismes de suivi.

L'approbation du Gouvernement du Québec, requise en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales, est nécessaire pour rendre opérationnel le fonds à créer. Le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL doit donc être soumis au MAMOT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) /

Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

DESCRIPTION

L'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL prévoit que le fonds sera constitué de l'actif du Fonds FLI et du Fonds FLS au 31 décembre 2015 .
L'entente prévoit également un transfert du Fonds aux (6) organismes PME MTL sous la forme d'un prêt sans intérêt remboursable conformément aux modalités prévues aux ententes de délégation à intervenir avec la Ville de Montréal.

Rappelons que dans le cadre de la réorganisation du mandat des centres locaux de développement (CLD), la Ville de Montréal a constitué, en 2015, le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire.

Les six (6) pôles de développement économique local sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

La gestion du Fonds PME MTL serait ainsi assurée par les six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation. Le projet d'entente de délégation doit être soumis, pour approbation, au MAMOT. Il fait l'objet du sommaire décisionnel distinct (1165175002).

Une politique d'investissement sera établie dans l'entente de délégation. Applicable à tous les pôles de développement économique de l'agglomération, elle assurera l'utilisation optimale des fonds public investis et établira les critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt.

Des mécanismes de suivi du Fonds PME MTL seront aussi introduits dans les ententes de délégation. Plus spécifiquement, les ententes prévoiront des mécanismes pour s'assurer que les pôles :

- respectent l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt;
- appliquent les procédures établies pour l'attribution des prêts;
- disposent et appliquent les procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- fassent un suivi de la performances des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par le prêteur.

Le présent dossier vise à soumettre au MAMOT le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales, l'approbation du Gouvernement du Québec est requise pour rendre opérationnel le fonds à créer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la création du Fonds d'investissement PME MTL proviennent essentiellement des montants générés par le transfert des actifs des anciens Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarités (FLS) antérieurement gérés par les CLD.

Les sommes provenant des FLI, établies à 25 674 192 \$ en date du 31 décembre 2015, sont constituées des éléments suivants :

- Solde des prêts déjà consentis aux bénéficiaires d'aide financière à même les FLI, incluant les participations au capital-actions pour une valeur de 14 856 277 \$;
- Solde des comptes à recevoir au montant de 2 422 623 \$;
- Solde de l'encaisse et des placements temporaires (net des créiteurs et des revenus reportés) au montant de 8 395 292 \$.

Les sommes provenant des FLS, établies à 4 176 376 \$ en date du 31 décembre 2015, sont constituées des éléments suivants :

- Solde des prêts déjà consentis aux bénéficiaires d'aide financière à même les FLS pour une valeur de 2 750 944 \$;
- Solde des comptes à recevoir au montant de 518 017 \$;
- Solde de l'encaisse et des placements temporaires (net des créiteurs et des revenus reportés) au montant de 907 415 \$.

En plus des sommes provenant des anciens FLI et FLS, le fonds pourra être augmenté des sommes tirées des revenus généraux de la Ville ainsi que des sommes provenant de toutes contributions versées à la Ville par un ministère, organisme du gouvernement ou autre partenaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Répondre aux exigences de la Loi.
- Assurer la poursuite des services des organismes PME MTL et des activités liées au Fonds d'investissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annnonce de la création du Fonds PME MTL

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le MAMOT du projet d'entente relative au Fonds PME MTL;
- Approbation par le MAMOT du projet d'entente de délégation avec les organismes PME MTL;
- Approbation par le conseil d'agglomération de l'entente relative au Fonds PME MTL;
- Approbation par le conseil d'agglomération des ententes de délégation avec chacun des organismes PME MTL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-02-26



Dossier # : 1167195002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ahuntsic-Cartierville. Approuver le protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements.

Il est recommandé

Au comité exécutif :

- D'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00;
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ahuntsic-Cartierville.

Au conseil d'agglomération:

- D'approuver le protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ahuntsic-Cartierville. Approuver le protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 40 ans, Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

Depuis 1986, Vélo Québec Événements fait la promotion du cyclisme et depuis 1999, l'organisme réalise la Féria du vélo de Montréal. En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, Vélo Québec remplace la Féria du vélo de Montréal par le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom s'inscrit dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2016 englobe les activités suivantes : la 15e édition du Défi Métropolitain le dimanche 29 mai (créé en 2002), la 17e édition de l'Opération Vélo Boulout le mercredi 1er juin (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 18e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 3 juin (créé en 1999) et la 32e édition du Tour de l'Île le dimanche 5 juin (créé en 1985), dont la programmation a été bonifiée.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour la Nuit : Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

Le Tour de l'Île fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0476 du 18 mars 2015 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

CE14 0483 du 2 avril 2014 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 30 mai 2014, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Le Sud-Ouest.

CG13 0236 du 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 / Approuver le projet de convention à cette fin;

CE13 0268 du 6 mars 2013 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de St-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

CE12 0426 du 28 mars 2012 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement «Un Tour la Nuit » le 1er juin 2012, de 19 h 30 à 24 h. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Le Tour la Nuit convie 17 000 participants à sillonner les rues de la métropole dans un contexte de randonnée de nuit. Les enfants y sont admis en autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte. Ces participants auront le privilège de découvrir à deux roues la vie nocturne trépidante de Montréal sur un parcours de 22 km. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au site de départ et les cyclistes pourront avoir accès à différents services et à une arrivée tout en musique au parc Jeanne-Mance avec un groupe musical (à déterminer). Environ 900 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement. Le départ d'Un Tour la Nuit s'effectue sur l'avenue du Parc à l'angle de la rue Mont-Royal alors que l'arrivée est prévue au parc Jeanne-Mance. Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise

produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Vu que le Tour la Nuit fait partie d'une des activités du Festival Go vélo Montréal, il ne peut être dissocié de cet événement. Plusieurs cyclistes inscrits au Tour la Nuit participent également aux autres activités offertes par Vélo Québec.

Le Festival Go vélo Montréal est le premier grand événement de la belle saison dans la métropole et un des plus grands festivals cyclistes au monde. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux trois grandes randonnées vélos du Festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Festival Go vélo Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Festival Go vélo Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2015, les coûts ont été évalués à 322 000\$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement. Les coûts pour 2016 seront sensiblement les mêmes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts sur la circulation et le transport en commun, la réunion de concertation tenue le 16 décembre 2015 a permis de planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur la population. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente Montréal 2025.

L'organisme annoncera le Tour la Nuit sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les

moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016 : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

03 juin 2016 : montage et tenue de l'événement

3 et 4 juin 2016 : démontage

Juin - juillet 2016 : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service des infrastructures_voie et transports

Youssef ZEROUALI CHAKIR, Service des infrastructures_voie et transports

Martin BOULIANNE, Service des infrastructures_voie et transports

Sylvain CLOUTIER, Service des infrastructures_voie et transports

Pierre Wickir JOINT, Service des infrastructures_voie et transports

Richard P. CÔTÉ, Service de l'eau

Lyse RENAUD, Service des infrastructures_voie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voie et transports

Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voie et transports

Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal

Geneviève G TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Charles DESLONGCHAMPS, Le Plateau-Mont-Royal

Ruy Paulo FERREIRA, Le Plateau-Mont-Royal

Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie

Anik ROBICHAUD-GAUVIN, Rosemont - La Petite-Patrie

Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Sylvie DICAIRE, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Yves D GIRARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Chris ADAMOPOULOS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Yves GINCHEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Louis PRONOVOST, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Annie GOUTIER, Ahuntsic-Cartierville
Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Carole B BILODEAU, Ahuntsic-Cartierville
Ronald LARIVIÈRE, Ahuntsic-Cartierville
Marc-Andre CHURCH, Service de sécurité incendie de Montréal
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Martin GRENIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Lyse RENAUD, 24 février 2016
Ronald LARIVIÈRE, 22 février 2016
Valérie G GAGNON, 16 février 2016
Geneviève G TREMBLAY, 16 février 2016
Ruy Paulo FERREIRA, 12 février 2016
Jessica BÉLANGER, 11 février 2016
Youssef ZEROUALI CHAKIR, 10 février 2016
Anik ROBICHAUD-GAUVIN, 10 février 2016
Louis LAPOINTE, 9 février 2016
Pierre Wickir JOINT, 9 février 2016
Charles DESLONGCHAMPS, 9 février 2016
Annie LAMBERT, 9 février 2016
Louis PRONOVOST, 9 février 2016
Marc-Andre CHURCH, 9 février 2016
Yves D GIRARD, 9 février 2016
Richard P. CÔTÉ, 8 février 2016
Patricia DI GENOVA, 8 février 2016
Carole B BILODEAU, 8 février 2016
Katie TREMBLAY, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de projets

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-02-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1166004001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour procéder aux aménagements requis par la mise en œuvre du Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements (RDE).

Il est recommandé :

- D'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances à accorder aux arrondissements admissibles au programme des recettes diverses et encaissements (RDE); les crédits nécessaires à l'octroi de contrats pour l'aménagement des Bureaux Accès Montréal (BAM).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-29 12:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1166004001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour procéder aux aménagements requis par la mise en œuvre du Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements (RDE).

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mai 2014, à titre de requérant, le Service des finances a entériné le scénario de mise en place d'un nouveau système d'encaissement (RDE) dans les 19 Bureaux Accès-Montréal (BAM). Pour être pleinement opérationnel, ce nouveau système exige certains aménagements dans les BAM. À cette fin, il a été décidé que le financement de ces aménagements proviendrait du PTI du Service de gestion de gestion et de planification immobilière(SGPI).

Un processus administratif simplifié a donc été développé afin d'assurer le transfert des crédits aux arrondissements (exécutants) qui se chargeront des travaux dans leur Bureau Accès Montréal respectif.

Ce processus simplifié évitera aux 19 arrondissements de soumettre chacun au moins deux sommaires décisionnels aux instances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les arrondissements seront responsables des travaux. Le financement proviendra du SGPI (2 M\$). À cette fin, le Service des finances suggère que les crédits du SGPI puissent être utilisés par les arrondissements via l'intervention des finances dans chacun des dossiers décisionnels soumis aux instances d'arrondissement. Le SGPI sera informé par le Service des finances de l'utilisation des fonds.

Cette façon de faire permettra à la fois à la Ville centre de suivre l'évolution des projets et des dépenses s'y rattachant, tout en simplifiant le processus.

JUSTIFICATION

Les crédits étant dans le règlement d'emprunt corporatif 15-082 en cours d'approbation et sous la responsabilité du SGPI, il s'agit, par l'élaboration d'un sommaire décisionnel unique

d'autorisation d'octroi de crédits, de permettre une façon simple et efficace qui assure à la fois un suivi des dépenses par la Ville centre et un accès aux crédits pour les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prenant appui sur des estimations préliminaires, une enveloppe de deux (2) millions a été prévue pour les services professionnels et les travaux à réaliser dans les bureaux d'arrondissements. En pièce jointe un tableau qui représente les coûts de projets connus à ce jour pour treize (13) arrondissements sur dix-neuf (19). Les dépenses effectuées en arrondissements seront assumées à 100% par la Ville centre.

Un certificat du trésorier sera endossé par le Service des finances pour virer les crédits en arrondissement au fur et à mesure de l'octroi de contrats et suite à l'accord du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal seront appliquées selon la nature et l'ampleur de chaque projet en arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les réaménagements des BAM sont une condition nécessaire à la mise en œuvre du nouveau système d'encaissement. Sans ces réaménagements, certains BAM ne pourront pas accueillir la configuration consistant en un tiroir-caisse par poste de travail, tel que prévu dans le cadre de l'uniformisation des pratiques d'encaissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation d'octroi des crédits aux arrondissements: CE du 9 mars 2016

Octroi des crédits aux arrondissements: CM du 21 mars

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne PATOLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-12

Carlos MANZONI
Chef de division
Division gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim
Direction gestion des projets de développement
et de maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2016-02-18**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1165073001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , Équipe relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 155 000 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal en relations de travail à la Direction des relations de travail, et ce, pour l'année 2016 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 165 800\$ pour les années subséquentes.

Il est recommandé:

D'autoriser un virement de 155 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal (spécialité) en relation de travail à la Direction des relations de travail.

D'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 165 800 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-24 09:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1165073001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , Équipe relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 155 000 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal en relations de travail à la Direction des relations de travail, et ce, pour l'année 2016 et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 165 800\$ pour les années subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs dossiers et situations sont pour le moment en cours à la ville de Montréal, (négociation de conventions collectives, restructuration des régimes de retraite, problématiques reliées aux moyens de pressions et diverses activités reliées aux conditions de travail). Ajouté à cela, la Direction des relations de travail aura à accompagner la Commission des services électriques de Montréal pour négocier le renouvellement de la convention collective échue et la restructuration de son régime de retraite en vertu de la loi 15.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite d'une analyse des besoins, le Service des ressources humaines arrive à la conclusion qu'une ressource additionnelle est nécessaire afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux dossiers ou mandats qui lui sont confiés en matière de relations de travail. Pour cette raison, celui-ci désire créer un nouveau poste permanent dans l'emploi de conseiller principal en relation de travail (211470) afin de répondre d'une manière adéquate aux activités reliées aux relations de travail. Aussi, cette ressource pourra accompagner la Commission des services électriques de Montréal dans la négociation de ses conventions collectives et la restructuration de son régime de retraite.

JUSTIFICATION

Le financement et la création de ce nouveau poste sont justifiés. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'emploi de conseiller principal (spécialité) est classé dans la fourchette salariale 03-FM07 (minimum 87 707 \$ - maximum 109 632 \$ - maximum mérite 131 556 \$).

Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

Une somme de **155 000 \$** (rémunération:147 619 \$ et autre familles de dépenses: 7 400 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquentes.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction des relations de travail du Service des ressources humaines, à hauteur de **165 800 \$** (Rémunération: 157 805 \$ et autres familles de dépense: 7 895 \$) est requis pour les exercices 2017 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 155 000 \$ en 2016 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2% pour une somme de 79 360 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du financement par le CE.

Création du poste permanent de conseiller principal (spécialité) en relations de travail.

Demande de service à la dotation pour la publication de l'avis d'affichage et le comblement du poste.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cathy DURAND
Technicienne en ressources humaines

Pour Frantz César, conseiller en ressources
humaines
Direction partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-18

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1166486003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 558 808,55 \$, en provenance de la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 – « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi) » et 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 – « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate » du Service de la concertation des arrondissements vers le projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-15-024), pour les travaux de réhabilitation environnementale des sols dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, ainsi que l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, dans l'arrondissement de Ville-Marie

d'autoriser un virement budgétaire de 558 808,55 \$, en provenance de la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 – « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi) » et 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 – « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate » du Service de la concertation des arrondissements vers le projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-15-024), pour les travaux de réhabilitation environnementale des sols dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, ainsi que l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166486003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 558 808,55 \$, en provenance de la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 – « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi) » et 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 – « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate » du Service de la concertation des arrondissements vers le projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-15-024), pour les travaux de réhabilitation environnementale des sols dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, ainsi que l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance ordinaire du 9 février 2016, autorisé l'octroi d'un contrat à Les Entreprises C.Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 022 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Toutefois, il est entendu que cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation par le comité exécutif de l'autorisation du virement de crédit entre le Service de la concertation des arrondissements et l'arrondissement de Ville-Marie, d'un montant de 558 808,55 \$, taxes incluses.

À la suite d'une entente avec le Service de la concertation des arrondissements, la ville centre financera le projet à 42,82 %, soit 558 808,55 \$, tandis que 57,18 %, soit 746 161,68 \$, sera couvert par l'affectation de surplus de l'arrondissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1166486001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution **CM15 0828** (16 juin 2015) - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-

Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Résolution **CA16 240036** (9 février 2016) - Accorder un contrat de 1 250 596,53 \$ à Les Entreprises C.Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 304 970,23 \$ (appel d'offres public VMP-15-024 – 13 soumissionnaires). Attendu que l'approbation du présent dossier est conditionnelle à l'approbation par le comité exécutif de l'autorisation du virement de crédit entre le Service de la concertation des arrondissements et l'arrondissement de Ville-Marie, d'un montant de 558 808,55 \$, taxes incluses, à la suite au contrat accordé pour l'aménagement d'un jardin et d'une serre dans le cadre du projet des quartiers intégrés.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire de 558 808,55 \$, en provenance de règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56\$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 - "*Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi)*" et 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 - "*Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate*", du Service de la concertation des arrondissements.

JUSTIFICATION

Ces travaux seront réalisés par l'arrondissement de Ville-Marie. Cependant, le Service de la concertation des arrondissement financera 42,82 % du projet, couvrant ainsi les interventions de l'arrondissement de Ville-Marie inscrites dans le cadre du programme pilote Projet Quartier intégré (Qi).

Par conséquent, un virement budgétaire est requis aux règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56\$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 - "*Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi)*" et 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 - "*Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate*", du Service de la concertation des arrondissements.

La dépense de 558 808,55 \$ sera imputée au projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public n° VMP-15-024), après avoir opéré un virement budgétaire en provenance des règlements d'emprunt # 15-061 et # 06-062 du Service de la concertation des arrondissements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le sommaire 1166486001, la ville centre a effectué une certification de fonds, dont le numéro d'engagement est le CC66486001, pour un montant total arrondi au dollars supérieur de 510 268 \$, net de ristourne. Une copie de cette intervention est jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé avant le mois de mars 2016, les travaux de démolition de l'actuel édifice localisé au 2215-17 rue Dufresne seront retardés et risquent de repousser la livraison du projet, initialement prévue pour la fin de l'été 2016.
Certaines activités prévues dans le parc devront être reportées pendant la durée des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mars 2016
Réalisation des travaux : De mars à août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Danielle LUSSIER, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2016-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1155954010

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux (2) postes permanents de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-02- C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'autoriser le transfert de deux (2) postes permanents de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-28 15:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954010

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux (2) postes permanents de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-02- C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte d'évolution et d'optimisation des technologies de l'information à la Ville de Montréal (Ville), le Service des technologies de l'information (TI) a entamé des démarches avec certains services corporatifs et arrondissements pour intégrer leurs activités TI. À ce titre, le Service des TI et l'arrondissement de Lachine ont convenu d'une démarche d'intégration des activités TI présentée au conseil d'arrondissement de Lachine le 7 décembre 2015 (CA15 190386).

Afin d'officialiser et poursuivre les travaux d'intégration de l'arrondissement Lachine, incluant la prise en charge des activités technologiques, un virement budgétaire de 175 100,00 \$ est requis, pour l'année 2016 en provenance l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300,00 \$ ainsi que l'autorisation du transfert de 2 postes permanents vers le Service des technologies de l'information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 190386 - 7 décembre 2015 - Offre de services - Prise en charge progressive des activités technologiques de l'arrondissement de Lachine par le Service des technologies de l'information

DESCRIPTION

Les activités générales et principaux objectifs de la démarche d'intégration sont :

- Gestion déconcentrée des effectifs opérationnels;
- Consolidation de l'équipe;
- Révision des types de poste et nomination en permanence;
- Renforcement des effectifs au besoin.

Les travaux d'intégration de l'arrondissement Lachine seront réalisés en deux phases :

Phase 1 : Volets ressources humaines, autres familles de dépenses et applicatifs

- Transfert des effectifs, des contrats et des autres familles de dépenses au Service des TI
- Affectation des effectifs selon la structure du Service des TI
 1. Gestion en mode déconcentré des effectifs selon l'organisation de l'arrondissement Lachine. Pour la gestion du changement, en plus du maintien des ressources en arrondissement, un soutien accru sera offert en période de transition et la prise d'appels des usagers se fera localement temporairement;
 2. Analyse de mode de fonctionnement et des particularités de la gestion de l'arrondissement Lachine;
 3. Bonification du mode de fonctionnement en fonction des opportunités (gains rapides).

Phase 2 : Bonification de l'organisation du travail

- Un mode de fonctionnement amélioré en fonction des besoins de l'arrondissement Lachine et de l'orientation du Service des TI sera présenté aux responsables de l'arrondissement Lachine;
- Mise en place des modes de fonctionnement retenus.

JUSTIFICATION

Les bénéfices reliés à ce projet sont:

- Rehaussement du réseau, de l'infrastructure et de la sécurité;
- Optimisation des activités de l'arrondissement en fonction du modèle matriciel d'expertise du Service des TI;
- Maintien d'effectifs locaux pour une meilleure proximité et efficience.

Les budgets liés aux contrats seront transférés au Service des TI; ce dernier assume le renouvellement des contrats existants ou leur intégration dans les contrats existants au Service des TI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire de 175 100,00 \$ pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 269 300,00 \$. Les budgets couvriront le financement des postes transférés ainsi que la formation des ressources transférées, les coûts administratifs reliés à ces ressources, le maintien des infrastructures et les licences.

Le transfert des deux postes de l'arrondissement Lachine vers le Service des technologies de l'information ainsi que les employés se détaille comme suit :

UADM	Emploi	No emploi	No poste	Type	C/R	Réf. Budg
88-02-04	Gestionnaire de réseaux-Lachine	701940	36310	PERM	301416	247915
88-02-04	Technicien en bureautique	711780	49866	PERM	301416	247915

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permettra au Service des TI d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des services informatiques de l'arrondissement Lachine ainsi que de matérialiser les bénéfices qui leur sont associés et permettra globalement à la Ville d'être plus efficiente au niveau des opérations du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit GLORIEUX, Lachine
Carole PEPIN, Service des ressources humaines

Lecture :

Carole PEPIN, 24 février 2016
Benoit GLORIEUX, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihai-Lucian SERBANESCU
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Nathalie N MARCHAND
Chef de division

Le : 2016-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1163242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$ / Autoriser le transfert de trois (3) postes permanents de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-002 - C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'autoriser le transfert de 3 postes permanents de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-28 15:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$, pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$ / Autoriser le transfert de trois (3) postes permanents de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information (42-08-00-00-002 - C/R 110084) pour la prise en charge des activités technologiques

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte d'évolution et d'optimisation des technologies de l'information à la Ville de Montréal (Ville), le Service des technologies de l'information (TI) a entamé des démarches avec certains services corporatifs et arrondissements pour intégrer leurs activités TI. À ce titre, le Service des TI et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ont convenu d'une démarche d'intégration des activités TI présentée au conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 11 janvier 2016 (CA16 290005).

Afin d'officialiser et poursuivre les travaux d'intégration de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, incluant la prise en charge des activités technologiques, un virement budgétaire de 250 400,00 \$ est requis, pour l'année 2016 en provenance l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$ ainsi que l'autorisation du transfert de 3 postes permanents vers le Service des technologies de l'information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 290005 - 11 janvier 2016 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge par étape la fonction « Technologies de l'information et de la communication » à compter du 1er mars 2016.

DESCRIPTION

Les activités générales et principaux objectifs de la démarche d'intégration sont :

- Gestion déconcentrée des effectifs opérationnels;
- Consolidation de l'équipe;
- Révision des types de poste et nomination en permanence;
- Renforcement des effectifs au besoin.

Les travaux d'intégration de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro seront réalisés en deux phases :

Phase 1 : Volets ressources humaines, autres familles de dépenses et applicatifs

- Transfert des effectifs, des contrats et des autres familles de dépenses au Service des TI
- Affectation des effectifs selon la structure du Service des TI
 1. Gestion en mode déconcentré des effectifs selon l'organisation de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Pour la gestion du changement, en plus du maintien des ressources en arrondissement, un soutien accru sera offert en période de transition et la prise d'appels des usagers se fera localement temporairement;
 2. Analyse de mode de fonctionnement et des particularités de la gestion de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
 3. Bonification du mode de fonctionnement en fonction des opportunités (gains rapides).

Phase 2 : Bonification de l'organisation du travail

- Un mode de fonctionnement amélioré en fonction des besoins de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et de l'orientation du Service des TI sera présenté aux responsables de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- Mise en place des modes de fonctionnement retenus.

JUSTIFICATION

Les bénéfices reliés à ce projet sont:

- Rehaussement du réseau, de l'infrastructure et de la sécurité;
- Optimisation des activités de l'arrondissement en fonction du modèle matriciel d'expertise du Service des TI;
- Maintien d'effectifs locaux pour une meilleure proximité et efficience.

Les budgets liés aux contrats seront transférés au Service des TI; ce dernier assume le renouvellement des contrats existants ou leur intégration dans les contrats existants au Service des TI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire de 250 400,00 \$ pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900,00 \$.

Les budgets couvriront le financement des postes transférés ainsi que la formation des ressources transférées, les coûts administratifs reliés à ces ressources, le maintien des infrastructures et les licences.

Le transfert des trois (3) postes de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information ainsi que les employés se détaille comme suit :

UADM	Emploi	No emploi	No poste	Type	C/R	Réf. budg.
82-00-03	Technicien bureautique	711780	39975	PERM	303109	266044
82-00-03	Programmeur analyste dév. syst.	732850	32584	PERM	303109	278268
82-00-03	Programmeur analyste dév. syst.	732850	39974	PERM	303109	266051

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permettra au Service des TI d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des services informatiques de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ainsi que de matérialiser les bénéfices qui leur sont associés et permettra globalement à la Ville d'être plus efficiente au niveau des opérations du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Victor Aldo MENDEZ, Pierrefonds-Roxboro
Carole PEPIN, Service des ressources humaines

Lecture :

Carole PEPIN, 24 février 2016

Victor Aldo MENDEZ, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihai-Lucian SERBANESCU
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Nathalie N MARCHAND
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1165175004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Robert Coutu, maire de la ville de Montréal-Est, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger comme membre élus municipaux au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Il est recommandé :

- d'approuver la nomination de M. Robert Coutu, maire de la ville de Montréal-Est, comme représentant de la ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île desservant le territoire composé des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-26 07:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Robert Coutu, maire de la ville de Montréal-Est, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger comme membre élus municipaux au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Est-de-l'Île dessert les territoires des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est. Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" au conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et villes liées, sous réserve de son approbation par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 201601-012 du conseil de la ville de Montréal-Est (voir pièce jointe).

DESCRIPTION

Le conseil de la ville de Montréal-Est a désigné, à sa séance du 20 janvier 2016, M. Robert Coutu comme son représentant pour siéger à titre d'administrateur votant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de la ville de Montréal-Est au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi

des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et la Ville de Montréal-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-02-25

CE : 30.011
2016/03/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166335001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-26 09:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166335001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 novembre 2015, le Conseil municipal adoptait le nouveau règlement du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal qui allait devenir, par le fait même, le Règlement 15-087.

Une copie de ce règlement a été transmise à la Régie des rentes du Québec, maintenant appelée "Retraite Québec", qui l'exigeait pour être en mesure d'approuver l'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2013 et éventuellement autoriser la fusion des différents régimes de retraite contenant des cadres au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

À la suite de l'analyse du Règlement 15-087, les intervenants de Retraite Québec ont exigé des modifications pour que ce dernier soit conforme, notamment, à l'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2013.

Voici les modifications exigées par Retraite Québec :

- Changer la date de fusion des cadres du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent pour le 31 décembre 2013; et
- Changer la date de prise d'effet de l'indexation post retraite, visant la rente acquise pour la participation à compter de 2009, pour le 30 décembre 2013.

Nous avons profité de ces changements exigés pour apporter des ajustements au Règlement 15-087 dont voici les principaux :

- Clarification du traitement à appliquer pour les participants provenant du Régime de retraite des cadres de la CUM lors de la conversion;
- Clarification de la qualification du conjoint dans les annexes du règlement;
- Corrections diverses (références erronées etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1364 - 23 novembre 2015 - (1156335002) - Adoption du Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal afin de se conformer aux exigences de Retraite Québec.

Ce règlement viendrait remplacer celui adopté par le conseil de la Ville en date du 23 novembre 2015. Nous avons déjà communiqué avec les représentants de Retraite Québec à cet effet. Ils attendent la nouvelle version du règlement.

Pour des raisons de simplifications administratives, **nous demandons que le règlement joint au présent sommaire garde le même numéro que celui adopté le 23 novembre 2015** afin d'éviter un nouvel enregistrement (processus plus complexe) auprès des autorités compétentes (Retraite Québec et Agence du revenu du Canada).

JUSTIFICATION

Pour autoriser les fusions des différents régimes de retraite des arrondissements aux régimes de retraites de la Ville de Montréal, les évaluations actuarielles de fusion de chacun des régimes doivent être conformes au règlement du régime en question. Dans le Règlement 15-087, la date de fusion du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent est le 31 décembre 2010 alors qu'elle aurait dû être le 31 décembre 2013, conformément à l'entente entre les parties et au rapport d'évaluation actuarielle de fusion du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal. De plus, à la demande de Retraite Québec, la date de prise d'effet de l'indexation post retraite a été modifiée pour le 30 décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement :

- Permettra à Retraite Québec d'autoriser la fusion des différents régimes de retraite des arrondissements aux régimes de retraite de la Ville; et
- Reflétera l'utilisation de la valeur de l'indexation post retraite conformément au rapport d'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis sera envoyé aux cadres provenant du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent pour les aviser de la modification à la date de fusion de leur régime antérieur à celui des cadres de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le processus de scission et de fusion des actifs et des passifs des divers régimes de retraite des arrondissements vers le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal pourra être entamé avec l'approbation de Retraite Québec; et

- Envoi d'un avis aux cadres de Saint-Laurent.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David BÉLANGER, Service des ressources humaines

Lecture :

David BÉLANGER, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

ENDOSSÉ PAR

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Le : 2016-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1163843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-28 17:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle. L'administration municipale a décidé de poursuivre en 2015, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable aux villes liées en fonction de leur consommation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014);
CG14 0226 - 1^{er} mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013);
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012);
CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011).

DESCRIPTION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) prévoit qu'au terme de l'exercice financier 2015, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2015. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2015 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1178 \$ par m³ pour l'exercice financier de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-24

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Approuvé le : 2016-02-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Approuvé le : 2016-02-25



Dossier # : 1151896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Il est recommandé au Conseil municipal :
d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 14:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1151896001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 17 février 2016, à 18 h 30 à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont le procès-verbal se trouve en pièce jointe addenda, il y a lieu d'adopter sans changement le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1151896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

CONTENU

CONTEXTE

Contributions « Frais de parcs »

Au cours des dernières années, l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a investi des sommes importantes dans l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des parcs de son territoire. En dépit des efforts déployés, les montants investis s'avèrent insuffisants pour satisfaire les demandes des citoyens et assurer la pérennité et l'accroissement des parcs, terrains de jeux ou espaces naturels de l'arrondissement.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) offre aux municipalités la possibilité de financer des projets, tels que la création et l'aménagement de parcs, l'achat de terrains à des fins d'espaces naturels ou l'achat de végétaux pour plantation sur les propriétés de la municipalité, à partir de montants versés uniquement à cette fin. La réglementation en vigueur (RRVM, c. O-1) se prévaut déjà de cette disposition de la Loi et oblige, lors d'une subdivision ou une augmentation de nombre de lots, les promoteurs de projets de développement à céder gratuitement une partie du site ou à payer une contribution financière préalablement à l'autorisation d'une opération cadastrale. Le règlement 02-065 permet d'exiger la contribution pour frais de parcs pour la construction d'un bâtiment sur un lot non identifié avant la réforme cadastrale. La LAU permet également d'exiger la contribution de frais de parcs lors du « redéveloppement » d'un terrain. Ce concept n'est toutefois pas défini dans la loi. Le règlement projeté veut se prévaloir de cette option « redéveloppement ».

À l'exemple de dix autres arrondissements, tels Lachine (2007), Saint-Laurent (2008), Pierrefonds-Roxboro (2008), L'Île-Bizard-Sainte-Genève (2009), LaSalle (2010), Le Plateau-Mont-Royal (2012), Rosemont-La Petite-Patrie (2013), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2014), Le Sud-Ouest (2014) et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2014); l'arrondissement souhaite se doter d'une réglementation qui lui permettrait d'exiger une contribution à certains autres égards.

Il est important de souligner que la contribution pour frais de parcs n'est possible que pour un maximum de 10 %, sur toute l'existence d'un terrain ou d'une partie d'un terrain. Par exemple, un lotissement réalisé en 1989 assujéti à 10 % de frais de parcs, n'aura plus à payer une autre contribution, peu importe le type de projet ou de travaux effectués.

Équité entre promoteurs

Le découpage existant du territoire de l'arrondissement, combiné à quelques exemptions légales ou administratives permettent à plusieurs promoteurs de se soustraire à la contribution aux frais de parcs pour leur projet. Les exemptions les plus communes sont :

- le regroupement de lots plus petits;
- le retour au cadastre avant la réforme;
- le remplacement de petits bâtiments (ex : ancien chalet?);
- la conversion d'usage de terrains (ex : station-service); et
- la construction sur des terrains n'ayant jamais été construits.

De 2012 à 2014, il s'est construit 770 logements sur le territoire de l'arrondissement. De ce nombre pour 60 % des logements, les promoteurs ont payé des frais de parcs, tandis que pour l'autre 40 %, aucuns frais de parc n'ont été acquittés par les promoteurs. Toutefois, de ce 40 %, 9 % resteraient exemptés suite à l'adoption du règlement projeté (logement social et reconstruction suite à un incendie). De plus, pour 8 projets commerciaux et industriels, aucun promoteur n'a acquitté de frais de parc. Les nouveaux bâtiments publics et institutionnels resteraient exemptés (Classe d'usage P, selon le Règlement de zonage, telle garderie, institutions scolaires, parcs, etc.)

Compétences

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a la responsabilité déléguée des compétences de la Ville en matière de lotissement, sauf celles relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.6 de la LAU) qui relèvent du conseil de la ville. En vertu de ce partage, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le projet de règlement doivent être approuvées par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01)

Règlement sur les opérations cadastrales (RRVM, c. O-1)

Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065)

DESCRIPTION

Les dispositions souhaitées figurent dans le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Ce règlement intègre les dispositions concernant la contribution aux frais de parcs prévues aux articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1); ainsi que celles du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065) de compétence de la Ville de Montréal. Ces articles s'appliquent lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ayant pour conséquence le morcellement d'un lot, ou pour

construire un nouveau bâtiment sur un lot non identifié avant la réforme cadastrale.

En plus des exigences existantes mentionnées ci-dessus, le projet de règlement demande une contribution dans les cas suivants :

- La conversion d'un bâtiment locatif en copropriété divise (1 % par logement, maximum de 10 %);
- la réalisation d'un projet visant l'ajout ou la création de logements dans un bâtiment existant (1 % par logement, maximum de 10 %);
- la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou mixte (fixe à 10 %);

Le projet de règlement prévoit certaines exclusions particulières :

- Considérant les difficultés financières rencontrées dans la réalisation des projets de logements sociaux ou communautaires, une exclusion de paiement de la contribution aux frais de parcs est prévue pour ce type de projet;
- la reconstruction d'un bâtiment du même usage et de dimension similaire (agrandissement maximal de 20 %);
- la construction d'un bâtiment de classe d'usages « Public et institutionnel », telle que garderies, institutions scolaires, parcs, etc. sont exclus;
- tous les projets dont la contribution pour frais de parcs a été acquittée antérieurement (proportionnellement si moins de 10 %).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'adopter le règlement projeté, puisque son application permettra d'augmenter le financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et contribuera à combler les besoins en parcs et espaces verts sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'évaluation foncière de 2014, nous avons reproduit l'émission des permis des années 2012, 2013 et 2014. Nonobstant le versement antérieur inconnu d'une contribution pour frais de parcs, l'arrondissement recueillerait 1 175 000 \$ pour les trois prochaines années. De ce montant :

- 38 % (440 K\$) proviendrait de la construction de 8 bâtiments commerciaux ou industriels (de 1 600 \$ à 175 000 \$ par projet);
- 30 % (357 K\$) proviendrait de 25 bâtiments unifamiliaux (de 7 000 \$ à 42 500 \$ par maison);
- 31 % (363 K\$) proviendrait de 13 bâtiments multifamiliaux pour 217 logements (moyenne de 1 675 \$ par logement);
- 1 % (15 K\$) proviendrait de l'ajout de logements dans des bâtiments existants (moyenne de 1 000 \$ par logement).

Entre 2012 et 2014, l'arrondissement a recueilli 572 786 \$ dans le fond de contribution frais de parcs. Il nous semble raisonnable d'anticiper une contribution supplémentaire supérieure à 750 000 \$ sur les trois prochaines années.

Bien que cela soit possible, il est peu probable qu'une contribution soit proposée en terrain.

Évidemment, un seul grand projet peut accroître de façon importante cet objectif, tout comme un ralentissement économique peut être décevant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'investissement de sommes importantes dans le maintien, l'entretien et l'ajout de parcs contribue au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, et conséquemment, participe au développement durable du territoire en plus d'offrir aux résidents un milieu de vie de plus grande qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal.
Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal.
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation.
Assemblée publique de consultation.
Adoption du règlement par le conseil municipal.
Certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel DESHAIES
Chef de division - permis et inspections

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-17

Martin COUTU
Directeur - Direction du développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1166688004

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte
contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-29 18:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement 15-040 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce règlement a permis d'harmoniser les interventions appliquées sur les frênes publics et privés afin d'assurer le succès des efforts de lutte contre l'agrile du frêne à Montréal. Après presque une année d'existence du Règlement, il est nécessaire de le modifier afin de combler des vides juridiques pour faciliter son application.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0830 - 15 juin 2015 - Adoption - 1- Adopter le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ». 2- Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015. 3- Ajuster annuellement la base budgétaire.

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes.

CE14 1450 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 69 762,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13900 - Un seul soumissionnaire

CE14 1451 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Novafor pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 113 474,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13898 - Deux soumissionnaires.

CE14 1449 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Centre, dans le cadre de la

stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 77 263,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13899 - Un seul soumissionnaire.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soumissionnaire).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Plusieurs modifications sont proposées au texte du Règlement. Voici la description des modifications proposées:

Les articles 2 et 4, ainsi que l'annexe B, du Règlement sont modifiés pour faire passer le diamètre minimal qui exige un permis d'abattage de 10 à 15 cm. Ceci vise à harmoniser le diamètre minimal d'exigence du permis d'abattage avec le diamètre minimal d'obligation de traitement dans les zones à risque qui est également de 15 cm.

L'article 12 du Règlement est modifié par le remplacement de «Le propriétaire de tout frêne se trouvant dans une zone à risque» par « Le propriétaire d'un terrain se trouvant en tout ou en partie dans une zone à risque» dans la première ligne de son premier paragraphe. Cette modification de l'article 12 du Règlement vise l'identification plus précise des frênes auxquels s'applique cet article.

Dans l'article 12 du Règlement, il est également proposé d'ajouter une mention relative à la conformité du Règlement montréalais sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) à toutes les mentions relatives à «pesticide homologué au Canada contre l'agrile du frêne» qui se trouvent dans le premier et le dernier paragraphe de cet article. Depuis l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), le 25 janvier 2016, certains pesticides homologués au Canada sont dorénavant interdits à Montréal. Cette modification vise donc à éviter toute confusion sur les pesticides autorisés pour le traitement des frênes.

Dans le texte du Règlement des articles 9, 10 et 11, il est proposé de remplacer la date du «15 mars» et la date du «1er octobre» par les dates du «15 avril» et du «15 septembre», respectivement. Ces modifications visent à prolonger la période durant laquelle le bois de frêne, non transformé, peut être déplacé sur le territoire de la Ville afin de faciliter l'élimination des frênes dépérissants ou morts. La nouvelle période où il sera permis de transporter le bois de frêne sans risquer de propager l'agrile sera dorénavant comprise entre le 15 septembre et le 15 avril.

JUSTIFICATION

L'objectif du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* est d'harmoniser les efforts réalisés sur les domaines privé et public pour assurer le succès des interventions de lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville. La protection de la canopée de frênes montréalaise dépend du succès de l'application de ce Règlement.

Les trois premières modifications proposées au Règlement visent à éliminer des vides juridiques afin de rendre son interprétation et son application plus facile. Les modifications proposées aux dates des articles 9, 10 et 11 du Règlement visent à faciliter l'élimination des frênes, morts, dépérissants ou infestés en prolongeant les périodes où le bois de frêne peut

être déplacé sans risque de propager l'agrile. L'élimination des frênes morts, dépérissants et infestés est une des stratégies déployées parmi les plus efficaces pour ralentir la mortalité des frênes sur le territoire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'application de ce Règlement vise à préserver une partie de la canopée du territoire montréalais composée de frênes. Ce Règlement est en concordance avec l'objectif d'augmentation de la canopée de 5%, d'ici 2025, que s'est fixé la Ville dans son plan corporatif de développement durable adopté en 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications proposées au Règlement sont essentielles afin de faciliter son interprétation et son application pour qu'il contribue à la protection de la canopée de frêne montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication, dont un des objectifs est d'améliorer le respect du Règlement par les propriétaires de frênes privés est en cours d'élaboration. Il sera lancé en avril 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification au Règlement (Avis de motion au Conseil municipal) 21 mars 2016

- Modification au Règlement (Adoption au conseil municipal) 18 avril 2016
- Lancement des actions du plan de communication (avril 2016)
- Entrée en vigueur des modifications du Règlement (mai 2016)
- Mise en application du Règlement modifié (1er juin 2016)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la législation et la réglementation applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre JUTRAS
Agronome

Le : 2016-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1166688005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque

Il est recommandé :

1. d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-01 18:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement 15-063 visant à soutenir financièrement les interventions sur le domaine privé imposées par le nouveau règlement de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne par l'adoption du *Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque* , afin d'encourager les interventions sur les frênes privés, ceci en complément des interventions menées par la Ville sur les frênes publics depuis plusieurs années. Ce Règlement de subvention fait intervenir les entreprises en arboriculture pour octroyer une subvention aux propriétaires de frênes privés dans les zones à risque. Un an après l'adoption de ce Règlement, des ajustements sont nécessaires afin d'améliorer le programme et stimuler davantage la participation des entreprises en arboriculture qui agissent à titre d'intermédiaires entre la Ville et les propriétaires de frênes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0830 - 15 juin 2015 - Adoption - 1- Adopter le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ». 2- Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015. 3- Ajuster annuellement la base budgétaire.
CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes.

CE14 1450 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 69 762,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13900 - Un seul soumissionnaire

CE14 1451 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Novafor pour le dépistage de

frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 113 474,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13898 - Deux soumissionnaires.

CE14 1449 - 24 septembre 2014 - Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Centre, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 77 263,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13899 - Un seul soumissionnaire.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soumissionnaire).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes au Règlement de subvention:

1. À l'article 5 du Règlement, le début de la période d'admissibilité des travaux au programme de subvention est devancé du 15 juin au 1er juin;
2. À l'article 7 du Règlement, le coût plafond des travaux de traitement dont 50% est subventionnés est augmenté de 5,00\$ à 6,00 \$ le centimètre;
3. L'article 11 du Règlement est modifié par le remplacement du coût subventionné de 2,50 \$ à 3,00 \$ du centimètre de diamètre de tronc , mesuré à 1,40 mètre du niveau du sol, l'ajout, à la fin du 1^{er} alinéa des mots « , auquel s'ajoute un montant forfaitaire de 20 \$ par propriété privée. » et l'ajout, à la fin du 2^e alinéa des mots « sur une période de 2 ans ». L'augmentation de 2,50 \$ à 3,00 \$ correspond au montant subventionné, soit 50% du tarif maximal des travaux de 6,00 \$ par centimètre. Le montant forfaitaire de 20 \$ par adresse vise à compenser les entreprises participantes au programme qui doivent facturer à la fois la ville et les propriétaires de frênes. Enfin, l'ajout des mots « sur une période de 2 ans» vise à limiter la subvention à 2 000 \$ par propriété privée sur une période de deux ans.
4. L'annexe A du Règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa 8°« le coût de tous les frais connexes en lien avec les travaux (tels les frais de déplacement, les frais d'estimation ou de diagnostic, etc.) ». Cet ajout permet d'obtenir plus de détails sur les frais connexes facturés aux propriétaires de frênes sur la facture.

JUSTIFICATION

L'objectif du *Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque* est d'aider les propriétaires de frênes privés à respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* . Ce dernier Règlement, adopté en mai 2015, vise quant à lui à harmoniser les efforts réalisés sur le domaine privé et public pour assurer le succès des interventions de lutte contre l'agrile du frêne. La protection de la canopée de frênes montréalaise dépend ainsi directement du succès de l'application de ces

deux règlements.

Les modifications proposées Règlement de subvention visent à augmenter la notoriété et l'accessibilité de ce programme. Le prolongement de la période de vigueur du programme poursuit cet objectif. L'ajustement du tarif maximal subventionné, à un tarif reflétant davantage le marché, permettra d'augmenter le nombre d'entreprises en arboriculture qui participeront au programme. Il sera ainsi plus facile pour les propriétaires de frênes privés, dans les zones à risque, de trouver une entreprise par laquelle obtenir la subvention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Pour l'année 2016, les crédits de 1 000 000 \$ ont été réservés par l'engagement de gestion QV66688005. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre. Le SGPVMR, désigné par le conseil de la ville, a le pouvoir d'intervenir en matière d'environnement en vertu l'article 84 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une plus grande participation au programme de subvention augmentera le nombre de frênes privés traités sur le territoire de la ville et ce qui contribuera à préserver une partie de la canopée du territoire montréalais. Ce Règlement est en concordance avec l'objectif d'augmentation de la canopée de 5%, d'ici 2025, que s'est fixé la Ville dans son plan corporatif de développement durable adopté en 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans les modifications proposées au Règlement, le programme de subvention pourrait connaître un succès amoindri et le succès des efforts pour protéger la canopée de frêne montréalaise pourrait être diminué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication, dont un des objectifs est d'améliorer la notoriété du programme de subvention est en cours d'élaboration. Il sera lancé en avril 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification au Règlement de subvention (Avis de motion au Conseil municipal) 21 mars 2016

- Modification au Règlement de subvention (Adoption au conseil municipal) 18 avril 2016
- Lancement des actions du plan de communication (avril 2016)
- Entrée en vigueur des modifications du Règlement de subvention (mai 2016)
- Mise en application du Règlement de subvention (1er juin au 31 août 2016)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la législation et la réglementation applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre JUTRAS
Agronome

Le : 2016-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1151175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-23 16:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal élimine environ 12 000 000 de mètres cubes de neige dans 28 sites d'élimination de neige répartis sur l'ensemble de son territoire. Ces sites d'élimination de neige sont : 16 chutes à l'égout, 11 dépôts de surface et 1 dépôt en carrière. Le Programme triennal d'immobilisations 2016 prévoit des investissements principalement pour l'amélioration et l'optimisation de lieux d'élimination de neige existants, et ce, afin de maintenir et d'améliorer la capacité d'élimination de neige de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0777 du 04 octobre 2011 Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 du conseil municipal

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ servira à optimiser la capacité de sites existants, à corriger certaines déficiences en rapport aux normes environnementales, à améliorer la sécurité et les opérations sur les lieux d'élimination (chutes ou sites de surface) et à l'acquisition de terrains si nécessaire. Les travaux visés en 2016 sont principalement :

- construction d'une dalle en pavage et étanchéisation de la surface du dépôt à neige Sartelon, dans l'arrondissement St-Laurent ;
- correction du réseau de drainage au dépôt à neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement Anjou;
- services professionnels pour le nettoyage de la surface et la construction d'une dalle en pavage ou en béton compacté au rouleau (BCR) au dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement Sud-Ouest;
- amélioration diverses des équipements existants des dépôts et des chutes à neige existants (mécanisation, bâtiments, structures d'acier, sécurité, éclairage, etc.);
- construction d'un nouveau chemin d'accès au dépôt à neige Autoroute 13.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus en 2016 serviront principalement à corriger des déficiences observées au niveau du drainage, de l'étanchéité et de la capacité portante des surfaces d'entassement de la neige. La construction de surfaces rigides en pavage ou BCR permet de rendre celles-ci étanches aux infiltrations de métaux lourds, chlorures ou autres polluants dans le sol, en plus d'optimiser les opérations en période de gel/dégel.

De plus, en corrigeant le drainage du site Ray-Lawson, cela permettra à ce dépôt de mieux répondre aux normes de rejet du MDDELCC concernant les matières en suspension dans l'eau de fonte.

À plus long terme, il sera nécessaire de voir à l'aménagement de nouveaux sites dans le but de remplacer ceux qui seront affectés par les projets autoroutiers majeurs (Bonaventure, Turcot, pont Champlain , et aussi pour s'assurer de pouvoir éliminer efficacement la neige des hivers où l'on enregistre des précipitations plus importantes que la normale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-09

André HAMEL
C/d - Travaux publics - SCA

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2015-12-14



Dossier # : 1164213002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau".

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000\$ afin de financer la réalisation des travaux prévus de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 09:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164213002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau".

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau assure l'alimentation en eau potable de l'ensemble des seize (16) villes liées de l'agglomération et de la ville de Charlemagne. En contrepartie, les villes sont facturées pour leur consommation d'eau potable en vertu du règlement RCG 15-087 mis à jour chaque année.

Depuis 2001, année de référence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la production d'eau potable par personne et par jour a diminué de 26%, résultat dépassant l'objectif fixé par la province avant l'échéance (moins 20% pour fin 2016).

Cependant, la capacité du Service de l'eau à facturer de manière fiable et équitable les différentes villes de l'agglomération est compromise par la détérioration significative de certaines chambres de compteurs et des compteurs eux-mêmes (significativement au-delà de leur durée de vie utile). En 2015, l'ensemble des chambres de mesure a été inspecté et diagnostiqué. Les chambres avec le plus de débit d'eau ont été priorisées - selon leur état - dans ce projet de reconstruction et réhabilitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Ce projet vise la reconstruction et la réhabilitation des chambres de mesure sur le réseau d'aqueduc incluant l'implantation de la télémessure et la mise aux normes selon les exigences provinciales pour la calibration in situ des compteurs d'eau.

JUSTIFICATION

Le parc de compteurs réseau et les chambres de compteurs ont souffert d'un manque d'entretien et de renouvellement depuis plusieurs années. Certaines chambres de compteurs, par mesure de sécurité, ne sont plus accessibles pour la lecture des compteurs. Compte tenu de l'état du parc de compteurs réseau, il n'est pas possible de mesurer les volumes d'eau potable consommés par chacune des villes liées. Il est de plus en plus nécessaire de faire des estimations. La situation actuelle fait peser un risque sur les devoirs et obligations du Service envers les villes clientes et envers les instances provinciales quant à la répartition équitable et rigoureuse des volumes d'eau consommés. Le volume d'eau consommé par Montréal étant déduit à partir des volumes d'eau consommés par les autres villes, Montréal peut souffrir financièrement d'un sous comptage des consommations des autres villes. Les imprécisions sur les volumes d'eau ont des conséquences sur les factures adressées aux villes, mais aussi en regard de leurs objectifs de réduction d'eau potable (dont dépend les subventions provinciales).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "chambres de compteurs - Réseau primaire" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'assise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou le volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de permettre les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau.

Le rejet du projet empêcherait le renouvellement des chambres et des équipements de mesure, ce qui aurait des conséquences aussi en terme de fiabilité du réseau (rupture de conduites dans les chambres, bris de vannes ou de compteurs) ainsi qu'en termes de santé et sécurité (multiplication des interdictions d'accès aux chambres devenant dangereuses).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hervé LOGÉ
C/d Gestion durable de l'eau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-09

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-02-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-02-29



Dossier # : 1160184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)".

Il est recommandé que le conseil d'agglomération adopte le règlement modifiant le "Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)".

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-02 09:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)".

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est entré en vigueur le 29 novembre 2007 et avait pour mission d'améliorer les connaissances de l'agglomération de Montréal sur l'utilisation de l'eau par les immeubles occupés par les industries, commerces et institutions (ICI), première étape d'une bonne connaissance de l'ensemble des usages de l'eau sur son territoire. L'adoption de ce règlement était essentielle pour encadrer les préparations de tuyauterie des bâtiments en vue de recevoir un compteur d'eau.

Les révisions de 2008 et 2012 du règlement portaient essentiellement sur l'ajout de l'accréditation des entrepreneurs en 2008 et de leur retrait en 2012 ainsi que d'informations techniques.

Les révisions de 2013 faisaient suite à l'orientation prise par les villes de l'agglomération de Montréal, soit celle de déléguer son application à ces dernières afin d'assurer l'équité de la charge fiscale que représente ce projet pour chacune des villes, via les règlements RCG13-004 et RCG13-005.

La présente révision vise principalement à préciser le type d'immeubles visés par le règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

CG15 0648 – 29 octobre 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement touchent majoritairement les points suivants :

- changement dans l'intitulé;
- ajout de la définition de propriétaire (notamment dans le cadre des bâtiments en copropriété);
- clarification du périmètre du projet;
- prise en compte des contraintes d'opération du propriétaire;
- remplacement du mot « bâtiment » pour le mot « immeuble »;
- remplacement à certains endroits du mot « Ville » par les mots « autorité compétente »;
- nouvelle mise à jour technique des annexes;
- retrait de l'annexe F (n'est plus requise suite à la clarification du périmètre du projet);
- ajout d'une nouvelle annexe (Annexe I) pour valider l'éligibilité d'un immeuble en partie non résidentiel au programme d'installation de compteurs d'eau.

JUSTIFICATION

La notion d'immeuble en lieu et place de celle de bâtiment permet de réduire les contestations juridiques quant à l'application du règlement. L'utilisation des classes d'immeubles non résidentiels établies par le Service de l'évaluation foncière vise aussi à réduire les interprétations et les contestations. Ces modifications ne changent en rien l'essence du projet et touchent essentiellement les mêmes immeubles non résidentiels. Pour réduire les impacts sur les activités des ICI, le propriétaire pourra dorénavant, à sa demande, installer lui-même le compteur d'eau pour des raisons de contraintes opérationnelles.

L'ajout de l'annexe I vise à ne pas déployer des efforts dans les très petits immeubles destinés en partie à des fins non résidentielles (bâtiment mixte), et où l'activité commerciale ne consomme que très peu d'eau, par exemple les bureaux de professionnels, les petites boutiques de vêtements ou de petits bureaux situés dans des résidences de type bungalow.

Les modifications techniques proposent l'ajout de pièces qui augmenteront l'efficacité d'installation des compteurs d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier pour ce projet de modification de règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable, notamment:

- à l'orientation de pratiquer une gestion responsable des ressources;
- à l'engagement de répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité;
- à la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rejet des modifications proposées au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) nuirait au déploiement du programme d'installation des compteurs d'eau et à l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion: Mars 2016
Adoption du règlement: Avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière

Lecture :

Bernard COTÉ, 20 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Rémi LACROIX
ingénieur

Maciej PIROG
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-02-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-02



Dossier # : 1161543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091, afin de corriger certains tarifs relatifs aux équipements sous la juridiction de la division de la gestion des installations sportives

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091, afin de corriger certains tarifs relatifs aux équipements sous la juridiction de la division de la gestion des installations sportives.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 16:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091, afin de corriger certains tarifs relatifs aux équipements sous la juridiction de la division de la gestion des installations sportives

CONTENU

CONTEXTE

La demande de modification du règlement est nécessaire suite à une erreur de tarif pour l'inscription à la pratique libre de racquetball et du squash lors de l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) par le conseil municipal en décembre 2015. Le racquetball et le squash devaient apparaître au premier alinéa de l'article 18, avec le tennis intérieur, et non au paragraphe 3 avec le badminton. Ainsi, le présent sommaire vient régulariser la situation en identifiant le tarif de la pratique libre de racquetball et du squash au bon endroit et selon le bon tarif pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1399 -Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

DESCRIPTION

Au Chapitre III du Règlement sur les Tarifs (exercice financier 2016), Accès aux équipements collectifs, Section I - Équipements sous la juridiction de la division de la gestion des installations sportives, Sous-section I - Équipements :
Modifier l'article 18, visant les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du complexe sportif Claude-Robillard, comme suit :

- Le paragraphe 1 devrait se lire comme suit : Inscription à la pratique libre du tennis intérieur, du racquetball ou du squash, par session;
- Le paragraphe 3 devrait se lire comme suit : inscription à la pratique libre du badminton, par session.

JUSTIFICATION

Pour un adulte résident de Montréal, les tarifs par session en 2016 pour l'inscription à la pratique libre du racquetball et du squash auraient dû être, comme prescrit au paragraphe 1, identiques à celui du tennis intérieur. Ainsi, il en coûte 128 \$ pour l'inscription à la pratique libre du racquetball et du squash, comme pour celle du tennis intérieur, tandis que

le coût est de 61 \$ pour la pratique libre du badminton. Les tarifs sont similaires à ceux de l'année 2015, car ils étaient respectivement de 125 \$ et de 60 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rectification de l'erreur permettra aux gestionnaires du complexe sportif Claude-Robillard de percevoir les bons montants pour les inscriptions à la pratique libre du racquetball et du squash, soit 128 \$ par inscription par session. Si la rectification n'était pas effectuée, la Division de la gestion des installations sportives verrait une perte de revenu de 67 \$ par inscription pour le restant de l'année 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance du conseil du 21 mars 2016

Adoption du règlement: séance du conseil du 18 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DULIÈPRE, Service de la diversité sociale et des sports

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Julie LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Anne-Marie LEMIEUX, Service des affaires juridiques

Lecture :

Johanne DEROME, 22 janvier 2016
Anne-Marie LEMIEUX, 15 janvier 2016
Julie LEMAY, 8 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-22

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-02-04